

**LES ENSEIGNANTS ACADIENS ET LA «RÉVOLUTION TRANQUILLE»
AU NOUVEAU-BRUNSWICK, 1960-1970: VERS DE NOUVEAUX RAPPORTS AVEC
LES ENSEIGNANTS ANGLOPHONES ET L'ÉTAT**

par

Stéphane Denis Lang

Thèse présentée à l'École des études supérieures
et de la recherche à titre d'exigence partielle en vue
de l'obtention de la maîtrise en histoire.

Université d'Ottawa
© 1996 Stéphane Denis Lang



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-612-19980-0

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

RÉSUMÉ

LES ENSEIGNANTS ACADIENS ET LA «RÉVOLUTION TRANQUILLE» AU NOUVEAU-BRUNSWICK, 1960-1970: VERS DE NOUVEAUX RAPPORTS AVEC LES ENSEIGNANTS ANGLOPHONES ET L'ÉTAT

Stéphane Denis Lang
Université d'Ottawa, 1996

Superviseure:
Professeure Ruby Heap

Sous le régime libéral de Louis-J. Robichaud de 1960 à 1970, la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, représentant environ le tiers de la population de cette province, vit sa propre «Révolution tranquille». La réforme du système d'éducation constitue un volet dominant du vaste programme de réformes, connu sous le nom de «Chances égales pour tous», mis en oeuvre par le Gouvernement Robichaud. En 1967, il centralise l'administration du système scolaire public entre les mains du gouvernement provincial et uniformise les salaires des enseignants. Le Gouvernement Robichaud entreprend aussi une réforme linguistique qui culmine en 1969 avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Mais, déjà, il a augmenté considérablement les services éducatifs en français. En 1963, l'Université de Moncton est établie et en 1967, une école normale française, la première au Nouveau-Brunswick, y est intégrée. Puis, en 1967, le français devient la principale langue d'enseignement dans les écoles acadiennes.

L'ensemble de ces réformes affecte les enseignants acadiens. Dans cette thèse, nous proposons d'examiner leur impact sur les rapports qu'entretiennent les enseignants acadiens avec leurs homologues anglophones et avec l'État. À cette fin, nous étudierons le discours et l'action des associations professionnelles d'enseignants au Nouveau-Brunswick pour la période 1960-1970, soit la N.B.T.A., qui représente légalement tous les enseignants qualifiés de la province, et l'A.I.A., une association facultative à caractère professionnel et culturel. Nous constatons alors qu'un fossé se creuse entre les enseignants acadiens et le leadership de la N.B.T.A. qui défend les

intérêts de la majorité anglophone, en particulier ceux des enseignants des villes, qui jouissent des conditions de travail les plus avantageuses. L'A.I.A. et la N.B.T.A. se heurtent ainsi non seulement sur des questions d'ordre linguistique et culturel, mais aussi à propos de l'administration du système scolaire public et du rôle des associations d'enseignants. Alors que la première voit d'un bon oeil la centralisation du système scolaire public et l'avènement du syndicalisme enseignant, la seconde se prononce pour le maintien d'un système décentralisé et d'organisations professionnelles traditionnelles. Les tensions entre l'A.I.A. et la N.B.T.A. deviennent telles que les enseignants acadiens menacent de quitter les rangs de cette dernière. Toutefois, les pressions exercées par le Gouvernement Robichaud, qui tient à instaurer le syndicalisme enseignant et à ce que les deux groupes conservent des liens, mènent à l'établissement, en 1970, de la F.E.N.B., au sein de laquelle la N.B.T.A. et l'A.I.A. - devenue entre-temps l'A.E.F.N.B. - siègent de façon égalitaire et autonome. La F.E.N.B. devient alors le syndicat officiel des enseignants du Nouveau-Brunswick.

Ainsi, les réformes mises en oeuvre par le Gouvernement Robichaud répondent largement aux aspirations des enseignants acadiens. Par contre, l'influence de la N.B.T.A. diminue considérablement. En 1970, elle n'agit plus comme porte-parole officiel de l'ensemble des enseignants qualifiés du Nouveau-Brunswick. De plus, elle doit faire face au nouvel État-patron que représente le gouvernement provincial, dans le cadre d'un système scolaire hautement centralisé.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier la professeure Ruby Heap qui a bien voulu diriger cette thèse. Sans ses judicieux conseils, il est à se demander si ce projet aurait pu être mené à terme. Ce sont des sentiments de profonde reconnaissance que nous voulons lui exprimer.

D'autres personnes ont contribué à enrichir notre propos: en particulier, M. Yvan Albert a bien gentiment voulu nous exposer quelques commentaires fort opportuns et un aperçu perspicace de l'impact de la réforme Robichaud sur l'univers associatif des enseignants acadiens du Nouveau-Brunswick durant les années 1960; M. Maurice Basque nous a également donné quelques renseignements ayant pour effet d'économiser du précieux temps de recherche; enfin, d'autres personnes ont fait à leur façon une contribution importante toujours dans un esprit d'encouragement: Nous désirons exprimer ici notre profonde gratitude envers nos parents, Colette et Ludger, toute notre famille, Micheline-Roxane Guérette et le professeur Jacques Paul Couturier.

Cette thèse a bénéficié du soutien financier du Centre de Recherche en Civilisation Canadienne-française (C.R.C.C.F.).

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

A.A.E.	Association Acadienne d'Éducation
A.E.F.N.B.	Association des Enseignants Francophones du Nouveau-Brunswick
A.I.A.	Association des Instituteurs Acadiens
F.E.N.B.	Fédération des Enseignants du Nouveau-Brunswick
N.B.T.A.	New Brunswick Teachers' Association
N.B.S.T.A.	New Brunswick School Trustee's Association
N.B.T.F.	New Brunswick Teachers' Federation

INTRODUCTION

Sous le Gouvernement Libéral de Louis Robichaud, au pouvoir de 1960 à 1970, la population acadienne du Nouveau-Brunswick connaît une période de profonds changements sur les plans social, économique et politique. Deux types de réformes sont à l'origine de ces changements: la première, de nature linguistique, culmine avec l'adoption de la loi sur les langues officielles en 1969, qui fait du Nouveau-Brunswick la seule province canadienne bilingue; la seconde, d'ordre administratif, incarnée par le programme «Chances égales pour tous» en 1967, vise à éliminer les disparités économiques entre les régions riches et les régions pauvres, en particulier entre les comtés à majorité anglophone et ceux à majorité acadienne. Pour la première fois, le gouvernement du Nouveau-Brunswick proclame le droit à l'égalité des chances pour tous les citoyens.

La réforme de l'éducation est l'un des volets dominants du programme «Chances égales pour tous». D'un côté, l'éducation supérieure francophone, contrôlée jusque-là par les communautés religieuses, est centralisée et laïcisée. Les collèges à charte universitaire acadiens sont ainsi regroupés pour former la première université acadienne, l'Université de Moncton, en 1963. En 1967, l'Université accueille la première École normale française du Nouveau-Brunswick. Pendant ce temps, le Gouvernement Robichaud s'est engagé à renforcer le caractère francophone des écoles publiques acadiennes. Il crée un sous-ministère francophone de l'Éducation en 1964. Puis, en 1967, il annonce un vaste projet de construction d'écoles polyvalentes à l'intention des Acadiens: ces écoles sont destinées à remplacer le réseau des collèges classiques privés qui, de fait, va se démanteler rapidement avec l'expansion du réseau secondaire public.

Les enseignants acadiens sont touchés de plusieurs façons par la réforme scolaire. Ils pourront enfin recevoir une formation pédagogique exclusivement française à la nouvelle École normale. Deuxièmement, par l'entremise du programme «Chances égales pour tous», l'établissement d'une échelle salariale uniforme leur assure les mêmes traitements que ceux versés à leurs confrères anglophones. Enfin, les enseignants acadiens entrent dans l'ère syndicale. Sous le Gouvernement Robichaud, l'État provincial s'affirme en effet comme l'unique employeur des enseignants, remplaçant à ce titre une multitude de commissions scolaires de comtés et de ville. Cette transformation du rôle de l'État appelle une modification du rôle des associations professionnelles existantes, soit la «New Brunswick Teachers' Association» (N.B.T.A.), une association provinciale qui représente légalement tous les enseignants qualifiés de la province, et l'Association des Instituteurs Acadiens (A.I.A.), une organisation professionnelle et culturelle facultative destinée aux enseignants acadiens. À la fin des années 1960, les nombreux débats entourant le mandat et l'avenir de ces organisations mènent à la reconnaissance de l'égalité des deux organisations. Cependant, la N.B.T.A. et l'A.I.A., devenue l'Association des Enseignants Francophones du Nouveau-Brunswick (A.E.F.N.B.), se réunissent en une fédération, la Fédération des Enseignants du Nouveau-Brunswick (F.E.N.B.), geste qu'encourage fortement le Gouvernement Robichaud. En effet, cette troisième organisation deviendra l'unité syndicale officiellement responsable de négocier avec le nouvel État-patron instauré par le Gouvernement Robichaud dans le cadre de son programme «Chances égales».

Objectifs de la thèse

Nous voulons, dans cette thèse, établir quel a été l'impact des réformes éducatives du Gouvernement Robichaud sur les rapports que les enseignants acadiens entretiennent avec leurs

confrères anglophones et avec l'État. À cette fin, nous examinerons le discours et l'action des associations d'enseignants du Nouveau-Brunswick entre 1960 et 1970. Comment les associations accueillent-elles les politiques éducatives du Gouvernement Robichaud? Quelle place accordent-elles aux questions linguistiques et culturelles? Quelle est leur position à l'égard du syndicalisme?

Afin de répondre à ces questions, il faut d'abord brosser un tableau du système scolaire du Nouveau-Brunswick; puis, tracer le profil du corps enseignant acadien, en étudiant sa distribution en termes de formation et de salaires en le comparant à celui du personnel anglophone. Il faut également examiner, par l'entremise des travaux de diverses commissions d'enquête, les problèmes qui affligent la communauté acadienne dans le domaine scolaire. Une étude du contexte politique qui va mener à la victoire de Louis-J. Robichaud et à l'adoption de son vaste programme de réformes s'impose aussi. Enfin, notre démarche implique une analyse des relations entre les enseignants acadiens et les enseignants anglophones telles qu'elles se manifestent au sein des associations professionnelles existantes. Cette démarche permet, du même coup, de jeter un éclairage nouveau sur l'impact du programme de réformes du Gouvernement Robichaud sur les deux communautés ethno-linguistiques.

Historiographie

Comme l'a souligné T.W. Acheson en 1994, les travaux historiques consacrés aux écoles publiques dans les Maritimes sont décevantes¹. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, les chercheurs se sont surtout intéressés à la crise scolaire des années 1870². En ce qui a trait aux

¹ T.W. Acheson, «Atlantic Provinces», dans Doug Owsram, éditeur, *Canadian History: A Reader's Guide, Volume 2: Confederation to the Present*, Toronto, University of Toronto Press, 1994, p.258.

² Voir, entre autres, G.S.G. Stanley, «The Caraquet Riots of 1875», *Acadiensis* (1972), Michael Hatfield, «H H Pitts and Race and Religion in New Brunswick», *Acadiensis*, vol. IV, n° 2 (1975), et Katherine F. C. MacNaughton, *The Development of the Theory and Practice in New Brunswick, 1784-1900: A Study in Historical Background*, Fredericton, University of New Brunswick, 1947, 268p.

associations d'enseignants, la production historiographique est très mince. Alexandre Savoie fait figure de pionnier avec son article «L'enseignement en Acadie de 1604 à 1970³» publié en 1980 dans l'oeuvre collective incontournable *Les Acadiens des Maritimes*. Il s'agit d'un survol qui néglige la période charnière des années 1960-1970. L'auteur s'attarde aux combats linguistiques des Acadiens dans le domaine éducatif. En ce qui a trait spécifiquement aux enseignants acadiens et leurs associations, il explique indirectement le conflit opposant les enseignants acadiens à la N.B.T.A. comme étant la conséquence normale de l'affirmation des Acadiens. Il ne discute pas des débats entourant le programme «Chances égales pour tous» au sein de la communauté enseignante, ni des divergences d'opinion qui règnent à propos de la centralisation du système scolaire public.

Onze ans après la parution de l'article de Savoie, Gilberte Couturier-LeBlanc, Alcide Godin et Aldéo Renaud publient, en 1993, «L'enseignement français dans les Maritimes, 1604-1992⁴». L'article est une remise à jour de l'analyse de Savoie, que les auteurs ont appliquée à l'ensemble des Maritimes. Ce tableau très vaste ne traite pas vraiment de l'expérience des enseignants et n'établit pas de liens entre l'histoire de l'éducation et l'évolution globale de la société.

Dans *De Marc Lescarbot à l'A.E.F.N.B., Histoire de la profession enseignante acadienne au Nouveau-Brunswick*, publié en 1994, Maurice Basque s'intéresse spécifiquement au rôle prédominant qu'ont joué les enseignants au sein de la communauté enseignante. Basque soutient

³ Alexandre Savoie, «L'enseignement en Acadie de 1604 à 1970», dans Jean Daigle, éditeur, *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1980, p. 419-466.

⁴ Gilberte Couturier LeBlanc, Alcide Godin et Aldéo Renaud, «L'enseignement français dans les Maritimes, 1604-1992», dans Jean Daigle, éditeur, *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, p. 543-585. Pour une excellente critique de l'article et de l'ouvrage dont il est tiré, voir Jacques Paul Couturier, Compte rendu de l'ouvrage de Jean Daigle, éd., *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'Études Acadiennes, 1993, 910 p. *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, vol. 49, n° 2 (automne 1995), p. 247-257.

que «malgré un contexte difficile, cette société [i.e. l'Acadie] s'est dotée d'infrastructures scolaires qui ont assuré la transmission du suivi de génération en génération». Il affirme que «c'est à partir de ces infrastructures, des petites écoles de rang aux polyvalentes d'aujourd'hui que des milliers de femmes et d'hommes ont assumé un leadership de premier plan qui a grandement contribué à façonner la société acadienne du Nouveau-Brunswick⁵». Bien qu'utile, l'étude ne trace que les grandes étapes de l'histoire de la profession enseignante. Il traite rapidement des années Robichaud. Il n'étudie pas les conditions de travail des enseignants acadiens et n'examine pas vraiment les revendications de ces derniers.

Bref, l'histoire des enseignants acadiens et, plus spécifiquement, de leur vie associative, mérite des études beaucoup plus fouillées. Par ailleurs, l'absence d'études consacrées à la réforme scolaire mise en oeuvre par le Gouvernement Robichaud a de quoi étonner. De la création d'une université acadienne à l'établissement d'une école normale française, en passant par la reconnaissance du français comme langue principale d'enseignement dans les écoles acadiennes, ce dernier a transformé le visage de l'école acadienne au cours des années 1960. Au Québec, la Révolution tranquille a inspiré de nombreuses études historiques, et l'éducation - pensons seulement à l'impact du Rapport Parent - a été perçue comme étant l'élément central de la transformation du visage de la société québécoise⁶. Or, l'Acadie vit sa propre «Révolution

⁵ Maurice Basque, *De Marc Lerscarbot à l'A.E.F.N.B., Histoire de la profession enseignante au Nouveau-Brunswick*, Edmundston, Les Éditions Marévie, 1994, p.25.

⁶ Voir, entre autres, la section «Sous le signe de la Révolution tranquille de 1960 à nos jours» dans Paul-André Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain, tome II: Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1993 (1989), p.481-804; Guy Pelletier et Claude Lessard, *La population québécoise face à la restructuration scolaire*, Montréal, Guérin, 1982, 214p.; Henry Milner, *La réforme scolaire au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1984, 212 p.; et Arthur Tremblay, Robert Blais et Marc Simard, *Le Ministère de l'Éducation et le Conseil Supérieur, Antécédents et Création, 1867-1964*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, 427p.; Marie-Paule Malouin, «La laïcisation de l'école publique québécoise entre 1939 et 1969: Un processus de masculinisation», *Revue d'histoire de l'Éducation*, vol. 4, n° 1 (1992), p. 1-29.; Fernand Dumont et Yves Martin, sous la direction de, *L'éducation: 25 ans plus tard! Et après?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, 432p.

tranquille» durant les années 1960: sa société vit alors en effet de profondes mutations. Pourtant, cette période charnière n'a pas inspiré l'historiographie acadienne, et ce, malgré le rôle clef joué par Louis-J. Robichaud⁷.

Bref, en plus de contribuer à une connaissance plus approfondie de la situation des enseignants acadiens durant une période décisive de leur histoire, notre thèse permet aussi d'apprécier l'ampleur et l'impact des politiques adoptées par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick au cours des années 1960 sous le régime de ce premier premier ministre acadien.

Méthodologie

Notre discussion repose sur le dépouillement de plusieurs fonds d'archives, dont certains n'avaient pas encore été explorés. Le fonds de la Commission Byrne sur le financement et la taxation municipale, qu'on retrouve aux Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick constitue la pierre d'assise de notre thèse. Le Rapport Byrne va inspirer la réforme scolaire mise en oeuvre par le Gouvernement Robichaud en 1967. Il divise profondément les enseignants, tout comme la réforme dont il est à l'origine.

Le fonds du premier ministre Louis-J. Robichaud, localisé également aux Archives Provinciales, nous a éclairé sur la position de Robichaud en matière d'éducation et sur la position des enseignants face à la réforme scolaire. Il nous révèle un premier ministre qui défend personnellement les politiques éducatives de son gouvernement. D'autre part, le nombre important de lettres provenant d'enseignants acadiens témoigne de la confiance que ces derniers lui portent et du manque de confiance qu'ils expriment de plus en plus à l'endroit de la N.B.T.A., qu'ils considèrent comme la porte-parole de la majorité anglophone.

⁷ N'est-il pas révélateur de constater que la seule biographie de Louis Robichaud est l'oeuvre d'une historienne anglophone? Voir Della Stanley, *Louis Robichaud: A Decade of Power*, Halifax, Nimbus, 1984, 262 p.

Le fonds de l'Association des Instituteurs Acadiens, situé au Centre d'Études Acadiennes de l'Université de Moncton, s'est avéré très riche. Il renferme la correspondance échangée entre l'A.I.A. et la N.B.T.A., ainsi que les nombreux mémoires que l'A.I.A. a soumis au gouvernement et à la N.B.T.A. Ce fonds nous a donc permis d'analyser le développement de la pensée associative des enseignants acadiens. Le fonds de l'Association Acadienne d'Éducation, déposé aussi au Centre, nous éclaire quant à lui sur la nature des revendications de la communauté acadienne au niveau de l'éducation et de la langue. Cette association exerce en effet un lobbying soutenu auprès de la population et du gouvernement à partir du milieu des années 1930 jusqu'au début des années 1960. Entre autres, elle réclame une école normale acadienne afin d'améliorer les qualifications des enseignants acadiens.

Si le rapport de la Commission Byrne inspire la réforme administrative du système scolaire public à la fin des années 1960, d'autres commissions d'enquête se trouvent à l'origine de politiques éducatives adoptées par le Gouvernement Robichaud. La Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur (Commission Deutsch) propose ainsi l'établissement d'une première université acadienne, l'Université de Moncton, et d'une école normale française sur son campus. Au niveau fédéral, la Commission royale d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton) offre au Gouvernement Robichaud des munitions pour promouvoir le bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick, et, aux enseignants, des arguments pour revendiquer la reconnaissance de leurs intérêts culturels et linguistiques au sein des associations professionnelles. Enfin, la Commission royale d'enquête sur les relations employeurs-employés dans la fonction publique au Nouveau-Brunswick (Commission Frankel)

amène le Gouvernement Robichaud à établir l'État-patron au Nouveau-Brunswick et à instaurer le syndicalisme au sein de la fonction publique.

Nous avons consulté la presse pédagogique, qui fait directement état des débats qui secouent les communautés enseignantes anglophone et acadienne. La revue officielle de la N.B.T.A., la *Educational Review*, a été très utile à cet égard. La revue *Éducateur* et le bulletin *La petite feuille* offrent de leur côté le point de vue de l'A.I.A. et des enseignants acadiens.

Enfin, le recours aux principaux journaux de la province permet de tâter le pouls des communautés anglophone et acadienne face aux questions d'éducation. D'une part, les journaux acadiens, essentiellement le quotidien du sud-est *L'Évangéline*, appuient la réforme scolaire et encouragent les enseignants acadiens à se libérer de la tutelle de la N.B.T.A. Les principaux quotidiens anglophones, dont le *Daily Gleaner* de Fredericton et le *Telegraph Journal* de Saint John, appuient de leur côté la N.B.T.A. dans sa lutte contre les réformes du Gouvernement Robichaud. Ensemble, ils cherchent à imposer la position de la population anglophone et urbaine du Nouveau-Brunswick.

Notre étude se divise en cinq chapitres. Les trois premiers rendent compte du contexte social, économique et politique qui règne au Nouveau-Brunswick à la veille du programme «Chances égales pour tous». Le chapitre un analyse le fonctionnement du système scolaire avant 1967, les préoccupations des Acadiens en matière d'éducation et la situation des enseignants acadiens. Le deuxième chapitre s'attarde aux associations d'éducation et d'enseignants, en examinant leurs objectifs, leur action et la nature de leurs revendications. Le troisième chapitre explore les grandes réalisations et la politique du Gouvernement Robichaud au cours des années 1960 en matière linguistique, et leur effet sur le système scolaire public.

Les deux derniers chapitres présentent la réforme scolaire de 1967 et ses répercussions sur les associations d'enseignants au Nouveau-Brunswick. Le chapitre quatre est consacré à la Commission Byrne. Il expose les principales requêtes des associations d'enseignants, leur réaction face aux conclusions du rapport, et démontre le rôle décisif du Rapport Byrne dans l'élaboration du programme «Chances égales pour tous» par le Gouvernement Robichaud. Le dernier chapitre s'intéresse à la transformation radicale du rôle des associations d'enseignants alors que les enseignants sont appelés à se syndiquer, de même qu'aux événements qui ont mené les enseignants acadiens à réclamer l'autonomie d'association. Ce faisant, nous tentons de comprendre les divergences d'opinion entre les enseignants acadiens et les enseignants anglophones.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources d'archives

Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick, Fredericton. Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416.

- Department of Education, RS/416/1967 file 61.
- Education, N.B.T.A., RS/416/1965 file 78. Correspondance.
- Education, Program of Equal Opportunity, RS/416/1966 file 84. Correspondance.
- Municipal Affairs, Program of Equal Opportunity, RS/416/1966 file 196. Correspondance.
- Municipal Affairs, Program of Equal Opportunity, RS/416/1966 file 195. Correspondance.
- Royal Commission on Municipal Financing, RS416/1964 file 221. Correspondance.
- Speeches, RS416A/1960-1970 file A1/11, «Talk About a Country / Tu parles d'un pays», Discours prononcé par le premier ministre Robichaud à Ottawa. Ottawa, 2 juin 1996, 15p.; «Premier's Speech delivered at Queens' University: The Sixties as an Era of Progress and Change», Kingston, 24 octobre 1969, 33p.; «Address by Hon. Louis-J. Robichaud, Premier of New Brunswick, at the Brotherhood Week Diner, Beth Emai Bais Yehuda Brotherhood, The Canadian Council of Christians and Jews, Toronto, Ontario», Toronto, 23 février 1966, 14p.; Discours télévisé, station CKCW, 13 décembre 1965, 6p.

Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick, Fredericton. Records of the Byrne Commission, RS 179.

- Drafts, tables and memoranda relating to Chapter Four of the Report, RS179/2/2 file 10, Department of Education, «New Brunswick School Law for Purposes of Instruction», Fredericton, septembre 1963, 28p.
- Brief n° 9, Town of Shippegan, RS179/13/1 file 74, «Brief Presented to the New Brunswick Royal Commission on Municipal Finance and Taxation by the Town of Shippegan», Shippegan, 6 novembre 1962, 6p.
- Public Hearings of the Commission at Campbellton, Feb. 12-13, 1963: Summary of Proceedings, memoranda and correspondencers, RS179/11/3 file 60.

- Brief n° 35, St. Quentin Consolidated School District, RS179/14/16 file 100. «To the Chairman and Members of the Royal Commission on Finance of the Byrner Commission», 12 février 1963, 5p.

- Brief n° 63, Joint Submission by the New Brunswick School Trustees' Association & the New Brunswick Teachers' Association, RS179/17/4 file 128. «Proposed Educational Finance Plan for New Brunswick», 10 juin 1963, 30p.

- Brief n° 65, L'Association des Instituteurs Acadiens. RS179/18/2 file 130. «Brief to the Royal Commission on Municipal Finance and Taxation in New Brunswick», juin 1963, 19p.

- Department of Education, RS179/21/10 file 170, «Speech of the Minister, the Hon. Henry Irwin, in regard to the Schools Act introduced into the Legislature, Nov. 26, 1965», Fredericton, Assemblée législative, 26 novembre 1965, 29p.

Université de Moncton, Chaire d'Études Acadiennes, Moncton. Fonds de l'Association des Instituteurs Acadiens, 31.

- Correspondance, A.I.A. 31.2-3; 4; 5; 6; 8; 9

- Historique, A.I.A.31.2-10, «Les buts de l'A.E.F.N.B.», 8p.

- Mémoires présentés à la Commission Bishop-Albert, A.I.A. 31.5-15.

- Mémoires, A.I.A. 31.5-17, *Rapport de la Commission Bishop-Albert*, 17 février 1967, 15p.

- Mémoires, A.I.A. 31.5-8, *Mémoire de l'Association des Instituteurs Acadiens à la Commission sur la réorganisation de la N.B.T.A.*, Campbellton, 9 janvier 1967, 17p.

- Relations A.I.A. (A.E.F.N.B.) - N.B.T.A., 1965-1969, A.I.A. 31.3-10, Correspondance.

Université de Moncton, Chaire d'Études Acadiennes, Moncton. Fonds de l'Association Acadienne d'Éducation, 29.

- Historique, 29.13-10, *Bilinguisme et biculturalisme, mémoire présenté à la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme par l'Association Acadienne d'Éducation du Nouveau-Brunswick*, Caraquet, 1964, 16p.

- Historique, 29.13-11, *L'Association Acadienne d'Éducation a besoin de vous*, 1956, 4p.

- Mémoires, 29.12-11, *Brief presented to The Royal Commission on School Financing in New Brunswick on behalf of L'Association Acadienne d'Éducation*, Newcastle, 19 février 1954, 7p.

2. Sources primaires imprimées

Publications gouvernementales

Annual Report of the Minister of Education. Fredericton, Province of New Brunswick, 1941, 1946, 1950, 1955, 1960, 1965.

Bureau fédéral de la statistique. *Recensement du Canada*. Ottawa, ministère du Commerce, 1871 à 1961.

Nouveau-Brunswick. *White Paper on the Responsibilities of Government*. Fredericton, Imprimeur de la Reine, 4 mars 1965. 21p.

ROBICHAUD, Louis-J. c.p., c.r., Premier ministre. *Déclaration sur l'égalité des possibilités linguistiques*. Fredericton, Imprimeur de la Reine, 4 décembre 1968. 12p.

Rapports officiels

Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton). *Rapport*. volume 1. Ottawa, Imprimeur de la Reine, octobre 1967. 229p.

Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton). *Rapport*. volume 2: l'éducation. Ottawa, Imprimeur de la Reine, mai 1968. 379p.

Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton). *Rapport préliminaire*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, février 1965. 379p.

New Brunswick, Royal Commission on Finance and Municipal Taxation (Byrne Commission). *Report*. Fredericton, The Commission, 1963. 160p.

New Brunswick, Royal Commission on The Financing of Schools in New Brunswick (Mackenzie Commission). *Report*. Fredericton, The Commission, 1955. 129p.

Nouveau-Brunswick, Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick (Commission Deutsch). *Rapport*. Fredericton, Imprimeur de la Reine, 1962. 122p.

Nouveau-Brunswick, Commission royale d'enquête sur les relations employeurs-employés dans les services publics du Nouveau-Brunswick (Commission Frankel). *Rapport*. Fredericton, Imprimeur de la Reine, 1967. 111p.

Québec, Commission royale d'enquête sur l'enseignement (Commission Parent). *Rapport*. Québec, Imprimerie Pierre Des Marais, 1963-1966. 3 vol.

Université de Moncton, La commission de planification académique de l'Université de Moncton (Commission Lafrenière). *Rapport*. Moncton, Université de Moncton, 1971. 624p.

Mémoires

Association des Instituteurs Acadiens. *Bilinguisme et biculturalisme, mémoire présenté à la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*. Campbellton, L'Association des Instituteurs Acadiens, 1964. 33p.

Association des Instituteurs Acadiens. *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision*. Campbellton, A.I.A., 1956. 5p.

Le Financement de l'éducation supérieure au Nouveau-Brunswick, mémoire présenté au Cabinet provincial par les collèges Mount Allison, Saint-Joseph, Sacré-Coeur, St-Thomas et Saint-Louis, le 20 décembre 1960, 21p.

New Brunswick Teachers' Association, *Submission of the New Brunswick Teachers' Association to the Law Amendments Committee on Bill 22*. Fredericton, N.B.T.A., 2 mai 1966. 4p.

New Brunswick Teachers' Association, *Submission of the New Brunswick Teachers' Association to the Law Amendments Committee*. Fredericton, N.B.T.A., décembre 1965. 14p.

New Brunswick Teachers' Association, *Submission of the New Brunswick Teachers' Association to Hon. Louis J. Robichaud, Premier of New Brunswick, and the Members of the Executive Council*. Fredericton, N.B.T.A., 19 février 1965, 5p.

Autres

Le Canada Ecclésiastique. Montréal, Beauchemin, 1940, 1945, 1950, 1955, 1960, 1967, 1971-1972.

Instruments de travail

COUTURIER, Jacques Paul, Wendy JOHNSTON, Stéphane LANG et Sylvie LEBEL. *Bibliographie d'histoire de l'éducation au Nouveau-Brunswick: Sources imprimées et études*. <http://www.cuslm.ca/~clio/precle/biblio.htm> (juin 1996).

FORBES, Ernest, éd. *Les écoles du Nouveau-Brunswick: guide des sources archivistiques / New Brunswick Schools: A Guide to Archival Sources*. Fredericton, Acadiensis Press, 1992. 148p.

OWRAM, Doug, éd. *Canadian History: A Reader's Guide. Volume 2: Confederation to the Present*. Toronto, University of Toronto Press, 1994, 417p.

Presse pédagogique

Éducateurs, vol. 9, n° 1, octobre 1956.

Educational Review, vol. 78, n° 4 (mai 1964); vol. 79, n° 1 (janvier 1965); vol. 83, n° 4 (mai 1969).

La Petite Feuille, vol. 5, n° 6 (mai 1966).

Nouvelles, vol. 1, n° 6 (juin 1970).

Journaux

Globe & Mail. Toronto, Ontario. 20 novembre 1965.

L'Évangéline. Moncton, Nouveau-Brunswick. 10 avril 1958; 1er avril 1959; 23 avril 1960; 27 avril 1962; 17 avril 1963; 5 janvier 1965; 8 janvier 1965; 17 février 1965; 20 mars 1965; 26 mars 1965; 23 avril 1965; 9 février 1966; 7 avril 1966; 15 avril 1966; 26 avril 1966; 18 avril 1968; 7 octobre 1968; 10 octobre 1968; 18 novembre 1968; 23 novembre 1968; 29 novembre 1968; 3 décembre 1968; 11 décembre 1968; 26 mars 1969; 16 décembre 1969.

Le Madawaska. Edmundston, Nouveau-Brunswick. 10 septembre 1964.

Moncton Times. Moncton, Nouveau-Brunswick. 3 février 1966.

Moncton Transcript. Moncton, Nouveau-Brunswick. 24 février 1966.

The Daily Gleaner. Fredericton, Nouveau-Brunswick. 24 janvier 1966; 20 avril 1966.

The Evening Times-Globe. Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. 19 janvier 1966; 21 janvier 1966.

The Telegraph-Journal. Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. 11 mars 1966; 13 avril 1966; 20 avril 1966; 14 avril 1966; 13 mai 1966; 3 décembre 1968.

Toronto Daily Star. Toronto, Ontario. 11 mai 1966.

3. Sources secondaires

Monographies

BASQUE, Maurice. *De Marc Lescarbot à l'Association des Enseignants Francophones du Nouveau-Brunswick, Histoire de la profession enseignante acadienne au Nouveau-Brunswick*. Edmundston, Marévie, 1994. 164p.

- BASQUE, Maurice. *Histoire de la Caisse Populaire de Shippagan, 1937-1987*. Shippagan, 1987. 68p.
- BELLIVEAU, John Edward. *Little Louis and the Giant K. C.* Hantsport, Lancelot Press, 1980. 117p.
- CORMIER, Clément. *L'Université de Moncton, Historique*. Moncton, Centre d'Études Acadiennes, 1975. 404p.
- COUTURIER, Jacques Paul et Phyllis LEBLANC, éd. *Économie et société en Acadie, 1850-1950*. Moncton, Éditions d'Acadie, 1996. 206p.
- CYR, Hubert, Denis DUVAL et André LECLERC. *L'Acadie à l'heure des choix: L'avenir politique et économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*. Moncton, Éditions d'Acadie, 1996. 372p.
- DAIGLE, Jean. *Une force qui nous appartient: La fédération des caisses populaires acadiennes, 1936-1986*. Moncton, Éditions d'Acadie, 1990. 298p.
- DUMONT, Fernand et Yves MARTIN, éd. *L'éducation: 25 ans plus tard! Et après?* Québec, Institut de recherche sur la culture, 1990. 432p.
- GARLAND, R. E. et L. G. MACHUM. *Promises, Promises: An Almanach of New Brunswick Elections, 1870-1980*. Saint John, University of New Brunswick at Saint John, 1979. 222p.
- GÉRIN-LAJOIE, Paul. *Combats d'un révolutionnaire tranquille, propos et confidences*. Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989. 378p.
- HAMEL, Thérèse. *Un siècle de formation des maîtres au Québec, 1936-1939*. Ville Lasalle, Éditions Hurtubise HMH, 1995. 374p.
- LAURENDEAU, André. *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*. Montréal, vlb éditeur / le septentrion, 1990. 385p.
- MACNAUGHTON, Katherine F. C. *The Development of the Theory and Practice of Education in New Brunswick, 1784-1900: A Study in Historical Background*, Fredericton, University of New Brunswick, 1947. 268p.
- MELLOUKI, M'hammed et François MELANÇON. *Le corps enseignant du Québec de 1845 à 1992, formation pédagogique et développement*. Montréal, Éditions Logiques, 1995. 351p.
- MICHAUD, Marguerite. *Les Acadiens des provinces maritimes, guide historique et touristique*. Moncton, L'Imprimerie Acadienne, 1967. 165p.

- NKEMBE, Théo. *Père Clément Cormier, fondateur en Acadie*. Moncton, s.é., 1979. 164p.
- PICOT, Ernest J. *Les écoles normales du Nouveau-Brunswick, 1848-1973*. Fredericton, Ministère de l'Éducation, 1974. 157p.
- SAVOIE, Alexandre. *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick, 1871-1971. Volume 1: Du français au compte-gouttes, 1871-1936*. Montréal, auteur, 1978. 255p.
- SAVOIE, Alexandre. *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick, 1871-1971. Volume 2: Les Commandeurs de l'Ordre à l'oeuvre, 1934-1939*. Montmagny, auteur, 1980. 273p.
- SAVOIE, Calixte. *Mémoires d'un nationaliste acadien*. Moncton, Éditions d'Acadie, 1979. 355p.
- STANLEY, Della M. M. *Louis Robichaud: A Decade of Power*. Halifax, Nimbus Publishing, 1984. 262p.
- TAILLON, Léopold. *Au service de la culture française en Acadie: 1938 - quinze ans de cours d'été - 1952*. Montréal, Fides, 1952. 159p.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon. *L'identité à l'épreuve de la modernité*. Moncton, Éditions d'Acadie, 1996. 323p.
- WILBUR, Richard. *The Rise of French New Brunswick*. Halifax, Formac Publishing Company, 1989. 291p.
- WILSON, J. Donald, Robert M. STAMP et Louis-Philippe AUDET. *Canadian Education: A History*, Scarborough, Prentice-Hall, 1970. 528p.

Articles et chapitres de livres

- «Pour un plan de développement de l'éducation française au Canada: Nouveau-Brunswick». *Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française*, vol. 6, n°3 (décembre 1977), p. 5-28.
- ALLAIN, Greg, Isabelle MCKEE-ALLAIN et Joseph Yvon THÉRIAULT. «La société acadienne: Lectures et conjonctures» dans Jean DAIGLE. *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'Études Acadiennes, 1993, p. 341-384.
- BASTARACHE, Michel et Andréa BOUDREAU-OUELLET. «Droits linguistiques et culturels de 1713 à nos jours» dans Jean DAIGLE. *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'Études Acadiennes, 1993, p. 385-429.

- BOURQUE, Francis. «Trends in Education (II)» dans C.F. MACRAE. *French Canada Today, Report of the Mount Allison Summer Institute*. Sackville, Mount Allison University, 1961, p. 70-76.
- BRUN, Armand. «Presidential Address». *Educational Review*, vol. 83, n°4 (mai 1969), p. 118-121.
- CORMIER, Clément. «The Acadian Outlook (II)» dans C.F. MACRAE. *French Canada Today, Report of the Mount Allison Summer Institute*. Sackville, Mount Allison University, 1961, p. 26-33.
- CORMIER, Rita. «L'Association Acadienne d'Éducation». *Revue d'histoire de la Société historique Nicholas-Denys*, vol. 3 (1975), p. 9-15.
- COUTURIER, Jacques Paul. Compte rendu de l'ouvrage de Jean Daigle, éd. *L'Acadie des Maritimes*. Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 49, n° 2 (automne 1995), p. 247-257.
- COUTURIER-LEBLANC, Gilberte et Aldéo RENAUD. «La formation des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick: Survol historique». *Égalité* (automne 1987 - hiver 1988), p. 53-62.
- COUTURIER-LEBLANC, Gilberte, Alcide GODIN et Aldéo RENAUD. «L'enseignement français dans les Maritimes, 1604-1992» dans Jean Daigle. *L'Acadie des Maritimes*. Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, p. 543-585.
- DE CAIX, Robert. «Le régime scolaire et la culture française en Acadie». *Culture française*, vol. 4, n° 5 (1955), p. 17-41.
- DOUCET, Philippe et Robert TREMBLAY. «Aperçu de la vie politique au Nouveau-Brunswick: 1960-1986». *Égalité*, n° 19 (1986), p. 33-59.
- DOW, Lawrence F. «Teachers and the Byrne Report, Case History and Comment». *Educational Review*, vol. 79 (mars 1965), p. 28-35.
- FRASER, Blair. «The Other Quiet Revolution». *Macleans*, vol. 80, n° 4, p. 32-33; 77-82.
- GAFFIELD, Chad. «Back to School: Towards a New Agenda for the History of Education». *Acadiensis*, vol. 15, n° 2 (printemps 1986), p. 169-190.
- GODIN, Alcide. «L'école acadienne en évolution: De 1943 à 1963». *Égalité*, vol. 17 (1986), p. 81-106.
- GODIN, Théo. «L'Association Acadienne d'Éducation». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. v, n° 2 (septembre 1951), p. 191.

- GODIN, Théo. «Les origines de l'Association Acadienne d'Éducation». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 5, n° 2 (septembre 1951), p. 186-192.
- JOHNSTON, Wendy. «Aux sources du développement inégal: Le financement de l'enseignement public à Montréal de 1920 à 1945». *Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 1 (mars 1995), p. 43-80.
- KRUEGER, R.R. «The Provincial-Municipal Government Revolution in N.B.». *Canadian Public Administration*, vol. 13 (mars 1970), p. 51-99.
- LOVE, R. J. «Education and the Byrne Commission». *Educational Review*, vol. 78 (juillet 1965), p. 7-20.
- LYNCH, E.M. «A Message from the President». *Educational Review*, vol. 79, n° 1, p. 3-4.
- MALOUIN, Marie-Paule. «La laïcisation de l'école publique québécoise entre 1939 et 1969: Un processus de masculinisation». *Revue d'Histoire de l'Éducation*, vol. 4, n° 1, p.1-29.
- MCKEE-ALLAIN, Isabelle. «La place des communautés religieuses de femmes dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick: un bilan socio-historique». *Éducation et francophonie*, vol. 19, n° 3 (décembre 1991), p. 3-8.
- MÉDÉRIC, Frère. «Aux grands maux, les grands remèdes». *Educational Review*, vol. 79, n° 1, p. 10-16.
- MELLOUKI, M'hammed, Patricia-Anne CÔTÉ et Monique L'HOSTIE. «Le discours syndical sur la formation et le rôle des enseignants au Québec, 1930-1990». *Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 5, n° 1 (1993), p. 3-31.
- MILLER, Carman. «The 1940s: War and Rehabilitation.», dans E.R. FORBES et D.A. MUISE, *The Atlantic Provinces in Confederation*. Toronto, University of Toronto Press, p. 306-348.
- NKEMBÉ, Théo. «L'année 1960». *Égalité*, vol. 1, n° 1 (automne 1980), p. 150-154.
- PLUNKETT, Thomas J. «Report of the Royal Commission on Finance and Municipal Taxation in N.B.: A Review and Commentary». *Canadian Public Administration*, vol. 8 (mars 1965), p. 12-23.
- ROBICHAUD, Louis. «L'éducation, l'arme la plus redoutable d'un peuple». *Le Congrès mondial acadien, L'Acadie en 2004. Actes des conférences et des tables rondes*. Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1996, p. 567-575.
- ROBICHAUD, Louis. «The Acadian Outlook (I)» dans C.F. MACRAE. *French Canada Today, Report of the Mount Allison Summer Institute*. Sackville, Mount Allison University, 1961, p. 22-25.

- SAVOIE, Alexandre. «L'enseignement en Acadie de 1604 à 1970» dans Jean DAIGLE. *Les Acadiens des Maritimes*. Moncton, Centre d'études acadiennes, 1980, p. 419-466.
- SAVOIE, Alexandre. «L'enseignement primaire au Nouveau-Brunswick». *L'Action Nationale*, vol. 50, n° 8 (avril 1961), p. 783-792.
- SEALY, Nanciellen. «Language Conflict and Schools in New Brunswick» dans Martin KOVACS. *Ethnic Canadians: Culture and Education*. Regina, Canadian Plains Research Center, University of Regina, 1978, p. 305-315.
- SPAULL, Andrew. «Fields of Disappointment: The Writing of Teacher Unionism History in Canada», *Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 3, n° 1 (printemps 1991), p. 21-47.
- STANLEY, Della M. M. «Comment gagner une élection: La victoire de Louis Robichaud en 1960». *Les Cahiers de la Société Historique Acadienne*, vol. 10, n° 2 (Juin 1979), p. 102-104.
- STANLEY, Della M. M. «The 1960s: The Illusions and Realities of Progress» dans E.R. FORBES et D.A. MUISE. *The Atlantic Provinces in Confederation*. Toronto, University of Toronto Press, p. 421-459.
- THÉRIAULT, Léon. «L'acadianisation des structures ecclésiastiques», dans Jean DAIGLE. *L'Acadie des Maritimes*. Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993. p. 431-466.
- URBAN, Wayne. «New Directions in the Historical Study of Teacher Unionism». *Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 2, n° 1 (printemps 1990), p. 1-16.
- WALLS, C.E.S. «Royal Commissions: Their Influence on Public Policy». *Canadian Public Administration*, vol. 12, n° 3 (1969), p. 365-371.
- WARDELL, Michael. «Responsible Self-Government: Battle Map of New Brunswick, 1966». *The Atlantic Advocate*, vol. 56, n° 6 (28 février 1966), p.14-16.
- YOUNG, Robert A. «Remembering Equal Opportunity: Clearing the Undergrowth in New Brunswick». *Administration publique du Canada*, vol. 30, n° 1 (printemps 1987), p. 88-102.

Thèses et mémoires

- BAILEY, Alan Westlake. *The Professional Preparation of Teachers for the Schools of the Province of New Brunswick, 1784 to 1964*. Thèse de doctorat, Toronto, University of Toronto, 1964.

- CYR, Georges. *Le programme «Chance égale pour tous» et la réforme du système de gouvernement municipal au Nouveau-Brunswick*. Thèse de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 1977.
- HODY, Maud Hazel. *The Development of the Bilingual Schools of New Brunswick*. Thèse de doctorat, Toronto, University of Toronto, 1964.
- LEBLANC, Joseph Clarence. *Equalizing Educational Opportunity in New Brunswick, 1955-1967*. Thèse de M. Ed., University of Alberta, 1972.
- MACKENZIE, Eric Duncan. *The Historical Development of the New Brunswick Teachers' Association, 1902-1954*. Thèse de M. Ed., University of New Brunswick, 1971.
- TCHAMESSI-NGANKO, Véronique. *Les instituteurs et les institutrices du Québec face à l'État québécois, 1960-1969: Du Rapport Parent à la signature de la première convention collective provinciale de 1969*. Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 1991.
- STANLEY, Della M. M. *Louis-Joseph Robichaud: A Political Biography*. Thèse de doctorat, Fredericton, University of New Brunswick, 1980.

CHAPITRE UN

LES ÉCOLES ET LES ENSEIGNANTS ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK, 1867-1965

Au début des années 1960, les enseignants acadiens évoluent dans un système scolaire qui les pénalise. Depuis longtemps, les élites acadiennes réclament la reconnaissance des droits linguistiques et religieux de leur communauté dans le domaine éducatif, mais c'est en se concentrant sur la question de la langue qu'elles réalisent les progrès les plus importants. Toutefois, il s'est creusé un fossé profond entre les écoles acadiennes et les écoles anglophones, fossé qui sépare aussi les enseignants qui y sont employés.

1.1 Religion, langue et éducation au Nouveau-Brunswick, 1867-1960

Lorsque le Nouveau-Brunswick entre dans la Confédération canadienne en 1867, l'Acadie constitue une entité marginale. L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique ne fait aucune mention de cette minorité francophone. À cette époque l'Acadie du Nouveau-Brunswick est doublement minoritaire. Sur le plan linguistique, les Acadiens représentent seulement 16% de la population totale de la province selon le recensement canadien de 1871. Sur le plan religieux, ils forment, avec une grande partie de la population irlandaise, une minorité représentant environ 34% de la population totale. Au niveau provincial, les Acadiens sont pour la première fois plus nombreux que les Irlandais en 1911. Dès lors, leur nombre est en constante progression alors que les effectifs irlandais sont en constante régression (voir tableau 1). L'accroissement de la population acadienne est tel qu'à partir des années 1950, les catholiques deviennent majoritaires au Nouveau-Brunswick.

Tableau 1: Évolution de la population d'origine française, de la population d'origine irlandaise et de la population de religion catholique romaine au Nouveau-Brunswick, 1871 à 1961.

Année	Population du Nouveau-Brunswick	% de la population d'origine française	% de la population d'origine irlandaise	% de la population de religion catholique romaine
1871	285,594	15.7	35.2	33.6
1881	321,233	17.6	31.5	34.0
1891	321,263	non disponible	non disponible	36.1
1901	331,120	24.2	25.2	38.0
1911	351,889	28.0	21.2	41.2
1921	387,876	31.2	17.7	44.0
1931	408,219	33.6	16.4	46.1
1941	457,401	35.8	15.0	48.2
1951	515,697	38.3	13.9	50.6
1961	597,936	42.4	non disponible	51.9

Sources: Bureau fédéral de la statistique, *Recensement du Canada*, Ottawa, ministère du Commerce, 1871 à 1961.

Ce n'est pas la question de la langue dans les écoles qui préoccupe les Acadiens à la fin du 19e siècle, mais plutôt la question religieuse. On se rappellera la célèbre crise scolaire de 1871. Le gouvernement néo-brunswickois adopte alors une loi scolaire qui enlève toute trace de caractère religieux dans les écoles publiques (enseignement du catéchisme, port du costume religieux, etc.). Les Catholiques acadiens et irlandais se sentent opprimés car ils croient que l'école publique doit demeurer confessionnelle. De leur côté, les Protestants appuient le projet; bon nombre d'entre eux sont des Loyalistes qui ont apprécié le système scolaire neutre américain. L'affaire tourne alors à la crise. Celle-ci se traduit par un mouvement de contestation s'étalant sur quatre années, qui consiste à refuser de payer les taxes scolaires, à faire des démarches auprès du gouvernement fédéral, du ministère des Colonies à Londres et des cours de justices¹. Elle se termine de façon brutale par la mort d'un jeune Acadien, Louis Mailloux, qui se trouve au mauvais endroit au mauvais moment alors que la police tente de calmer un groupe de

¹ Gilberte Couturier LeBlanc, Alcide Godin et Aldéo Renaud, «L'enseignement français dans les Maritimes, 1604-1992», dans Jean Daigle, éd., *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, p. 552-553.

manifestants acadiens. Le premier ministre provincial, George King, décide alors d'offrir aux Catholiques un compromis qui, entre autres, redonne aux enseignants religieux le droit d'enseigner le catéchisme, mais en dehors des heures de classe, et celui de porter le costume. Pour les Acadiens, c'est une mince consolation².

L'Église exerce un rôle prédominant dans les milieux acadiens. De 1860 à 1938, le diocèse de Chatham dessert le nord de la province où se retrouvent la majorité des Acadiens. Le diocèse de St.-Jean dessert de son côté le reste de la province. À l'origine, le diocèse de Chatham est à majorité anglophone, mais les Acadiens y deviennent majoritaires au fil des ans. Devant les réclamations des Acadiens, l'Église établit, non sans heurts, une nouvelle province ecclésiastique avec siège épiscopal à Moncton en 1936. En 1938, le siège de Chatham est déménagé à Bathurst, une ville bilingue. La croissance de la population catholique acadienne est telle qu'en 1945, un nouveau diocèse est formé dans le Madawaska, la région francophone la plus homogène de la province. Selon l'historien Léon Thériault, ce processus est l'aboutissement de l'«acadianisation des structures ecclésiastiques³». La communauté irlandaise, surtout celle de Chatham, s'oppose farouchement à cette restructuration. Plusieurs y voient une machination de la part des Acadiens pour s'emparer du pouvoir politique. Un groupe d'Irlandais envoie une pétition en 1933 à l'Évêque de Chatham, Mgr Patrice-Alexandre Chiasson, à l'Archevêque de Halifax de même qu'au délégué Apostolique du Canada, dans laquelle cette crainte est exprimée clairement:

It is an established and well recognized fact that the entire body of the French-speaking clergy have been for years and are today propagandizers for the spread of the French

² La crise scolaire de 1871 a fait l'objet de nombreuses études historiques. Voir, entre autres, Alexandre Savoie, *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick 1871-1971, volume 1: du français au compte-gouttes, 1871-1936*, Edmundston, chez l'auteur, 1978; G.F.G. Stanley, «The Caraquet Riots of 1875», *Acadiensis*, 1972, 255p.; et Peter Toner, «New Brunswick Schools and the Rise of Provincial Rights», dans Bruce W. Hodgins *et al.*, éditeurs, *Federalism in Canada and Australia: The Early Years*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1978.

³ Léon Thériault, «L'acadianisation des structures ecclésiastiques», dans Jean Daigle, éditeur, *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, p. 460.

language with the ultimate though impossible end of changing the Province of New Brunswick from an English to a French-speaking Province⁴.

Ce à quoi l'évêque de Chatham réplique que les structures ecclésiastiques du Nouveau-Brunswick doivent être modifiées vu que les Acadiens sont maintenant deux fois plus nombreux que les Irlandais. Il laisse entendre que les Acadiens n'ont pas d'autre ambition que celle, bien légitime, de conserver leur langue et leurs coutumes. En ce qui a trait au clergé et à l'élite acadienne,

ils ne cherchent pas à propager la langue française parmi la population anglaise et ne font aucune propagande pour changer la Province du Nouveau-Brunswick de province anglaise en province française. (...) [Le clergé acadien] croit que les fidèles de langue française trouveront toujours plus de facilité à sauvegarder leur foi catholique par son expression dans leur langue maternelle; mais il croit également que les fidèles de langue anglaise ont droit à l'éducation catholique dans leur propre langue⁵.

Par ailleurs, les revendications scolaires des Acadiens se heurtent souvent à la crainte des Protestants de voir les écoles publiques devenir confessionnelles. En fait, au début des années 1960, les Acadiens semblent avoir à toutes fins pratiques abandonné la question de la confessionnalité scolaire, privilégiant maintenant celle des droits linguistiques. Ainsi, la principale organisation acadienne en matière d'éducation, l'Association Acadienne d'Éducation, réclame une plus grande prise en charge par l'État du système scolaire public dans un mémoire préparé en 1958 alors qu'elle s'y opposait farouchement en 1943⁶. Plusieurs estiment qu'ils ont plus à gagner en séparant la langue et la foi. En effet, la population anglo-protestante demeure chatouilleuse sur cette la question. En 1968, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et

⁴ Alexandre Savoie, *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick, 1871-1971. Volume 2: les commandeurs de l'Ordre à l'oeuvre (1934-1939)*, Edmundston, Chez l'auteur, 1980, p. 251.

⁵ *Ibid.*

⁶ L'A.A.E. s'est opposée, en 1943, à «l'ingérence grandissante de l'État provincial dans le secteur éducatif». Voir Isabelle McKee-Allain, «La place des communautés religieuses de femmes dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick: Un bilan socio-historique», *Éducation et francophonie*, vol. XIX, n° 3 (décembre 1991), p.7.

le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton) évalue les résultats de cette stratégie dans son rapport:

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont pu obtenir des résultats remarquables en francisant un très grand nombre d'écoles publiques, justement parce que la plupart d'entre eux ont accepté, fût-ce à contrecœur, le système scolaire public. S'ils avaient lié aussi étroitement qu'on l'a fait ailleurs la langue et la religion, les progrès des dernières années eussent été vraisemblablement beaucoup moindres et surtout les perspectives du français au Nouveau-Brunswick seraient beaucoup plus inquiétantes qu'elles ne le sont aujourd'hui⁷.

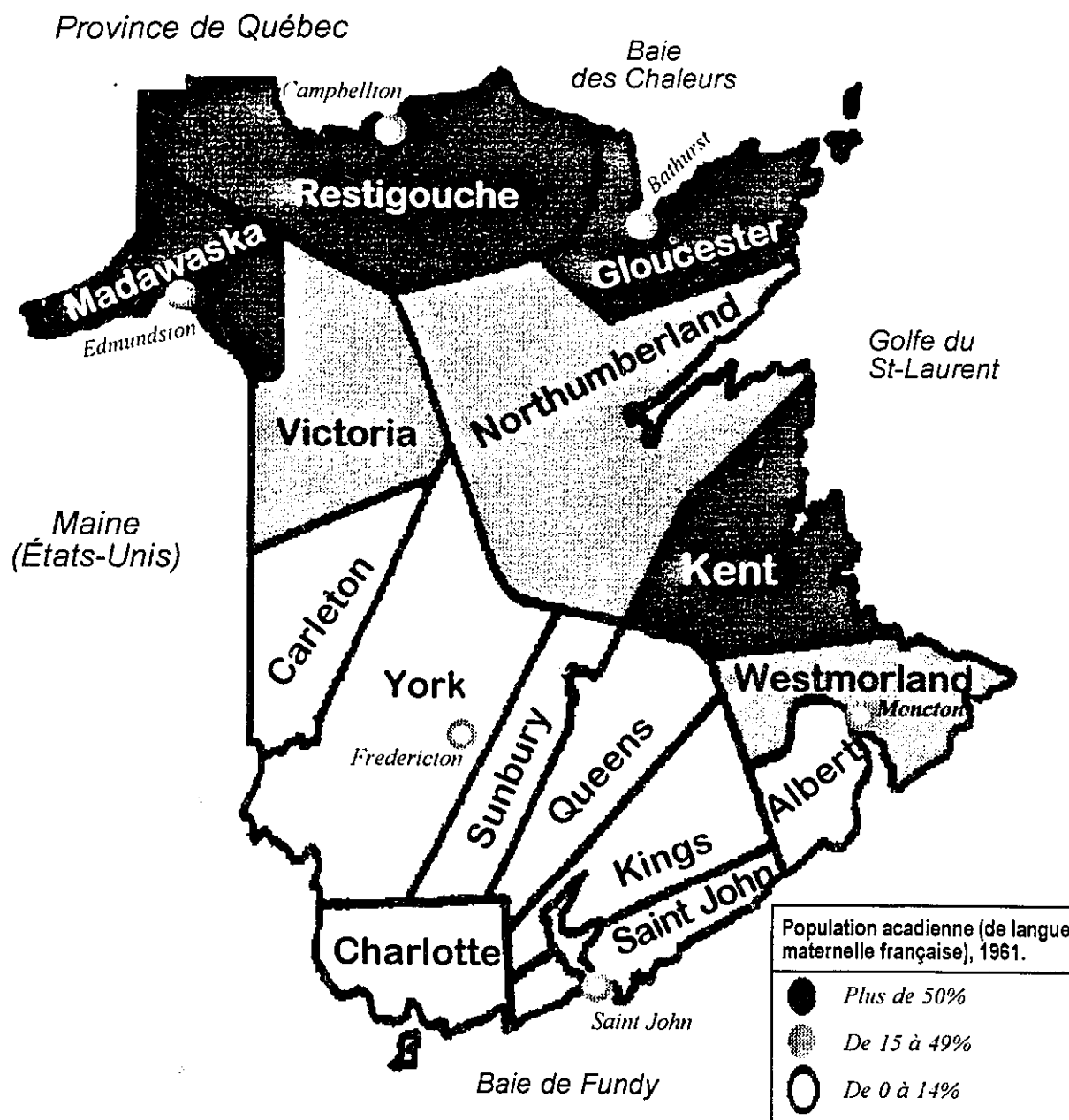
Ce qui amène la Commission Laurendeau-Dunton à recommander «que le droit de la minorité de langue officielle d'avoir ses propres écoles soit dissocié de toute considération touchant le caractère confessionnel de ces écoles⁸». À son avis, les groupes francophones minoritaires des autres provinces canadiennes devraient d'ailleurs emprunter la voie tracée par les Acadiens au Nouveau-Brunswick. Il faut peut-être voir dans ces recommandations l'influence d'un des membres de la Commission, le Père Clément Cormier, c.s.c., premier Recteur de l'Université de Moncton. Celui-ci est en faveur d'un système scolaire public géré par l'État. Il croit au respect mutuel entre anglophones et Acadiens et voit beaucoup d'avantages pour les Acadiens à fréquenter des écoles publiques, tout comme une université publique française d'ailleurs⁹.

⁷ Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport*, volume 2: l'éducation, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 23 mai 1968, p. 167.

⁸ *Ibid.*, p.169.

⁹ Voir à ce sujet Théo Nkembé, *Père Clément Cormier, Fondateur en Acadie*, Moncton, s.é., 1979, 164p.

Carte 1: Répartition de la population de langue maternelle française dans les municipalités de comté au Nouveau-Brunswick, 1961.



Comtés francophones:

Madawaska (94.2% de langue maternelle française); Gloucester (82.2%); Kent (81.9%); & Restigouche (61.0%).

Région acadienne:

Comtés francophones, plus: Westmorland (40.5% de langue maternelle française); Victoria (37.5%); & Northumberland (26.7%).

Région anglophone:

Sunbury (10.5% de langue maternelle française); St. John (6.7%); Queens (4.8%); Charlotte (3.1%); York (2.8%); Carleton (1.2%); Albert (1.2%); & Kings (0.9%).

Il reste que, sur le plan linguistique, les Acadiens font toujours face à un sérieux problème au début des années 1960: celui de l'assimilation. En 1961, la province du Nouveau-Brunswick compte 597,936 habitants. De ce nombre, 35.2% ont le français comme langue maternelle française: Or, 18.7% parle uniquement le français (voir tableau 2). Dans six des 15 comtés de la province, soit dans Kent, Victoria, Sunbury, Queens, York et Carleton (voir carte 1), le pourcentage de la population parlant l'anglais seulement est plus élevé que le pourcentage de la population de langue maternelle anglaise. Le tableau 2 révèle un autre phénomène: le bilinguisme est répandu dans les quatre comtés à majorité francophone (Gloucester, Madawaska, Kent et Restigouche) où environ le tiers de la population est bilingue. Dans la région anglophone¹⁰, le bilinguisme est marginal puisque seulement 5.6% de sa population parle le français et l'anglais. Le bilinguisme se fait donc à sens unique. En fait, les Acadiens semblent alors accepter cette situation comme un fait inévitable. Ce phénomène frappe André Laurendeau lors du passage de la Commission Laurendeau-Dunton à Moncton en février 1964. Dans son journal, il écrit:

Au Nouveau-Brunswick, on a une base acadienne plus solide, mais les ambitions demeurent très modestes, et l'on accepte comme un idéal normal le bilinguisme de tous les francophones (...) Plusieurs Acadiens misent on ne sait exactement sur quoi, et l'instinct paraît plus fort que la lucidité: Qu'espèrent-ils au fond? Durer, progresser lentement¹¹.

¹⁰ La région anglophone comprend tous les comtés à majorité anglophone: Sunbury (87% de la population est de langue maternelle anglaise), Queens (94%), Charlotte (96%), York (95%), Carleton (98%), Albert (97%) et Kings (97%). La région anglophone représente 44% de la population totale de la province, dont 93.9% a l'anglais et 9.3% le français comme langue maternelle.

¹¹ André Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Montréal, vlb éditeur/le Septentrion, 1990, p.76.

Tableau 2: Langue maternelle et d'usage de la population du Nouveau-Brunswick, 1961.

Comté	Langue maternelle française (%)	Langue maternelle anglaise (%)	Parlant le français seulement (%)	Parlant l'anglais seulement (%)	Parlant le français et l'anglais (%)
Madawaska	94.2	5.2	66.5	3.0	30.3
Gloucester	82.2	14.2	59.0	11.7	29.0
Kent	81.9	15.1	45.7	15.5	38.1
Restigouche	61.0	38.3	32.2	32.6	35.0
Westmorland	40.5	58.4	10.9	55.9	32.9
Victoria	37.5	58.4	17.5	58.9	23.4
N.-Brunswick	35.2	63.3	18.7	62.0	19.0
Northumberland	26.7	71.4	13.2	70.6	15.6
Sunbury	10.5	86.4	1.3	86.9	11.4
St. John	6.7	91.8	0.7	91.1	8.0
Queens	4.8	93.8	0.5	94.1	5.2
Charlotte	3.1	96.2	0.3	95.8	3.8
York	2.8	94.7	0.3	95.5	4.0
Carleton	1.2	97.9	0.1	98.1	1.7
Albert	1.2	98.0	0.1	97.4	2.4
Kings	0.9	98.2	0.0	97.4	2.5

Source: Bureau fédéral de la statistique. *Recensement de 1961. Population selon la langue officielle et la langue maternelle*. 24 juillet 1962. Catalogue No 92-523.

Enfin, la population acadienne est affligée par un taux élevé d'analphabétisme¹². Comme l'indique le tableau 3, la région acadienne¹³ affiche en 1961 les taux de fréquentation scolaire les plus bas de la province. Le taux d'illettrés dans la région acadienne est de 11.1% (14.2% dans les comtés francophones¹⁴), alors qu'il n'est que de 6.1% dans la région anglophone. Le taux d'illettrés fonctionnels dans la région acadienne est de 25.4% (33.6% dans les comtés francophones), comparativement à 11.6% dans la région anglophone. La distribution des effectifs scolaires révèle aussi des disparités entre la région acadienne et la région anglophone. En 1961, la proportion de la population scolaire du secteur privé et public combiné au niveau secondaire (l'équivalent de la 9e à la 12e année) par rapport à la population scolaire totale est de 34.8% dans la région acadienne, et de 43.5% dans la région anglophone. Dans les seuls comtés francophones,

¹² Dans le recensement canadien de 1961, les termes "n'a pas fréquenté l'école" et "ayant moins de 5 années de scolarité" remplacent les termes "illettrés" et "illettrés fonctionnels".

¹³ Voir carte 1. La région acadienne représente 56% de la population totale de la province, dont 59% est de langue maternelle française et 40% est de langue maternelle anglaise.

¹⁴ Voir carte 1.

la population scolaire de niveau secondaire ne représente que 30.5% de la population scolaire totale¹⁵.

Tableau 3: Fréquentation scolaire de la population du Nouveau-Brunswick, 1961.

Comté	Population	Population de langue maternelle française (%)	Population âgée de 5 ans et plus n'ayant pas fréquenté l'école (%)	Population âgée de 5 ans et plus, ne fréquentant pas l'école et ayant 4 années ou moins de scolarité (%)
Madawaska	38,983	94.2	13.3	30.7
Gloucester	66,343	82.2	15.3	37.7
Kent	26,667	81.9	12.8	34.2
Restigouche	40,973	61.0	14.3	29.3
Westmorland	93,679	40.5	6.8	14.2
Victoria	19,712	37.5	10.4	22.4
N.-Brunswick	597,936	35.2	8.8	19.0
Canada	18,238,247	28.1	5.7	13.4
Northumberland	50,035	26.7	9.8	21.7
Sunbury	22,796	10.5	8.8	16.1
St. John	89,251	6.7	5.7	10.8
Queens	11,640	4.8	6.5	16.1
Charlotte	23,285	3.1	5.3	9.7
York	52,672	2.8	5.7	11.0
Carleton	23,507	1.2	6.7	12.4
Albert	12,485	1.2	6.6	11.4
Kings	25,908	0.9	5.8	11.3

Sources: Bureau fédéral de la statistique, *Recensement du Canada, 1961, Population: fréquentation scolaire et scolarité*, Bulletin 1.2-10, 29 mars 1963, p.73-5 et 73-6. Cat. 92-550.

1.2 Le système scolaire public du Nouveau-Brunswick avant 1967

Quelles écoles fréquentent les enfants acadiens? Quel type d'enseignement y reçoivent-ils? Jusqu'en 1967, la responsabilité du système scolaire public repose avant tout sur les commissions scolaires. Au début du 20e siècle, le système scolaire public est fortement décentralisé: ce sont les districts scolaires qui administrent entièrement les écoles. Il y a, à cette époque, presque le même nombre de districts scolaires qu'il y a d'écoles. Chaque district a donc sa propre commission scolaire. Une telle décentralisation favorise évidemment les disparités,

¹⁵ Bureau fédéral de la statistique, *Recensement du Canada, 1961, Population: Fréquentation scolaire et scolarité*, Bulletin 1.2-10, 29 mars 1963, p.73-3 et 73-6. Cat. 92-550.

surtout entre les régions rurales moins riches et les régions urbaines. Afin d'amoinrir ces disparités, le gouvernement provincial amorce en 1943 un début de centralisation. La *Rural Schools Assistance Act* permet en effet aux Conseils de comté, c'est-à-dire aux gouvernements municipaux, d'établir une commission scolaire suite à l'approbation de la majorité des districts scolaires du comté. Ces commissions scolaires de comté sont composées de sept membres, dont trois sont nommés par le gouvernement provincial, et quatre, par le Conseil de Comté. Elles prélèvent les impôts de façon à mettre en commun les ressources des districts scolaires sous leur juridiction. Ces commissions administrent toutes les écoles rurales et négocient l'échelle salariale des enseignants avec les associations d'enseignants. Ces nouvelles commissions scolaires peuvent réclamer une aide financière du gouvernement provincial pour fusionner des districts et construire des écoles régionales¹⁶. Progressivement, plusieurs comtés vont fermer les anciennes écoles à une ou deux classes. De même, le nombre de districts scolaires chute considérablement: on en comptait 1,500 en 1940, et seulement 470 en 1962¹⁷. Cette centralisation ne se réalise pas à la grandeur de la province: ainsi, le comté francophone de Restigouche demeure entièrement sous l'ancien système des petites écoles.

La loi scolaire de 1943 s'adresse exclusivement aux régions rurales. Les commissions scolaires urbaines, qui disposent de plus larges revenus et qui offrent de meilleurs services, opèrent indépendamment des Conseils de comté. Elles prélèvent leurs propres taxes scolaires et embauchent les enseignants selon leur propre échelle des salaires. Cependant, en 1950, les commissions scolaires urbaines déclarent éprouver des problèmes financiers et réclament par

¹⁶ Selon la loi, le Gouvernement provincial assume jusqu'à 40% des coûts de construction et 50% des coûts pour l'achat d'équipement et matériel pédagogique approuvés. Voir *The Rural Assistance Act*, 1943, ch. 33-7, George VI., (1943).

¹⁷ Georges Cyr, *Le programme "Chance égales pour tous" et la réforme du système de gouvernement municipal au Nouveau-Brunswick*, Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1977, p.21-23.

conséquent des subventions provinciales. À cette fin, le gouvernement provincial adopte une nouvelle taxe foncière de 4%, la *Social Service and Education Tax*¹⁸. Celle-ci permet à la province d'assurer jusqu'à 40% des budgets des commissions scolaires urbaines, et 50% des budgets des commissions scolaires de comté.

La loi scolaire de 1943 rapporte des dividendes autant du côté acadien que du côté anglophone. De part et d'autre, en effet, les écoles publiques se trouvent dans un triste état. Dans la région acadienne, le pourcentage d'écoles à une classe passe de 78.3% en 1940-1941 à 31.1% en 1954-1955. Du côté de la région anglophone, ce pourcentage est réduit de 84.6% à 40.1%. Durant la même période, le pourcentage d'élèves fréquentant des écoles à une classe chute de 44.8% à 11.0% dans la région acadienne, et de 35.4% à 11.0% dans la région anglophone. Mais c'est surtout au niveau de la construction d'écoles secondaires que les progrès sont les plus marqués. En effet, leur nombre passe de 18 en 1940 à 153 en 1962 au Nouveau-Brunswick¹⁹. Cela est d'autant plus significatif que la population scolaire dans la région acadienne est passée de 48,167 en 1940-1941 à 93,747 en 1959-1960 (accroissement de 194%), alors que dans la région anglophone, la population scolaire a augmenté de 35,109 à 54,568 (accroissement de 155%) pour la même période²⁰. Cependant, cette vague de construction n'est pas sans conséquences. Dans la région acadienne, elle aggrave la situation financière déjà précaire de plusieurs comtés, alors même que les sommes investies par élève sont beaucoup moins élevées que celles investies dans la région anglophone, où l'on dispose de revenus plus élevés²¹.

¹⁸ (1950p). *The Social Services and Education Tax Act*. 14 Geo. VI (1950), chap. 17. [al.]

¹⁹ «Pour un plan de développement de l'éducation française au Canada: Nouveau-Brunswick», *Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française*, Vol. 6, n° 3 (décembre 1977), p. 5-28.

²⁰ *Annual Report of the Minister of Education*, Fredericton, Nouveau-Brunswick, 1941, 1965. Voir tableau 4, section 1.3.

²¹ Gilberte Couturier LeBlanc, Alcide Godin et Aldéo Renaud, *Op. cit.*, p.559.

Enfin, le droit des Acadiens à une éducation en français est loin d'être acquis au début des années 1960. Avant la réforme scolaire du Gouvernement Robichaud, le ministère de l'Éducation tolère l'enseignement du français dans les écoles acadiennes dites «bilingues²²». Cependant, il n'appuie pas la distribution de matériel pédagogique dans cette langue. En fait, sauf pour les premières années du primaire, seul les cours de français et d'histoire sont donnés en français. Les autres matières - mathématiques, géographie, hygiène, histoire naturelle, histoire de l'Angleterre, etc. - se donnent en anglais. De plus, un obstacle majeur se dresse devant l'élève acadien qui désire continuer sa formation à l'école secondaire (école «supérieure»): le test d'admission est en anglais²³. De plus, même si la plupart des écoles secondaires acadiennes offre un enseignement dispensé en langue française, le programme et les manuels de cours sont en anglais²⁴.

Le seul moyen pour un élève acadien de poursuivre à l'époque des études secondaires complètement en français est de fréquenter un collège privé dirigé par les communautés religieuses. Cependant, il s'agit d'institutions payantes qui accueillent surtout des fils et des filles de l'élite. En 1960, il y a dans les académies et collèges acadiens 1,568 élèves, alors qu'il y a 9,871 élèves inscrits dans les écoles secondaires publiques dans la région acadienne²⁵. Cependant, peu d'Acadiens poursuivent alors leurs études au-delà du primaire. Selon Jacqueline

²² Depuis les années 1920, les écoles publiques acadiennes sont coiffées de l'étiquette «bilingue». Le programme scolaire a pour but d'amener l'élève acadien à maîtriser suffisamment l'anglais pour terminer ses dernières années d'études en cette langue. Selon Anne-Marie Savoie, à partir de 1939, un nouveau programme scolaire est introduit dans ces écoles et se résume en trois points: «1. L'enseignement donné en français au début du cours primaire et l'introduction progressive de l'anglais à la fin du cours; 2. L'enseignement bilingue de la 7e à la 9e année; 3. Le cours anglais pour les élèves de la 10e à la 12e année». Voir Anne-Marie Savoie, «L'évolution de l'éducation dans les régions acadiennes», *Le Congrès mondial acadien. L'Acadie en 2004, Actes des conférences et des tables rondes*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1996, p. 429-430.

²³ Alexandre Savoie, «L'enseignement en Acadie de 1604 à 1970», dans Jean Daigle, éditeur, *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton, Chaire d'Études Acadiennes, 1980, p.453.

²⁴ «Pour un plan de développement de l'éducation française au Canada: Nouveau-Brunswick», *Op. cit.*, p.8.

²⁵ En 1967, il n'y a plus que 388 élèves dans les collèges et académies acadiens alors que la population scolaire de 9e à 12e année dans la région acadienne est maintenant de 16,787. *Annual Report of the Minister of Education*, Fredericton, Nouveau-Brunswick, 1960, 1967.

Collette, «l'école s'arrêtait pour ainsi dire en huitième année, pour ceux qui se rendaient là. Le collège et le couvent, c'était pour quelques privilégiés ou quelques têtus déterminés à faire instruire au moins un ou deux de leurs enfants²⁶».

Pour les Acadiens, une réforme du système scolaire public reconnaissant le caractère français des écoles acadiennes est essentielle. Le Sénateur Calixte Savoie, ancien principal de l'École Cormier d'Edmundston et un membre fondateur de l'Association Acadienne d'Éducation, une organisation qui a pour but de promouvoir l'éducation en français, rappelle dans ses mémoires le climat qui règne dans les écoles acadiennes au moment de la fondation de l'A.A.E. en 1936:

Tous savent qu'à cette époque tous les manuels scolaires étaient anglais: Arithmétique, histoire, géographie, hygiène, etc. (...) Une institutrice déjà surchargée de travail était forcément obligée de faire la traduction aux élèves, ce qui constituait une perte de temps considérable. Lorsque l'élève comprenait passablement bien l'anglais, tout était fait en anglais, malheureusement²⁷.

Bref, comme l'admet franchement le ministre de l'Éducation, C.H. Blakeney, lors du 3e congrès de l'Association Acadienne d'Éducation en 1943, le système scolaire public du Nouveau-Brunswick est «antidémocratique [et] anti-pédagogique pour les élèves français du Nouveau-Brunswick²⁸».

1.3 Les enseignants acadiens

Depuis le début des années 1940, les effectifs enseignants de la région acadienne et de la région anglophone connaissent une croissance importante (voir tableau 4). Dans les deux cas, le

²⁶ Jacqueline Collette, «L'Acadie de l'avenir», dans *Le Congrès mondial acadien, L'Acadie en 2004, Actes des conférences et des tables rondes*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1996, p. 290.

²⁷ Calixte Savoie, *Op. cit.*, p.240.

²⁸ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes. Fonds Association Acadienne d'Éducation, 29, Historique, 29.13-11, Association Acadienne d'Éducation. -- «L'Association Acadienne d'Éducation a besoin de vous», p. 2.

rythme d'accroissement dépasse celui de la population scolaire. Il est plus rapide, toutefois, dans la région acadienne. Entre 1940-1941 et 1964-1965, la population scolaire s'accroît de 194.6% dans la région acadienne alors que les effectifs enseignants augmentent de 268.6%. Dans la région anglophone, la population scolaire s'accroît de 179.5% et les effectifs enseignants, de 206.7%. Le résultat est que le ratio élève/enseignant diminue plus rapidement dans la région acadienne. En 1940-1941, on y retrouve 32.8 élèves par enseignant, contre 25.2 dans la région anglophone; en 1964-1965, on n'y trouve plus que 23.7 élève par enseignant, taux qui se rapproche favorablement du 21.9 élèves par enseignant enregistré pour la région anglophone.

Par ailleurs, la croissance des effectifs favorise la masculinisation du personnel enseignant. Les hommes sont en effet de plus en plus nombreux à entrer dans la profession. Entre 1940-1941 et 1964-1965, le nombre d'hommes a augmenté de 389% dans la région acadienne et de 262% dans la région anglophone, alors que le nombre de femmes n'a augmenté que de 252% dans la première région et de 195% dans la seconde. Il reste que les femmes regroupent, dans une proportion écrasante, la grande majorité du corps enseignant dans les deux régions. En effet, le corps enseignant est à majorité féminine en 1964-1965 autant dans la région acadienne (83%) que dans la région anglophone (81%).

Tableau 4: Population scolaire et effectifs enseignants dans la région acadienne et dans la région anglophone, 1940-1941 à 1964-1965.

	Région acadienne				Région anglophone			
	Enseignants			Élèves	Enseignants			Élèves
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total	
1940-1941	176	1,294	1,470	48,167	237	1,156	1,393	35,109
1945-1946	93	1,532	1,625	51,212	144	1,316	1,460	35,170
1949-1950	225	1,803	2,028	57,801	234	1,361	1,595	39,335
1954-1955	315	2,366	2,681	71,758	297	1,572	1,869	44,311
1959-1960	514	2,904	3,418	85,382	414	1,974	2,388	54,568
1964-1965	685	3,263	3,948	93,747	621	2,259	2,880	63,009

Sources: *Annual Report of the Minister of Education*, Fredericton, Nouveau-Brunswick, 1941, 1946, 1950, 1955, 1960, 1965.

Leur formation

Depuis 1870, l'École normale de Fredericton a pour mandat de former l'ensemble des enseignants et enseignantes du système scolaire public du Nouveau-Brunswick. Pendant longtemps, le programme d'études ne tient pas compte de l'origine ethno-linguistique et est offert uniquement en anglais. Un grand nombre d'enseignants acadiens se contentent alors d'un brevet de classe III, le plus faible des diplômes, jugeant trop difficile d'aller chercher une formation supplémentaire destinée aux enseignants anglophones²⁹.

En 1947, la *Normal School* de Fredericton devient le *Teachers' College*. On décide alors de permettre aux deux groupes ethno-linguistiques de suivre, dans leur langue respective, les cours de pédagogie de base pour les niveaux primaire et secondaire. De plus, on appuie les étudiants qui sont intéressés à obtenir un baccalauréat en enseignement élémentaire dans l'un des collèges universitaires acadiens. Ceux-ci offraient déjà un cours de formation pédagogique de niveau primaire à l'intention des religieuses enseignant dans les couvents. En 1948, le gouvernement provincial reconnaît officiellement les cours d'été offerts par l'Université Saint-Joseph. Ces cours étaient offerts depuis 1938 aux enseignants et enseignantes des écoles publiques désireux de se perfectionner. Ceci représente une grande victoire pour les enseignants acadiens³⁰. En 1952, plus de la moitié des enseignants acadiens qui détiennent au moins un brevet d'enseignement de 1^{re} classe, permettant d'enseigner dans les écoles secondaires, ont suivi ces cours. Notons également que les cours d'été sont également ouverts aux détenteurs de permis temporaire, c'est-à-dire aux enseignants non-qualifiés³¹.

²⁹ Alan Westlake Bailey, *The Professional Preparation of Teachers for the Schools of the Province of New Brunswick 1784 to 1964*, Thèse de doctorat, University of Toronto, 1964, p.194.

³⁰ Gilberte Couturier LeBlanc, *et al.*, *op. cit.*, p. 568.

³¹ Léopold Taillon, *Au service de la culture française en Acadie*, Montréal, Fides, 1957 p.60.

D'autres progrès se réalisent lentement au cours des années 1950. À partir de 1953, les stages de formation pratique des candidats acadiens se font, aux frais de ces derniers, dans le comté de Westmorland, où se trouvent un grand nombre d'écoles dites «bilingues». Il faut attendre en 1967 pour que le gouvernement décide de couvrir partiellement le coût de la chambre et de la pension³². Enfin, au début des années 1960, le *Teachers' College* a pour politique d'avoir une proportion de professeurs francophones à peu près équivalente à celle des étudiants francophones. Depuis 1957, ceux-ci ont aussi une assistante-directrice francophone. Il s'agit de Marguerite Michaud, Ph. D., une ancienne présidente de l'Association des Instituteurs Acadiens et une enseignante qui se dévoue entièrement à la cause du français dans les écoles acadiennes. Malgré tout, cette dernière rappelle en 1967 au sujet du *Teachers' College*, que même si «le cours est bilingue et les francophones reçoivent l'instruction, en grande partie, dans leur langue maternelle; l'atmosphère demeure anglaise³³». La solution, il va sans dire, est d'offrir aux Acadiens leur propre école normale.

Profil des enseignants acadiens en 1965

Parmi les responsabilités des commissions scolaires, l'une des plus importantes est l'embauche du personnel enseignant et la négociation d'ententes collectives avec les associations locales d'enseignants, en tenant compte de l'échelle de salaire minimum établie par la province depuis 1944. Selon la loi scolaire en vigueur en 1963, il existe trois classes d'enseignants. Il y a d'abord les enseignants non qualifiés qui ont droit à un salaire minimum de 600\$. Leurs contrats sont négociés individuellement. Ensuite, il y a les détenteurs de brevets dont le salaire minimum

³² Archives provinciales du Nouveau Brunswick, Records of Premier Louis J. Robichaud, RS416, Dept. of Education, RS416 1967 file 61, Meldrum, Wendell. --- Réponse de Wendell Meldrum à Ronald Levasseur de l'École normale de Fredericton. --- 21 février 1967.

³³ Marguerite Michaud, *Les Acadiens des provinces maritimes*, Moncton, L'imprimerie acadienne, 1968, p.127-129.

varie selon le niveau de compétence: de 800\$ (classe III) à 1,200\$ (classe II) et 1,600\$ (classe I). Le détenteur d'un brevet de classe I a le droit à un permis d'enseignement, privilège qui se traduit par une hausse du salaire minimum selon l'expérience acquise au cours des six premières années d'enseignement. La dernière catégorie d'enseignants est celle des détenteurs d'un permis d'enseignement avec certificat. Les certificats, qui vont de I à V, correspondent au nombre d'années universitaires complétées en vue d'un baccalauréat en éducation. Les détenteurs d'un certificat II ou plus peuvent enseigner dans les écoles secondaires. Dans cette dernière catégorie, le salaire minimum varie selon la compétence et l'expérience: pour un certificat I, il va de 1,800\$ à 2,400\$; pour un certificat II, de 2,600\$ à 3,700\$; pour un certificat III, de 3,000\$ à 4,100\$; pour un certificat IV, de 3,500\$ à 5,200\$; et pour un certificat V, il varie de 4,000\$ à 5,700\$³⁴.

Or la compétence des enseignants oeuvrant dans les écoles acadiennes laisse grandement à désirer dans les années 1960: de moins de 1 % qu'il est en 1938, le pourcentage d'enseignants non qualifiés dans les comtés francophones augmente progressivement pour atteindre 23.4% en 1965. Selon Alcide Godin, cette hausse est le résultat de la «revanche des berceaux³⁵». La hausse rapide des effectifs scolaires acadiens a provoqué une pénurie de personnel qualifié. De plus, les fusionnements effrénés et la construction rapide d'écoles régionales ont pratiquement ruiné certains comtés acadiens, ce qui pousse les commissions scolaires à distribuer plus facilement des permis temporaires, à défaut de ne pouvoir employer des enseignants qualifiés.

Puisque les rapports annuels du ministre de l'Éducation ne tiennent pas compte de la langue d'enseignement des instituteurs et institutrices au début des années 1960, il est difficile de

³⁴ Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of the Royal Commission on Municipal Finance and Taxation (Byrne Commission), RS 179/2/2, file 10, Drafts, tables and memoranda relating to Chapter Four of the Report, Teachers' College -- «Summary, New Brunswick School Law for Purposes of Instruction»-- Fredericton -- septembre 1963 -- p.13.

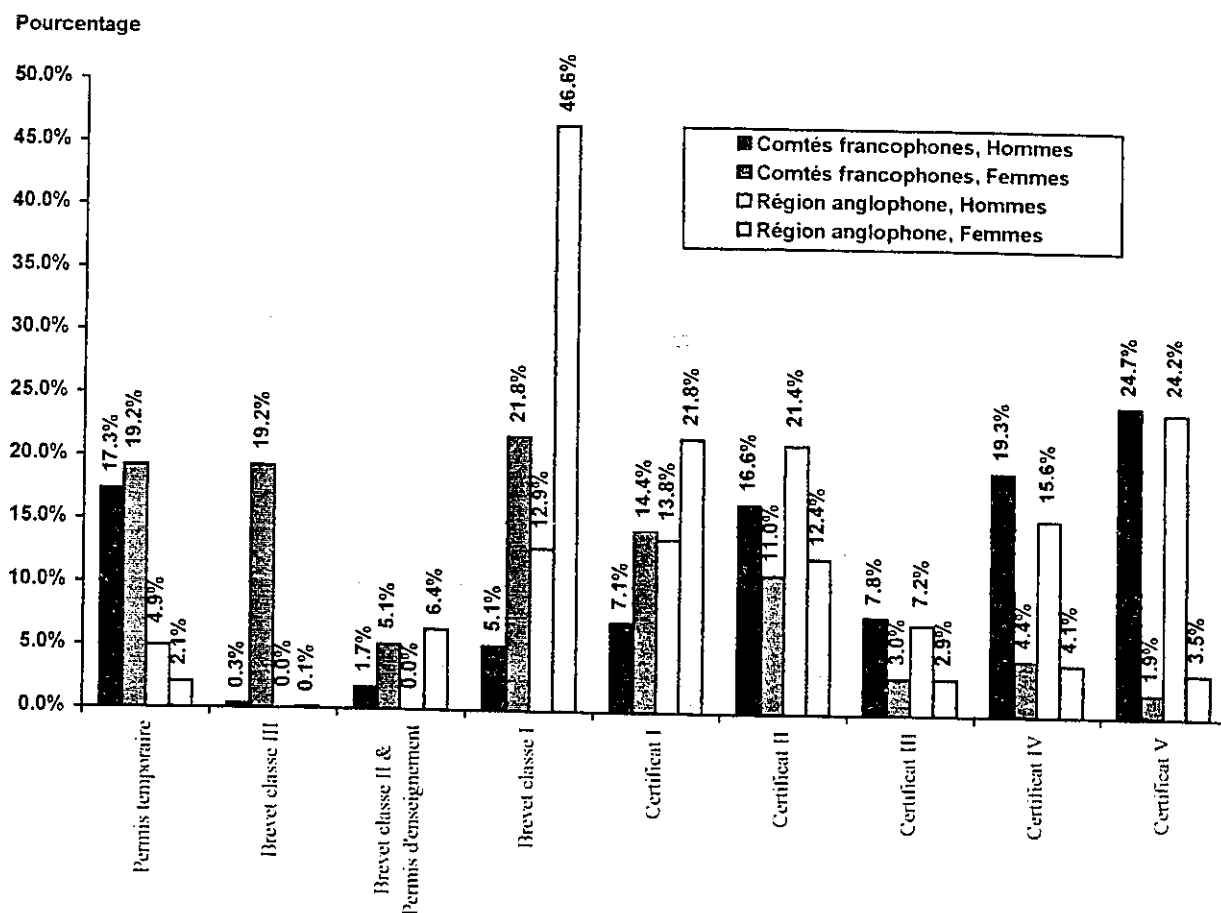
³⁵ Alcide Godin, «L'école acadienne en évolution: de 1943 à 1963», dans *Égalité*, vol. 17 (1986), p. 81-106.

comparer avec exactitude le profil des enseignants acadiens avec celui de leurs homologues anglophones pour cette période. Nous avons toutefois regroupé les statistiques disponibles pour les comtés francophones et celles disponibles pour la région anglophone. Les résultats sont révélateurs.

Regardons de plus près le profil des enseignants acadiens en 1965, année où le Gouvernement Robichaud annonce son programme «Chances égales pour tous» et une réforme scolaire majeure (graphique 1). On constate une différence importante entre les comtés francophones et la région anglophone en ce qui concerne la compétence des enseignants et enseignantes. Dans les comtés francophones, 18.9% de tous les enseignants et enseignantes possèdent seulement un permis temporaire d'enseignement, et 16.8% possèdent le brevet d'enseignement le plus bas (le brevet de classe III). D'autre part, 39.9% des enseignants et enseignantes sont certifiés. De ces derniers, 33.8% détiennent le certificat le plus bas (le certificat I). Du côté de la région anglophone, seulement 2.6% des enseignants et enseignantes possèdent un permis temporaire d'enseignement et moins de 1%, un brevet d'enseignement de classe III. Par contre, 51.8% sont certifiés, dont 39.3% possédant un certificat de classe I. Ainsi, la compétence des enseignants des comtés francophones est considérablement inférieure à celle des enseignants de la région anglophone. En fait, 35.7% des enseignants des comtés francophones possèdent soit le brevet d'enseignement le plus bas (classe III), soit un permis temporaire, alors que seulement 2.7% des enseignants de la région anglophone sont aussi peu qualifiés. Enfin, 93.4% des enseignants des comtés francophones possédant soit un brevet d'enseignement de classe III, soit un simple permis temporaire, sont des femmes. Du côté de la région anglophone, 66.1% des enseignants de même calibre sont des femmes. En d'autres termes,

les femmes sont moins qualifiées que les hommes et les Acadiennes, considérablement moins que leur consœurs anglophones.

Graphique 1: Distribution des enseignants et enseignantes des comtés francophones et de la région anglophone selon leur qualification, année scolaire se terminant le 30 juin 1965.



Source: *Annual Report of the Minister of Education*, Fredericton, Nouveau-Brunswick, 1965.

Les chiffres sont aussi très probants lorsqu'on examine les salaires³⁶. Ils le seraient davantage si nous disposions de statistiques scolaires plus précises. Par exemple, celles-ci ne distinguent pas les écoles rurales des écoles urbaines. Les totaux sont calculés au niveau des

³⁶ Malheureusement, nous ne disposons pas de chiffres concernant les salaires de détenteurs de permis temporaires. Cependant, nous pouvons supposer fortement que les salaires de ces enseignants sont les plus bas de tous.

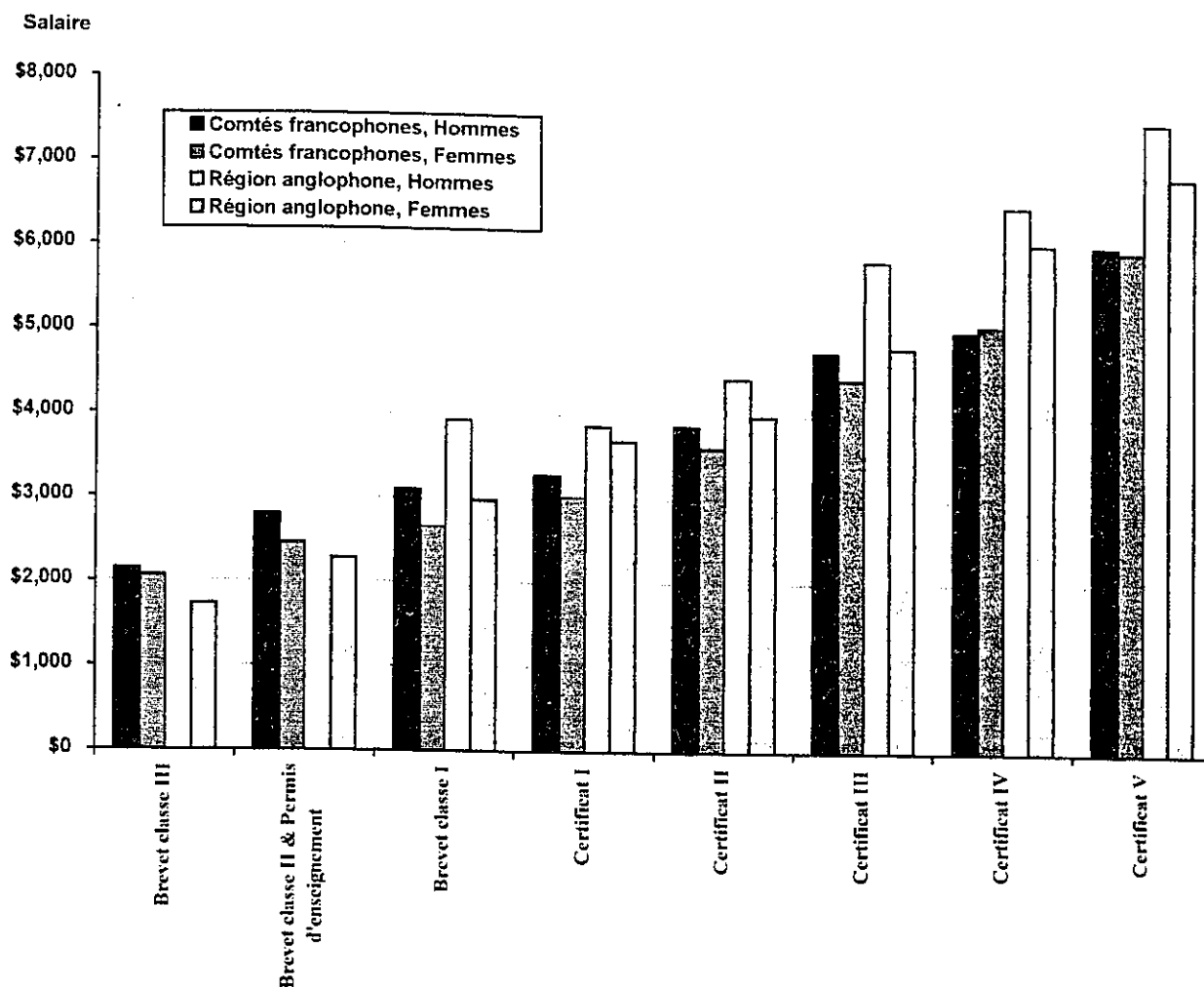
comtés, ce qui a pour effet, entre autres, d'uniformiser la moyenne des salaires des enseignants à l'échelle du comté, alors que les enseignants des villes tendent à être mieux rémunérés.

Nous relevons toutefois un écart entre les comtés francophones et la région anglophone d'une part, et entre les enseignants et les enseignantes d'autre part³⁷ (voir graphique 2). Lorsqu'on calcule la moyenne salariale des enseignants dans les catégories où le nombre d'hommes et de femmes est significatif³⁸, on constate facilement l'écart qui règne entre les deux sexes. Du côté des comtés francophones, la plus grande différence (433\$) se retrouve chez les détenteurs d'un brevet d'enseignement de 1re classe, catégorie où les femmes sont plus nombreuses. Celles possédant un certificat de classe IV ou V se comparent de façon plus avantageuse à leurs confrères acadiens, les écarts étant de respectivement 65\$ et 61\$, dans le premier cas en leur faveur. Dans la région anglophone, le plus grand écart se situe chez les détenteurs d'un certificat de classe III, où les femmes reçoivent en moyenne 1,027\$ de moins que les hommes. L'écart le moins important se retrouve chez les détenteurs de certificats I: ici, les hommes anglophones reçoivent en moyenne 180\$ de plus que leurs consœurs.

³⁷ Pour mettre les salaires des enseignants en perspective, notons que le salaire moyen pour les ménages familiaux dans la région acadienne est de 3,943\$ (Kent a le niveau le plus bas avec 2,787\$) alors que le salaire moyen pour les ménages familiaux dans la région anglophone est de 4,506\$ (Saint Jean a le plus haut niveau avec 5,074\$). Voir Bureau fédéral de la statistique, *Recensement de 1961: Population échantillon, Revenus des ménages familiaux, Comtés et divisions de recensement*, 25 août 1966, p. 18-27. Cat. n° 98-523, Série SX, Bulletin SX-9.

³⁸ Nous mettons 10 enseignants de sexe déterminé par catégorie comme minimum pour fin de comparaison.

Graphique 2: Salaires des enseignants et enseignantes des comtés francophones et de la région anglophone du Nouveau-Brunswick selon leur qualification, année scolaire se terminant le 30 juin 1965.



Source: *Annual Report of the Minister of Education*, Fredericton, Nouveau-Brunswick, 1965.

D'autre part, les salaires des enseignants et des enseignantes acadiens sont systématiquement inférieurs à ceux de leurs homologues anglophones. Dans le cas d'un détenteur d'un certificat de classe IV, un enseignant des comtés francophones reçoit en moyenne jusqu'à 1,497\$ de moins qu'un enseignant de la région anglophone. L'écart s'amenuise chez ceux qui sont moins qualifiés. Les enseignantes des comtés francophones sont encore plus désavantagées.

L'enseignant de la région anglophone détenant un brevet de 1re classe gagne en moyenne 1,272\$ de plus qu'une enseignante d'un comté francophone possédant le même diplôme. Mais ce sont les détentrices de brevets d'enseignement de troisième classe qui reçoivent les salaires les plus minables: Dans les comtés francophones, les 382 enseignantes disposant d'un tel brevet gagnent en moyenne 2,066\$ en 1965. Dans la région anglophone, la moyenne salariale est de 1,729\$, mais on ne retrouve là que trois enseignantes détentrices de ce type de brevet.

Il faut souligner enfin que les écoles acadiennes sont aussi desservies à l'époque par des communautés religieuses d'hommes et de femmes. Nous ne connaissons pas leur nombre exact car les statistiques officielles du Ministère de l'Éducation ne tiennent aucunement compte du statut civil des enseignants oeuvrant dans le système scolaire public. Nous avons donc effectué une estimation à partir du *Canada Ecclésiastique*. La contribution des religieux se réalise surtout du côté francophone. En effet, les *Sisters of Charity* de Saint Jean (elles sont 142 en 1967) sont les seules à être présentes dans les écoles anglophones. Le tableau 5 donne une approximation de l'évolution des effectifs religieux dans les écoles acadiennes entre 1940 et 1971. En 1967, ils sont environ 576. Ils représentent alors environ le quart du total des effectifs enseignants acadiens, qui se situe aux alentours de 2,500³⁹. Les religieuses sont de loin les plus nombreuses, formant 93.8% de l'ensemble de cette catégorie d'enseignants. Leur présence croissante vient gonfler les rangs des effectifs féminins, déjà fortement majoritaires.

³⁹ Le journal *L'Évangéline* évalue qu'il y a environ 2,500 enseignants acadiens en 1968. Voir «Séparation N.B.T.A.-A.E.F.N.B.», *L'Évangéline*, 18 novembre 1968, p.1.

Tableau 5: Effectifs enseignants provenant de congrégations religieuses catholiques dans les écoles acadiennes publiques des diocèses de Bathurst, Edmundston (à partir de 1950) et Moncton, selon le sexe.

	Religieux	Religieuses	Total
1940	0	29	29
1945	0	85	85
1950	14	103	117
1955	25	204	229
1960	29	400	429
1967	36	540	576

Sources: *Le Canada Ecclésiastique*, Montréal, Beauchemin, 1940, 1945, 1950, 1955, 1960, 1967 et 1971-72

Au début des années 1960, plusieurs de ces enseignantes acadiennes travaillent toujours dans des conditions très pénibles. Il est difficile de tracer un portrait d'ensemble, vu que les surintendants aux écoles, chargés de l'inspection de ces dernières, ne transmettent pas toujours les informations nécessaires au ministre de l'Éducation. Toutefois, les précisions du surintendant aux écoles du comté de Restigouche, Alexandre Savoie, dans son rapport de 1965, sont très révélatrices. Il explique que le comté dispose alors de 30 écoles à une classe (dont deux sont fermées à cause de la pénurie d'enseignants), 11 à deux, et 22 à trois ou plus. Dans les écoles à une classe, 18 des 28 enseignants sont francophones, dont 17 détiennent un permis temporaire d'enseignement. De plus, les 18 enseignants francophones ont en moyenne 33.3 élèves. Dans les écoles à deux classes, 8 des 22 enseignants sont francophones, dont 7 détiennent un permis temporaire, et ont en moyenne 45.6 élèves. De leur côté, les 14 enseignants anglophones, dont 7 détiennent un permis temporaire, ont en moyenne 29.7 élèves⁴⁰. Cette même année, au niveau provincial, on comptait plus de 488 écoles à une classe. Il s'agit d'une des statistiques préférées du premier ministre Robichaud. Il l'invoquera souvent pour déplorer les pauvres conditions scolaires qui affectent une grande partie de la population et promouvoir son programme

⁴⁰ *Annual Report of the Minister of Education*, Fredericton, Province of New Brunswick, 1965, p. 118-121.

«Chances égales»⁴¹. La piètre condition scolaire des Acadiens retient même l'attention de la presse canadienne. La revue *Maclean's* publie en 1967 un article dans lequel Wendell Meldrum, ministre de l'Éducation au Nouveau-Brunswick, raconte la pathétique histoire d'une jeune fille fréquentant une école rurale qui a échoué sa huitième scolaire en juin, mais à qui la commission scolaire locale accorde tout de même un permis temporaire d'enseignement au mois de septembre pour enseigner à l'ensemble des huit «grades» de son école⁴².

Conclusion

Au début des années 1960, le système scolaire public au Nouveau-Brunswick n'est pas en mesure d'offrir des services de qualité à l'ensemble de la population en raison de la décentralisation administrative poussée qui le sous-tend. Ce système ne répond pas, non plus, aux attentes des Acadiens concernant la place du français dans les écoles. Les enseignants sont doublement affectés par cette situation. Ils doivent se contenter d'une formation dans une seconde langue et enseigner presque exclusivement en anglais dans les écoles dites «bilingues». Par ailleurs, les commissions scolaires acadiennes ne peuvent se procurer des enseignants très qualifiés, faute de ressources financières. De plus, la croissance rapide de la clientèle scolaire acadienne crée des pénuries d'enseignants auxquelles les communautés religieuses tentent partiellement de remédier. Bref, les pauvres conditions qui sévissent toujours en milieu scolaire acadien commandent des réformes qui donneront au français la place qui lui revient, tout en éliminant les disparités engendrées par la décentralisation. Telles sont, en fait, les principales

⁴¹ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Records of Premier Louis J. Robichaud, RS416, "Talk About A Country -- Tu parles d'un pays", RS416A, A1/11, Robichaud, Louis J. --- Discours prononcé par le Premier ministre Robichaud à Ottawa. --- 2 juin 1966. --- p. 9.

⁴² Blair Fraser, «The other quiet revolution», *Maclean's*, Vol. 80, n° 4 (avril 1967), p. 33.

demandes véhiculées par les enseignants acadiens au sein des associations professionnelles auxquelles ils adhèrent.

CHAPITRE DEUX

LES ENSEIGNANTS ACADIENS ET LEURS ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES, 1928-1960

Au début des années 1960, les enseignants acadiens peuvent faire partie de deux organisations professionnelles, la New Brunswick Teachers' Association (N.B.T.A.) et l'Association des Instituteurs Acadiens (A.I.A.). De plus, ils peuvent bénéficier des services d'une association de revendication, l'Association Acadienne d'Éducation (A.A.E.), qui réclame des droits scolaires au nom de la communauté acadienne.

2.1 La New Brunswick Teachers' Association

Au début du 20e siècle, quelques associations locales d'enseignants se forment dans la région anglophone du Nouveau-Brunswick. En 1903, ces associations se regroupent en une seule organisation: la *New Brunswick Teachers' Association*. Cependant, l'organisation n'a pas de buts très clairs, et elle a de la difficulté à recruter des membres. Elle disparaît virtuellement en 1907, puis réapparaît en 1918. La N.B.T.A. se préoccupe désormais des conditions de travail des enseignants. En 1928, elle devient une organisation provinciale qui vise à représenter tous les enseignants de la province. Elle prévoit à cette fin que trois des douze membres de son exécutif seront acadiens. À partir de 1935, elle s'engage activement dans la revendication des droits des enseignants auprès de l'État¹. Elle organise un secrétariat permanent et, en 1942, le gouvernement provincial lui accorde une charte d'incorporation qui lui assure l'adhésion

¹ Eric Duncan Mackenzie, *The Historical Development of the New Brunswick Teachers' Association, 1902-1954*, Thèse de M.Ed., University of New Brunswick, 1971, p. iii.

automatique de tous les enseignants² qualifiés de la province, moyennant une cotisation représentant ½ de 1% du salaire annuel de chaque enseignant³.

La N.B.T.A. est reconnue officiellement comme l'association des enseignants de la province. Sa tâche principale sera donc de négocier avec l'État le salaire minimum devant être versé aux enseignants selon leurs qualifications⁴, ainsi que les modalités de leur régime de pension⁵. Lors de son congrès annuel de 1953, la N.B.T.A. décide de mieux s'impliquer au niveau local. À cette époque, elle travaille de concert avec plusieurs associations locales qui sont indépendantes les unes des autres et avec lesquelles elle n'entretient aucun lien formel. En 1956, elle invite donc celles-ci à devenir des branches de l'association. Dans les comtés acadiens, elle doit négocier avec l'Association des Instituteurs Acadiens pour y implanter des branches⁶. Dorénavant, lors de son congrès annuel, chacune des nouvelles sections régionales de la N.B.T.A. des villes et des comtés envoie un délégué pour chaque groupe de 25 enseignants. Seuls ces délégués ont le droit de vote lors du congrès. De plus, les cotisations que reçoit la N.B.T.A. sont partagées entre l'organisation provinciale (25%) et ses sections régionales (75%).

À partir des années 1950, la N.B.T.A. commence à donner un peu de place au français. Certains francophones s'impliquent activement au sein de l'association. C'est le cas de Corinne Blanchard et de Lorraine Leblanc qui seront présidentes de l'association en 1954-55 et en 1962-1963 respectivement. Le bulletin de l'association est publié en français et en anglais. Cependant, toutes les réunions se déroulent en anglais. De plus, l'association ne se préoccupe pas des

² Sauf sur indication contraire, le terme "enseignant" englobe le féminin.

³ (1942d). *An Act to Incorporate the New Brunswick Teachers' Association*. 6 Geo. VI (1942), chap. 103. [ce]

⁴ Eric Duncan Mackenzie, *Op. cit.*, p. 114-115.

⁵ *Ibid.*, p. 78; 164-166.

⁶ Maurice Basque, *De Marc Lescarbot à l'A.E.F.N.B., Histoire de la profession enseignante acadienne au Nouveau-Brunswick*, Edmundston, Éditions Marévie, 1994, p.109

problèmes particuliers de ses francophones. Bref, l'organisation demeure foncièrement anglophone. Face aux critiques incessantes provenant de ses branches francophones, la N.B.T.A. doit adopter, en 1960, une résolution à l'effet que celles-ci ne soient pas divulguées à la presse⁷. Par contre, elle adopte une résolution en 1962 favorisant l'établissement d'une école normale distincte pour les enseignants francophones⁸. Selon l'éditorialiste de *L'Évangéline*, Jean Hubert, la N.B.T.A. «démontre enfin de la compréhension» face aux revendications des francophones⁹. En 1965, la N.B.T.A. compte 6,856 membres, dont environ 2,000 sont acadiens¹⁰.

2.2 L'Association Acadienne d'Éducation

En 1936, un groupe d'Acadiens actifs dans plusieurs domaines se rencontrent pour former un organisme voué à la défense des droits scolaires de la minorité francophone du N.-B. Les fondateurs de l'Association Acadienne d'Éducation se réunissent à Campbellton dans une salle appartenant à la Congrégation des Filles de Marie de l'Assomption. Les deux évêques de la province, Mgr Chiasson, évêque de Chatham, et Mgr Bray, évêque de Saint-Jean, sont les présidents d'honneur. L'Ordre de Jacques Cartier, organisation secrète visant à promouvoir les intérêts des francophones par un lobbying politique, y est fortement représenté¹¹. L'un de ses

⁷ «Les critiques ne devront pas être publiées», *L'Évangéline*, 23 avril 1960, p.3.

⁸ «La N.B.T.A. favorise l'école normale distincte pour la formation du personnel enseignant de langue française», *L'Évangéline*, 27 avril 1962, p.1.

⁹ Jean Hubert, «L'École normale française au N.-B.», *L'Évangéline*, 30 avril 1962, p.4.

¹⁰ *Annual Report of the Department of Education of the province of New Brunswick*, Fredericton, 1965, p.228-229. Fait révélateur, la N.B.T.A. n'a jamais comptabilisé le nombre de francophones de son organisation.

¹¹ Selon Alexandre Savoie, futur président de l'Ordre de Jacques Cartier des Maritimes et de l'Association Acadienne d'Éducation, 35 commandeurs connus, dont A.-M. Sormany, sont présents lors de cette première réunion. Mgr P.-A. Chiasson appuie l'idée et participe même aux délibérations. Les présidents d'honneur sont d'ailleurs Mgr Chiasson, évêque de Chatham, et Mgr P. Bray, évêque de Saint-Jean. Plusieurs membres du clergé encourage une telle association et font même du recrutement parmi la population française. Voir Alexandre Savoie, *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick, 1871-1971, volume 2: Les commandeurs de l'Ordre à l'oeuvre (1934-1939)*, Edmundston, Chez l'auteur, 1980, 273 p.

membres influents, Albert-M. Sormany, est le président fondateur de l'A.A.E.¹² Les participants conviennent qu'une association semblable à celles qui existent déjà en Ontario et dans l'Ouest doit être formée en Acadie pour défendre les droits scolaires de la minorité francophone¹³. C'est dans le cadre du congrès acadien de 1937 à Memramcook que l'A.A.E. est officiellement établie. Son objectif est clair: «La juste revendication des droits scolaires des Acadiens du Nouveau-Brunswick pour la conservation de leur langue afin d'assurer leur survivance comme entité catholique et française¹⁴». Celui-ci se précise lors du premier congrès de l'A.A.E. tenu à Bathurst en 1938, lequel réunit plus de 500 personnes. On formule alors les revendications suivantes: l'établissement d'une école normale bilingue, des manuels scolaires français, et l'usage du français comme langue d'enseignement¹⁵.

À cette occasion, Marie-Esther Robichaud, Principale de l'École Supérieure de Shippagan, adresse des propos peu flatteurs à la majorité des enseignants acadiens. Elle dénonce d'abord la pauvreté de leur formation:

Dans la plupart de nos petites écoles, ce sont des instituteurs ou institutrices de troisième classe. Je ne veux pas faire mépris de ces personnes, mais vous savez que pour obtenir un brevet de troisième on a [*sic*] qu'à compléter un grade huit et cinq mois d'études à l'École normale, et ces personnes sont, dans la plupart des cas, très jeunes. Quand on voit les difficultés des instituteurs et institutrices qui ont complété un grade onze et passé une année entière à l'École normale, quelles doivent donc être les difficultés des autres? C'est dommage, mais nous sommes forcés d'admettre que bien de nos instituteurs et institutrices n'enseignent que parce qu'ils ne peuvent faire autre chose, - un moyen de faire de l'argent, et ils travaillent en conséquence: «Nous ne sommes pas payés pour en faire plus,» nous disent-ils¹⁶.

¹² Pour une biographie de A.-M. Sormany, voir Alexandre-J. Savoie, *Un demi-siècle d'histoire acadienne, Le Docteur A.-M. Sormany, Commandeur de l'Ordre de St-Grégoire le Grand (1885-1970)*, Edmundston, Chez l'auteur, 1976, 238 p.

¹³ Association Acadienne d'Éducation, *Mémoire présenté à la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme par l'Association Acadienne d'Éducation du Nouveau-Brunswick*, Caraquet, 1964, p.2.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Calixte Savoie, *Mémoires d'un nationaliste acadien*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1979, p.250.

¹⁶ Association Acadienne d'Éducation. *Rapport des séances du premier congrès de l'Association Acadienne d'Éducation: Dieu et langue à l'école*, Bathurst, N.-B., 30 et 31 août 1938, p. 105.

Robichaud reproche ensuite aux Acadiens et à un grand nombre d'enseignants leur manque d'intérêt pour la cause de l'éducation: «Dans nos centres ruraux où les gens ne comprennent pas l'importance de l'éducation, est-il étonnant de constater que nos écoles fassent si peu de progrès¹⁷?». Afin de développer cet intérêt, Marie-Esther Robichaud a établi des cercles d'études dans le comté de Gloucester. À l'époque, Robichaud est impliquée activement dans le mouvement coopératif acadien. L'esprit des cercles d'étude s'inspire d'ailleurs du mouvement coopératif. C'est pourquoi elle demande aux communautés acadiennes de suivre son exemple: «Pourquoi ne pas faire en matière d'éducation ce qu'on fait pour l'établissement des caisses populaires? Nos gens sont très intéressés à ces genres d'organisations et ils aiment cela¹⁸». Le but des cercles est de transmettre aux adultes l'instruction élémentaire qui leur fait défaut et de leur faire valoir l'importance de l'éducation. Le premier cercle d'étude qui a été établi à Shippagan en 1937 a produit des résultats encourageants, d'après la fondatrice:

Dans un certain district où l'on avait établi les cercles d'études, deux institutrices, pour faire plaisir aux gens et les aider, leur donnaient, le soir, des cours gratuits de lecture. Plusieurs suivaient ces leçons et vous auriez pu voir avec quel enthousiasme ils se livraient à l'étude, enthousiasme qu'on retrouvera ensuite chez leurs enfants. De paresseux qu'ils étaient, nos petits enfants deviennent bons, soumis et studieux¹⁹.

Inspirés par cette réussite, les participants du Congrès invitent les enseignants acadiens à rejoindre les rangs de l'A.A.E. Mais ils proposent aussi qu'ils s'intéressent de près aux activités de la N.B.T.A., à cause de l'influence qu'elle exerce dans le domaine éducatif. Le congrès propose enfin l'établissement d'une école normale «bilingue» (i.e. offrant des cours de pédagogie en

¹⁷ *Ibid.*, p.108.

¹⁸ *Ibid.* Sur le succès du mouvement coopératif en Acadie, voir Jean Daigle, *Une force qui nous appartient: La fédération des caisses populaires acadiennes, 1936-1986*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1990, 298 p.

¹⁹ *Ibid.*, p.108.

anglais et en français) pour que les enseignants acadiens puissent donner une formation adéquate aux élèves francophones²⁰.

L'Association Acadienne d'Éducation obtient sa charte d'incorporation en 1952. En 1954, elle compte plus de 27,000 membres, parmi lesquels on retrouve, entre autres, des parents, des commissaires d'écoles et des enseignants²¹.

L'action de l'Association Acadienne d'Éducation: Des manuels scolaires en français

L'action de l'A.A.E. consiste dans la présentation annuelle de mémoires au gouvernement provincial et dans une intervention auprès de l'opinion publique acadienne par le biais des journaux francophones, *Le Mudawaska* et *L'Évangéline*, qui suivent de très près ses activités. Mais ses principales réalisations demeurent la production de manuels scolaires à l'intention des élèves acadiens et l'établissement de cours d'été pour permettre aux enseignants acadiens de recevoir une formation complémentaire en français.

Selon la loi scolaire provinciale, ce sont les commissions scolaires qui doivent approvisionner les écoles en manuels scolaires si elles décident d'offrir une formation supplémentaire aux normes établies par le Ministère de l'éducation. Or, plusieurs commissions scolaires acadiennes ont de la difficulté à se procurer du matériel pédagogique complémentaire pour l'enseignement de matières facultatives en français. Aussi, l'A.A.E. entreprend-elle la publication et la distribution de manuels français dans leurs écoles²².

²⁰ *Ibid.*, p.110-111.

²¹ A.A.E. -- «Brief presented to The Royal Commission on School Financing in New Brunswick on behalf of L'Association Acadienne d'Education», 19 février 1954.

²² Théo Godin, «L'Association Acadienne d'Éducation», dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. v, n° 2, septembre 1951, p.191.

Elle réussit à financer la production de ces manuels par la vente de boutons aux élèves et adultes intéressés. L'organisation vend de 20,000 à 25,000 boutons par année et, en 1955, les souscriptions d'adultes sont de l'ordre de 8,000 dollars²³. L'A.A.E. produit une collection de 27 manuels, qui sont généralement de modeste qualité et sont souvent traduits de l'anglais. De plus, l'A.A.E. imprime des cahiers d'exercices supplémentaires destinés surtout aux écoles bilingues. Les institutrices les acceptent en dehors de toute intervention du Département de l'Éducation, qui se borne à en tolérer l'usage²⁴.

L'A.A.E. tiendra cinq congrès entre 1937 et 1948. Au terme de chacun d'eux, une délégation remet un mémoire au Conseil des ministres et aux députés acadiens. L'A.A.E. réclame alors une meilleure place pour le français dans les écoles acadiennes. Peu d'attention semble être accordée à ces demandes: Selon Alexandre Savoie, «les délégués furent toujours bien reçus, mais on apprit de source fiable que plusieurs des mémoires furent jetés au panier sans être relus²⁵». La persévérance de l'A.A.E. amène toutefois le Ministre de l'éducation, C.H. Blakeney, présent lors du Congrès de 1943, à nommer Théodule Lejeune surintendant-en-chef de toutes les écoles publiques du Nouveau-Brunswick en 1944. Le ministre manifeste à cette occasion une ouverture d'esprit face à l'enseignement du français:

Il me revient comme Ministre de l'Éducation de persuader mes collègues et amis du côté anglais qu'ils doivent se manifester larges d'esprit, tolérants et bienveillants (understanding); de les amener à comprendre que vos enfants ont le droit de s'instruire dans leur langue maternelle et que c'est l'unique moyen de régler notre problème des illettrés²⁶.

²³ Robert de Caix, «Le régime scolaire et la culture française en Acadie», dans *Culture Française*, vol. 4, n° 5 (1955), p. 27.

²⁴ *Ibid.*, p. 27.

²⁵ Alexandre Savoie, «L'enseignement en Acadie de 1604 à 1970», dans Jean Daigle, éditeur, *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton, Chaire d'Études Acadiennes, 1980, p.454.

²⁶ Cité et traduit par Léopold Taillon, *Au service de la culture française en Acadie: 1938 - Quinze ans de cours d'été - 1952*, Montréal, 1952, p. 78.

Malgré tout, le gouvernement provincial pose très peu de gestes concrets en ce sens. Aussi, l'A.A.E. poursuit-elle son lobbying auprès de ce dernier. Elle concentre de plus en plus ses efforts sur l'établissement d'une école normale bilingue, car il est devenu évident que la piètre performance des élèves acadiens est directement lié à la pauvre formation de leurs enseignants. En 1958, l'A.A.E. présente un mémoire dans cette perspective au Cabinet provincial. Le mémoire est soumis par une délégation dont fait partie Dr Georges Dumont, qui va se présenter en 1960 comme député Libéral dans le comté de Restigouche et devenir éventuellement Ministre de la Santé dans le Gouvernement Robichaud²⁷.

Les cours d'été

Le projet d'établir une école normale bilingue tardant à se concrétiser, l'A.A.E. opte entre-temps pour une solution provisoire: les cours d'été. Le clergé l'appuie dans cette entreprise. Les Pères Eudistes de l'Université Sacré-Coeur organisent des cours d'été en 1936 afin d'augmenter les qualifications de même que les connaissances du français des enseignants acadiens²⁸. En 1938, l'Université Saint-Joseph de Memramcook, dirigée par les Pères de Sainte-Croix, fait de même. En 1960, le collège universitaire Saint-Louis d'Edmundston, dirigé par des Pères Eudistes, offrira à son tour des cours d'été aux enseignants francophones du Nord-Ouest²⁹.

Ces cours d'été comblent un vide important vu que les enseignants acadiens reçoivent pratiquement toute leur formation pédagogique de base en anglais au *Teachers' College* de

²⁷ «L'A.A.E. demande l'école normale bilingue», *L'Évangéline*, 10 avril 1958, p.2.

²⁸ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes. Fonds Association Acadienne d'Éducation, 29, Historique, 29.13-11, Association Acadienne d'Éducation. -- «L'Association Acadienne d'Éducation a besoin de vous», p. 2. Alexandre Savoie parle de 1936 dans son article «L'enseignement, 1604-1970» dans Jean Daigle, éditeur, *Les Acadiens des Maritimes*, 1980, p. 454. Il a puisé son information dans Laplante, Léopold, eudiste, *Les cours d'été à l'Université du Sacré-Coeur de Bathurst*, 1975. Cependant, il s'agit fort probablement d'une erreur car les cours furent organisés de concert avec l'A.A.E.. Or, l'A.A.E. fut fondée officiellement à l'automne 1936.

²⁹ Nouveau-Brunswick, Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick (Commission Deutsch). *Rapport*. Fredericton, Imprimeur de la Reine, p. 48.

Fredericton, qui offre d'ailleurs ses propres cours d'été³⁰. Cependant, les universités catholiques acadiennes, par l'entremise de leurs cours d'été, offrent des diplômes qui, à l'origine, ne sont pas reconnus par le ministère de l'Éducation. Le ministère tolère d'abord ces cours, d'autant plus que les enseignants acadiens payent eux-mêmes les frais encourus. En 1948, le gouvernement finit par reconnaître les cours d'été des Universités Sacré-Coeur et Saint-Joseph de Memramcook. La même année, le *Teachers' College* de Fredericton accepte que les francophones passent certains examens d'immatriculation en français.

Dès lors, l'A.A.E. va poursuivre la lutte dans trois directions: la reconnaissance de l'enseignement religieux dans les écoles publiques; une école normale bilingue; et des octrois plus substantiels pour les municipalités acadiennes³¹.

2.3 L'Association des Instituteurs Acadiens

Même si elle se voue à la promotion des droits scolaires de la minorité acadienne, l'A.A.E. se préoccupe peu des problèmes quotidiens des enseignants acadiens. Ces derniers peuvent exposer leurs vues à la N.B.T.A., mais ils peuvent compter aussi sur l'Association des Instituteurs Acadiens (A.I.A.). La naissance de l'Association des Instituteurs Acadiens n'est pas spontanée. Des cercles d'études sont d'abord formés dans les comtés francophones. Le premier cercle est établi à Shippagan en 1939, sur l'initiative de Marie-Esther Robichaud. D'autres cercles sont implantés à Caraquet (1939), puis dans les comtés de Gloucester (1942), Kent et Westmorland (1943). Nous l'avons déjà souligné: l'esprit qui anime ces cercles s'inspire du

³⁰ Pour faciliter le consentement des autorités gouvernementales et du *Teachers' College*, les cours d'été acadiens ne se déroulent pas en même temps que les cours d'été du *Teachers' College*. Aussi, plusieurs participants aux premiers peuvent suivre les seconds.

³¹ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes. Fonds Association Acadienne d'Éducation, 29, Historique, 29.13-11, Association Acadienne d'Éducation. -- «L'Association Acadienne d'Éducation a besoin de vous», p.2.

mouvement coopératif qui fait alors une percée rapide en Acadie³². Les enseignants acadiens qui participent à ce mouvement ont décidé, en effet, de former des cercles pédagogiques afin de coordonner leur action. En 1946, lors du congrès de l'A.A.E., les différents cercles pédagogiques existants choisissent de se regrouper en une association d'enseignants. Avec l'appui du Frère Léopold Taillon, directeur de l'École de pédagogie de l'Université Saint-Joseph, et de Marguerite Michaud, enseignante au *Teachers' College* de Fredericton, une délégation d'environ 60 enseignants fondent l'A.I.A.³³. D'autres cercles se joignent rapidement à l'A.I.A.: Kent (1948), Restigouche et Madawaska (1949), Northumberland (1951) et Victoria (1961)³⁴. Les objectifs de la nouvelle association sont de:

- 1- Sauvegarder et promouvoir les intérêts des enseignants au point de vue économique, intellectuel, pédagogique et religieux;
- 2- Améliorer l'éducation de la jeunesse acadienne, portant une attention spéciale à l'enseignement de la langue maternelle, de l'histoire d'Acadie et de la religion³⁵.

On se rappellera que la *New Brunswick Teachers' Association* bénéficie de l'adhésion automatique de tous les enseignants qualifiés de la province. Les enseignants francophones désirant devenir membre de l'A.I.A. doivent donc consentir une double cotisation; de son côté l'association doit fonctionner avec des ressources limitées. Malgré tout, l'A.I.A. n'a pas de difficulté à s'implanter dans la région acadienne; en fait, elle y est plus florissante que la N.B.T.A. au milieu des années 1950. En 1956, l'A.I.A. compte en effet quelque 1,500 membres³⁶.

³² Marie-Esther Robichaud est elle-même impliquée dans les activités de la Caisse Populaire de Shippagan. Voir Maurice Basque, *Histoire de la Caisse Populaire de Shippagan, 1937-1987*, Shippagan, 1987.

³³ Marguerite Michaud, *Les Acadiens des provinces maritimes, guide historique et touristique*, Moncton, L'Imprimerie Acadienne, 1967, p.150.

³⁴ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes. Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Historique, A.I.A. 31.2-10, A.I.A. --- «Les buts de l'A.E.F.N.B.», p.11-12.

³⁵ A.I.A. , *Mémoire de l'Association des Instituteurs acadiens à la Commission sur la réorganisation de la N.B.T.A.* , 9 janvier 1967, p.12.

³⁶ Association des Instituteurs Acadiens. *Mémoire soumis à la Commission Royale d'Enquête sur la radio et la télévision*, 1956, p.1.

En 1954, l'A.I.A. commence à revendiquer le statut d'association autonome. De son côté, la N.B.T.A. aimerait bien intégrer dans ses rangs la nouvelle association, qui est mieux organisée dans la plupart des régions acadiennes³⁷. L'A.I.A. résiste à un tel projet. Toutefois, les deux organisations s'entendent pour qu'un membre de l'A.I.A. siège sur le comité exécutif de la N.B.T.A. De plus, l'A.I.A. accepte à contrecœur de reconnaître ses «cercles pédagogiques tels que constitués comme associations locales de la N.B.T.A.³⁸». La N.B.T.A. cherche visiblement à solidifier sa présence en milieu acadien. Or, en 1958, le gouvernement provincial accorde une charte d'incorporation à l'A.I.A., qui en a fait la demande pour se protéger des futurs projets d'intégration de la part de la N.B.T.A.³⁹. L'un des responsables de ce gain important est le président de l'A.I.A., le Frère Roland Pépin (Frère Médéric), qui a établie le cercle pédagogique de l'A.I.A. dans le comté de Restigouche. L'incorporation donne des résultats positifs: l'A.I.A. compte plus de 1,800 membres en 1959. En 1965, alors qu'elle compte 1,766 membres, l'A.I.A. décide d'établir un secrétariat permanent⁴⁰.

Maintenant autonome, l'A.I.A. demeure cependant une organisation facultative; ses membres font donc toujours obligatoirement partie de la N.B.T.A. Elle demeure aussi longtemps une branche de l'A.A.E., même si elle n'est pas représentée sur son conseil exécutif⁴¹. Cette exclusion irrite plusieurs membres de l'A.I.A., qui estiment qu'ils ont plus à dire sur les problèmes du système scolaire que certains membres de l'A.A.E. qui n'ont jamais mis les pieds dans les écoles acadiennes⁴². Aussi l'A.I.A. boude-t-elle souvent l'A.A.E.. L'influence qu'exerce

³⁷ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes. Fonds Association Acadienne d'Éducation, 29, Historique, 29.13-11, Association Acadienne d'Éducation. -- *L'Association Acadienne d'Éducation a besoin de vous*, p. 2.

³⁸ Maurice Basque, *op. cit.*, p. 109.

³⁹ (1958k). *An Act to Incorporate l'Association des Instituteurs Acadiens*. 7 Eliz. II (1958), chap. 70. [ce]

⁴⁰ «Manuels scolaires réclamés par l'A.I.A.», *L'Évangéline*, 1er avril 1959, p.3.

⁴¹ Association des Instituteurs Acadiens du Nouveau-Brunswick, *Éducateurs*, Octobre 1956, p. 41.

⁴² Maurice Basque, *De Marc Lescarbot à l'A.E.F.N.B., Histoire de la profession enseignante acadienne au Nouveau-Brunswick*, Edmundston, Les Éditions Marévie, 1994, p. 110.

l'A.A.E. auprès des enseignants acadiens diminue d'ailleurs au cours des années. Aussi, lorsque l'A.I.A. présente en 1963 un manuel de renseignements à l'intention de ses membres, plusieurs s'objectent à ce que l'association y soit définie comme une simple section de l'A.A.E. L'A.I.A. décide alors de supprimer le passage contesté⁴³.

Le nombre des enseignants religieux, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, augmente de façon significative à partir des années 1940. Plusieurs frères vont alors s'impliquer activement dans l'A.I.A., certains figurant aussi au sein du leadership de l'association. C'est le cas, par exemple, du Frère Médéric (Roland Pépīn), président-fondateur du chapitre de Restigouche et président de l'A.I.A. de 1957 à 1959, du Frère Laurentien, président-fondateur du chapitre de Northumberland en 1951, et du Frère Arthur, président de l'A.I.A. en 1961⁴⁴. Beaucoup plus nombreuses que leurs confrères, les religieuses demeurent de leur côté absentes de l'exécutif de l'A.I.A. En fait, le mot d'ordre chez les représentants des communautés religieuses, surtout celles de femmes, semble être de ne pas associer les revendications d'ordre culturel aux revendications professionnelles des enseignants. Les religieux sont donc présents dans les organisations professionnelles, mais avant tout à titre individuel et sans trop faire entendre leur voix.

En 1963, d'après les statistiques de l'A.I.A., 1,888 des 1,998 enseignants acadiens sont membres de l'association, soit 94.5% de l'ensemble. Aussi, 13.9% de ses membres sont des hommes laïcs et 2.5% sont des Frères. Les femmes représentent 86.1% du membership: 590 sont célibataires, 649 sont mariées⁴⁵ et 386 sont des religieuses. Bien que minoritaires, les hommes dominent au sein de l'exécutif. En 1963, le président et les deux vice-présidents sont des

⁴³ «Pour un meilleur enseignement en français», *L'Évangéline*, 17 avril 1963, p.3.

⁴⁴ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes. Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Historique, A.I.A. 31.2-10, A.I.A. --- «Les buts de l'A.E.F.N.B.», p. 12-13.

⁴⁵ Cette majorité de femmes mariées témoignent de la demande croissante pour les enseignantes.

hommes, de même que les sept représentants des chapitres, dont deux sont des religieux. Des six substituts de représentants des chapitres, cinq sont des hommes et deux sont des femmes⁴⁶. En fait, dans toute l'histoire de l'A.I.A., seulement deux femmes accéderont à la présidence: Marguerite Michaud (1950-1953) et Lorraine LeBlanc (1955-1957). Par contre, Angélie Godin, occupera le poste de secrétaire-trésorière de 1946 à 1970!

Afin de communiquer avec ses membres, l'A.I.A. publie la revue *La Petite feuille* de janvier à juin 1946, puis la revue *En Avant* jusqu'en 1948. Comme d'autres enseignants francophones ont lancé à peu près au même moment la revue *Le Flambeau*, on décide en 1948 de fusionner les deux. La revue *Éducateurs* devient alors la revue officielle de l'A.I.A. Elle sera publiée jusqu'en 1964⁴⁷. Elle se veut un outil professionnel pour les enseignants francophones. À la suite de l'Association Acadienne d'Éducation, l'A.I.A. utilise ses presses pour imprimer des manuels scolaires en français. À plusieurs reprises, l'association va y publier aussi le cours d'études primaire en français.

L'A.I.A. se veut à la fois une association professionnelle et une organisation culturelle. Professionnellement, elle collabore souvent avec la N.B.T.A. pour promouvoir les intérêts des enseignants. Elle offre aussi à ses membres des services que n'offre pas la N.B.T.A., notamment dans l'enseignement bilingue. D'autre part, elle s'apparente aux autres organisations nationales acadiennes en s'impliquant dans la promotion de la culture française et de l'éducation auprès de la jeunesse et des enseignants.

⁴⁶ «Élections à l'Association des Instituteurs Acadiens», *L'Évangéline*, 17 avril 1963, p. 1.

⁴⁷ La revue *La Petite feuille* sera à nouveau publiée en 1965 comme outil de communication des consignes officielles de l'A.I.A. entre les différents chapitres. Voir Maurice Basque, *Op. cit.*, p. 106-108.

2.4 La Commission Mackenzie, 1954-1955

Au début des années 1950, le système scolaire public du Nouveau-Brunswick est en sérieuse difficulté financière. Le 11 septembre 1953, le Gouvernement conservateur de Hugh John Flemming nomme une commission chargée d'étudier le financement des écoles publiques. Le président, le docteur W. H. Mackenzie, surintendant des écoles de Saint Jean, est assisté dans ses fonctions par Julie-Anne Lévesque, enseignante d'Edmundston, et par Donald Stewart, un courtier d'assurance de Hartland. Le mandat de la commission est de faire des recommandations pour rendre le système scolaire public plus équitable⁴⁸.

La Commission Mackenzie tient des audiences publiques à travers la province du 2 novembre 1953 au 9 mars 1954. L'Association Acadienne d'Éducation présente un mémoire, de même que la New Brunswick Teachers' Association⁴⁹. Cette dernière se soucie d'abord de la pénurie d'enseignants qualifiés qui règne au Nouveau-Brunswick. Elle dénonce l'embauche d'instituteurs incompetents, qui entraîne l'abaissement des salaires et prive les jeunes d'une formation adéquate. La N.B.T.A. propose comme solution un salaire minimum obligatoire pour tous les enseignants de la province⁵⁰. De plus, elle réclame du gouvernement provincial la distribution de primes aux enseignants, ce qui allégera le fardeau des commissions scolaires⁵¹.

L'A.A.E., qui, rappelons-le, regroupe des membres de toutes les couches de la communauté acadienne, est l'organisation la plus importante à soumettre un mémoire à la

⁴⁸ New Brunswick. Royal Commission on The Financing of Schools in New Brunswick. *Report of the Royal Commission on The Financing of Schools in New Brunswick*, Fredericton, The Commission, p. 1.

⁴⁹ L'Association des Instituteurs Acadiens ne présente pas de rapport, mais collabore avec l'A.A.E. dans l'élaboration de son mémoire. Cependant, certaines branches de l'A.I.A., soit les cercles des comtés de Madawaska et de Gloucester, présentent des mémoires, que nous n'avons malheureusement pu consulter.

⁵⁰ New Brunswick Teachers' Association, *Brief of the New Brunswick Teachers' Association For Presentation to The Royal Commission on Financing of Schools in New Brunswick*, 9 mars 1954, p. 7.

⁵¹ *Ibid.*, p.9

Commission. L'A.I.A. a collaboré à la rédaction du document⁵². Or, le ton du mémoire demeure neutre. L'A.A.E. évite de s'attarder aux problèmes spécifiques des Acadiens. Elle insiste plutôt sur l'incapacité des municipalités à couvrir adéquatement les coûts de l'éducation. La difficulté principale vient de la distribution inéquitable des subventions gouvernementales pour fins d'éducation. L'A.A.E. recommande ainsi de distribuer les subventions provinciales aux municipalités sur la base de la population scolaire, plutôt que sur celles du nombre de classes. En effet, le gouvernement provincial verse à l'époque un octroi, provenant en majeure partie du produit de la *Social Services and Education Tax*⁵³, qui est calculée selon le nombre de classes. Bien plus, le montant versé est le même pour une classe de 15 ou de 45 élèves⁵⁴.

L'A.A.E. saisit bien l'une des causes principales de l'écart qui existe entre les anglophones et les Acadiens en matière d'éducation. À cette époque, les deux communautés diffèrent largement au point de vue démographique. En général, les Acadiens ont des familles plus nombreuses. Le nombre d'enfants fréquentant leurs écoles est donc proportionnellement plus élevé et ce, malgré le haut taux de décrochage. La population acadienne est par conséquent desservie par le mode actuel de distribution des octrois gouvernementaux. Par exemple, le comté de Gloucester reçoit, en 1953, une subvention de 29.89\$ par élève alors que ses effectifs scolaires représentent 16 % de la population scolaire totale de la province. La même année, le comté de

⁵² Maurice Basque, *op. cit.*, p. 110.

⁵³ A.A.E., *Brief presented to The Royal Commission on School Financing in New Brunswick on behalf of L'Association Acadienne d'Education*, 19 février 1954, p.6.

⁵⁴ Il y a aussi une subvention est accordée d'après la population totale du district scolaire plutôt que la population scolaire. Une autre subvention accorde un montant de 10% du budget scolaire par école, ce qui signifie qu'une école qui dépense plus reçoit plus. Voir Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of the Royal Commission on Municipal Finance and Taxation (Byrne Commission), RS179, Brief No. 65, L'Association des Instituteurs Acadiens, RS179/18/2 file 130. -- Juin 1963. -- p. 7.

York reçoit 60.59\$ par élève alors que ses élèves ne regroupent que 6 % de la population scolaire⁵⁵.

Rapport de la Commission

Dans le rapport qu'elle dépose le 26 janvier 1955, la Commission Mackenzie analyse en détail le financement des écoles publiques du Nouveau-Brunswick. Elle dénonce la condition pitoyable du système scolaire public. La Commission n'établit pas une différence nette entre les comtés francophones et les comtés anglophones. Toutefois, les inégalités flagrantes qui existent entre les uns et les autres ressortent du rapport.

Le Rapport reconnaît que plusieurs régions sont défavorisées par le mode de distribution des subventions provinciales. Leur population peut difficilement supporter au départ le fardeau des taxes prélevées aux fins scolaires. Plusieurs régions rurales anglophones vivent une telle situation. Cependant, ce sont trois des quatre comtés francophones qui sont les plus mal en point, le quatrième venant rejoindre les comtés anglophones les plus en difficulté: en 1953, la moyenne provinciale des sommes investies par élève par les municipalités et le gouvernement du Nouveau-Brunswick est d'environ 102\$. Dans les comtés de Restigouche, Kent, Gloucester et Madawaska, les moyennes sont respectivement de 84\$, 58\$, 65\$ et 99\$. Deux autres comtés à forte représentation acadienne, Northumberland et Victoria, investissent en moyenne 66\$ et 96\$ par élève. Un seul comté à majorité anglophone, celui de Albert, se situe en deçà de la barre des 100\$ par élève avec une moyenne de 96\$. Or, les quatre comtés francophones, qui regroupent 30% de la population totale de la province et 34% de la population scolaire, ne reçoivent que 25% des subventions du gouvernement provincial. En fait, par élève, les comtés de Restigouche,

⁵⁵ Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of the Royal Commission on Municipal Finance and Taxation (Byrne Commission), RS179, Brief No.9, Town of Shippegan, RS179/13/1, file 74. -- 6 novembre, 1962.

Kent, Gloucester et Madawaska reçoivent du gouvernement provincial respectivement 29\$, 28\$, 28\$ et 40\$ en subventions. Par contre, les comtés de la région anglophone reçoivent de 41\$ à 57\$. Enfin, le produit de la taxe scolaire recueillie par les municipalités acadiennes ne peut égaliser le montant des subventions provinciales. Les comtés de Gloucester, Northumberland et Kent sont les plus durement touchés à cet égard. Ainsi, Gloucester regroupe 17% des élèves de la province, mais ne détient que 10% des ressources⁵⁶ versées à l'éducation. D'un autre côté, le comté de Kings détient 7.2% des ressources, mais ne regroupe que 4.8% des élèves. La commission souligne:

There is a direct relationship between the ability to pay and the quality of education provided. There is also another interesting conclusion that can be drawn: the disparity in wealth is not nearly so great as the disparity in number of children; Northumberland County has a fair share of ability to pay, absolutely speaking, but has difficulties because of a disproportionate number of children.

(...) Too little money [is] being spent for education in certain areas. While in some cases this may be due to unwillingness to spend, and Restigouche County has some claim to this distinction, in general it is due to having too many children in proportion to tax-paying ability⁵⁷.

La situation économique précaire des régions acadiennes se répercute évidemment sur la qualité de la formation dispensée aux élèves. Les commissions scolaires doivent en effet employer des enseignants de pauvre qualité:

While the supply of adequately trained teachers is nowhere as adequate as it ought to be, the situation is especially regrettable in this respect in Kent, Restigouche and Gloucester Counties. The Commission reports the existence on the part of the public of a strong, a very strong, desire for better trained teachers, and for a system of finance that will make such a happy condition possible⁵⁸.

⁵⁶ Le montant des ressources correspond au total des sommes consenties par le gouvernement provincial et par la municipalité de comté.

⁵⁷ New Brunswick. Royal Commission on The Financing of Schools in New Brunswick, *op. cit.*, p. 31.

⁵⁸ *Ibid.*, p.5.

En fait, la commission rapporte que les salaires des enseignants du Nouveau-Brunswick sont, en moyenne, plus bas que partout ailleurs au pays. En 1952-1953, la moyenne des salaires des enseignants canadiens est de 2,744\$, alors qu'au Nouveau-Brunswick elle est de 1,855\$. Selon les commissaires, cette situation détourne de la carrière un grand nombre de candidats de qualité⁵⁹.

La principale recommandation de la Commission Mackenzie concerne la distribution des subventions scolaires provinciales. Puisque les régions éprouvant le plus de difficulté à assumer leurs responsabilités financières sont celles qui ont le plus d'enfants, la commission privilégie une distribution des octrois par élève plutôt que par salles de classe. De plus, les commissaires veulent éviter les gaspillages. Certes, la *Rural Assistance Act* a encouragé la construction d'écoles régionales, mais certaines régions ont construit des complexes avec gymnases et auditoriums luxueux, alors que d'autres régions n'ont toujours pas d'écoles régionales. Tout en admettant que ce régime de subventions ne soit pas parfait, les commissaires croient en son utilité et encouragent la multiplication des écoles régionales, à condition que les plans des aménagements soient plus sobres et axés avant tout sur le nombre de salles de classes⁶⁰.

Enfin, la Commission Mackenzie estime que pour attirer plus de jeunes dans la profession, il faut augmenter le salaire des enseignants. Au Nouveau-Brunswick, en 1951, le salaire moyen d'un comptable est de 9,600\$, d'un médecin de 7,126\$, d'un dentiste de 6,825\$, et celui d'un avocat de 4,340\$, alors que celui d'un enseignant est de 1,855\$. Sans exiger que les salaires des enseignants atteignent ceux des professions ci-dessus, la Commission réclame une hausse de leur rémunération: «Quite apart from the personal welfare of the teachers, promising

⁵⁹ *Ibid.*, p.12.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 52-54.

young people will not enter the profession for such meagre returns. It is quite true, and the Commission is pleased to report, that salaries in the cities, and in some towns and rural areas are reasonably generous; obviously this condition does not apply over the entire province, and until it does there will be little improvement in staff⁶¹».

Malgré l'ampleur des problèmes invoqués par la Commission Mackenzie, le Gouvernement Flemming n'adopte aucune mesure concrète pour améliorer la situation. Louis Robichaud, qui s'est taillé une réputation comme critique de l'opposition libérale en matière d'éducation, déplore à l'Assemblée législative les problèmes scolaires des Acadiens: «Thousands of families especially in French-speaking counties, have borne a heavy load of education costs outside their regular contributions towards financing education in their own district⁶²». De plus, comme les écoles secondaires publiques sont dans un état pitoyable ou sont tout simplement inexistantes dans plusieurs régions, ces familles ont dû envoyer leurs enfants dans des collèges classiques et des couvents payants. Un autre député acadien, André Doucet, déclare à son tour que plusieurs jeunes, notamment dans sa circonscription de Gloucester, vont au Québec, en Ontario ou ailleurs pour poursuivre leur éducation⁶³.

Conclusion

Depuis 1942, les enseignants acadiens font obligatoirement partie d'une association professionnelle provinciale légalement reconnue, la N.B.T.A. Ils adhèrent aussi à l'A.I.A., qui revendique en plus les droits linguistiques et culturels des Acadiens. Ce qui les amène à délaisser graduellement l'A.A.E., dont l'action en faveur du français dans les écoles et d'une école normale

⁶¹ *Ibid.*, p.12.

⁶² Richard Wilbur, *The Rise of French New Brunswick*, Halifax, Formac Publishing Company, 1989, p. 191.

⁶³ *Ibid.*, p. 192.

bilingue demeure tout de même essentielle, puisqu'elle est la seule à pouvoir parler au nom de tous les Acadiens.

Grâce aux travaux de la Commission Mackenzie, la situation déplorable qui sévit dans les écoles acadiennes et les conditions difficiles que subissent les enseignants qui y sont employés sont exposées de façon détaillée. Il reviendra au gouvernement libéral de Louis-J. Robichaud de s'y attaquer de main forte.

CHAPITRE TROIS

LE GOUVERNEMENT ROBICHAUD ET LE FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES ACADIENNES

L'élection en 1960 d'un premier ministre acadien, Louis-J. Robichaud, marque un point tournant pour la société acadienne. Sous son régime, qui dure dix ans, le gouvernement provincial exécute des réformes dans plusieurs secteurs, dont celui de l'éducation. Dans ce dernier cas, Robichaud commence par améliorer la place du français au sein du système scolaire public, établit une université et une école normale françaises, ainsi qu'un sous-ministère de l'Éducation francophone. Enfin, à la fin de la décennie, la province devient officiellement bilingue.

3.1 L'élection du Gouvernement Libéral de Louis-J. Robichaud en 1960

En 1952, Louis Robichaud est élu pour la première fois à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick comme député du comté de Kent. D'abord critique libéral de l'éducation, il devient le critique officiel des finances du Parti libéral dans l'opposition en 1957 alors qu'il est député de Richibouctou. Lorsque le Parti Libéral du Nouveau-Brunswick déclenche une course à la chefferie en 1959 en prévision des élections de 1960, Louis Robichaud se présente et se fait élire malgré son jeune âge. Aux élections provinciales de 1960, il devient à 34 ans le plus jeune premier ministre d'une province canadienne. Le point central de son programme est alors l'abolition d'une taxe hospitalisation de 50\$¹. Le 27 juin 1960, les Libéraux de Robichaud

¹ Parmi les 11 points du manifeste du Parti libéral, les promesses les plus importantes sont une réforme de la loi sur la consommation d'alcool, la mise sur pied d'un conseil de recherche pour créer une collaboration entre les industries et le gouvernement dans la recherche pour l'exploitation des ressources locales et des produits. En éducation, le manifeste annonce des prêts sans intérêt à l'intention des étudiants et l'amélioration des standards en éducation à travers la province. Voir Della M. M. Stanley, *Louis Robichaud: A Decade of Power*, Halifax, Nimbus, 1984, p.33-42.

remportent 31 des 52 sièges avec 53% des suffrages. 15 députés libéraux acadiens sont élus. Robichaud présente son cabinet le 12 juillet. Des 12 ministres qui prêtent serment, six sont Acadiens². Jamais dans l'histoire du Nouveau-Brunswick un si grand nombre d'Acadiens n'ont occupé des postes politiques aussi importants.

À première vue, on peut penser que la victoire de Robichaud est le résultat d'un vote massif acadien. Lors de l'élection de 1956, les 15 sièges que remportent alors les Libéraux se retrouvent tous dans la région acadienne. Les Acadiens ont peut-être saisi la chance d'élire pour la première fois un des leurs comme premier ministre³. Toutefois, on ne saurait attribuer la victoire de 1960 au un seul vote acadien. Le charisme de Robichaud et sa performance en tant que critique des finances dans l'opposition l'ont rendu populaire auprès des anglophones également⁴. De plus, comme il n'a pas discuté des droits linguistiques et culturels des Acadiens durant sa campagne, il se veut rassurant pour les anglophones.

3.2 Un gouvernement technocrate

S'il y a une pratique qui distingue le Gouvernement Robichaud tout au long de ses trois mandats, c'est le recours aux commissions royales d'enquête. Or, loin de mettre en veilleuse leurs principales recommandations, le Gouvernement Robichaud a plutôt tendance à les mettre à exécution. En 1968, Robichaud rappelle la position de son gouvernement à cet égard:

In the minds of many people, Royal Commission inquiries are seen as convenient devices to "put on ice" particularly vexing problems to give government a breathing period. The political Opposition should have realized that this was not the view of the Liberal government of New Brunswick. We very early signalled our stand on Royal

² Théo Nkembe, «L'année 1960», dans *Égalité*, Vol. 1, No. 1 (automne 1980), p. 150-152.

³ Au recensement de 1961, les Acadiens représentent 39% de la population, et les anglophones 55%. La population acadienne est en constante progression depuis la Confédération. Elle ne représente que 18% de la population totale au recensement de 1871.

⁴ R.A. Young, «Remembering Equal Opportunity: clearing the undergrowth in New Brunswick», dans *Canadian Public Administration*, Vol. 30, No. 1 (spring 1987), p. 89-90.

Commission findings: we tended to adopt and implement their recommendations. We had not hesitated to follow such a course of action, in 1962, in modernizing New Brunswick's liquor laws, despite a most vocal protest, and all the resulting political hazards involved. The political Opposition, on the other hand, had a long record of ignoring Royal Commission recommendations, particularly those contained in the MacKenzie Report which in the late 1950's warned of the difficulties facing provincial and municipal governments, particularly in the field of financing education⁵.

Par ailleurs, Robichaud favorise le développement d'un appareil gouvernemental centralisé et technocratique. Il en résulte la croissance d'une nouvelle bureaucratie provinciale⁶. Le nombre de fonctionnaires provinciaux passe de 2,908 en 1960 à 6,369 en 1967. Les Acadiens participent nombreux à la modernisation de l'État⁷. Ils sont employés dans tous les départements gouvernementaux, le gouvernement en place s'efforçant de les attirer dans la capitale provinciale anglo-protestante⁸. Bref, Robichaud transforme l'État provincial à majorité anglophone vu qu'il assume «la responsabilité de définir les paramètres de la société civile acadienne⁹».

Dans le domaine éducatif, Robichaud préconise une approche progressiste fondée sur le principe de l'équité sociale. L'équité sociale implique, selon lui, l'égalité des chances en matière d'éducation. Selon lui, un système scolaire permettant l'égalité des chances relèvera non seulement le statut des plus démunis de la province, mais aussi celui de l'État. C'est donc avec enthousiasme et beaucoup d'espoir que le premier ministre entreprend d'élever le niveau d'éducation de la population. Il veut multiplier les opportunités et, surtout, former des travailleurs

⁵ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416, Premier's Speech delivered at Queen's University: The Sixties as an Era of Progress and Change", RS 416 A, 1960-1970, A1/9, Robichaud, Louis. -- 1969. -- p.8.

⁶ Voir Robert A. Young, «l'Édification de l'État provincial et le développement régional», p. 135. Cité dans Greg Allain, Isabelle McKee-Allain et J. Yvon Thériault, «La société acadienne: lectures et conjonctures», dans Jean Daigle, éditeur, *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'Études Acadiennes, 1993, p. 354. Lire également Della Stanley, *Op. cit.*, p. 94-95.

⁷ *Ibid.*, p. 355

⁸ Della Stanley, *Op. cit.*, p.91;94.

⁹ Greg Allain, Isabelle McKee-Allain, J. Yvon Thériault, *Op. cit.*, p. 355.

qualifiés qui vont aider la province à rattraper le sérieux retard qu'elle accuse au point de vue économique:

The shortcomings of the past are already being felt. New trade and technical schools in the province are unable to keep pace with the demand for skilled workers that are coming from new mining, chemical, steel, fertilizer, processing and pulp and paper companies which are establishing in New Brunswick. Agriculture and fishing, both mainstays of our economy, no longer can survive without men familiar with the latest techniques and equipment and this knowledge (...) is too often unavailable in an educational system which tolerates ill-equipped and ill-staffed one-room schools.

The choice is a simple one. Either our children are educated, now, at whatever financial sacrifices may have to be made, or we prepare ourselves for massive increases in unemployment insurance and social assistance payments in the future¹⁰.

Pour Robichaud, il est clair que le système de financement scolaire est inéquitable. Une fois élu, il décide pourtant d'attendre avant d'entreprendre des réformes. Pendant ce temps, les différents groupes acadiens s'intéressant à l'éducation le pressent d'agir rapidement afin de reconnaître leur droit à l'instruction publique dans leur propre langue¹¹. Robichaud cherche à ne pas provoquer les critiques des anglophones tout en accédant aux demandes des Acadiens, dont l'appui lui est essentiel politiquement¹². C'est donc avec prudence que le Gouvernement Robichaud entreprend de réformer le système scolaire public et de répondre aux revendications traditionnelles des Acadiens.

¹⁰ Fredericton. Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416A 1960-1970 A4/22, Speeches. Robichaud, Louis-J. --- Address by Hon. Louis J. Robichaud, Premier of New Brunswick at the Brotherhood Week Diner, Beth Emeth Bais Yehuda Brotherhood, The Canadian Council of Christians and Jews, Toronto, Ontario. --- 23 février 1966. --- p. 11-12.

¹¹ Della Stanley, *Op. cit.*, p.100-101.

¹² Aux élections de 1960, le gouvernement Robichaud a remporté tous les sièges des circonscriptions acadiennes, de même que ceux des comtés anglophones de Charlotte et Sunbury.

3.3 Le Rapport de la Commission Deutsch

En 1961, le Gouvernement Robichaud met sur pied la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick. La Commission a pour mandat d'étudier le financement des universités. Deutsch, un professeur de l'Université Queen's à Kingston, Ontario, est nommé président. Il est secondé par le juge Adrien Cormier de Moncton, de même que par Robert Maxwell de Woodstock, N.-B.¹³. La commission a été établie suite à un mémoire présenté au cabinet provincial par une coalition des universités catholiques au mois de décembre 1960¹⁴. Sa principale recommandation est l'établissement de l'Université de Moncton, qui deviendra «la seule institution d'enseignement supérieur de langue française au Nouveau-Brunswick¹⁵».

Au début des années 1960, il y a six universités ou collèges à charte universitaire au Nouveau-Brunswick. L'Université du Nouveau-Brunswick, située à Fredericton, est de loin la plus importante. Elle est la seule à être non-confessionnelle et financée par l'État. Mount Allison, à Sackville, est affiliée à l'Église Unie, et les autres, à l'Église catholique: St. Thomas de Chatham, Saint-Joseph de Moncton et Memramcook, Sacré-Coeur de Bathurst et Saint-Louis d'Edmundston¹⁶. Ces trois dernières sont acadiennes. En 1961-1962, elles comptent au total 985 étudiants, dont 72% sont originaires de la province, alors que les trois institutions anglophones en comptent 3,588, dont 43% sont originaires du Nouveau-Brunswick. Suite aux recommandations

¹³ John J. Deutsch, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, Imprimeur de la Reine, p. 120-121, Appendice A.

¹⁴ Gilberte Couturier-LeBlanc *et al.*, «L'enseignement français dans les Maritimes, 1604-1992», dans Jean Daigle, éditeur, *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'Études Acadienne, p. 577. Le mémoire dont nous faisons référence ici est: *Le Financement de l'éducation supérieure au Nouveau-Brunswick*, mémoire présenté au Cabinet provincial par les collèges Mount Allison, Saint-Joseph, Sacré-Coeur, St-Thomas, Saint-Louis, 20 décembre 1960, 21p.

¹⁵ John J. Deutsch, *Op. cit.*, p.99.

¹⁶ *Ibid.*, p.16

du Rapport Deutsch, les universités Saint-Joseph, Sacré-Coeur et Saint-Louis deviendront des collèges affiliées à l'Université de Moncton.

Pour le Gouvernement Robichaud, l'établissement de l'Université de Moncton constitue une victoire importante. Jusque là, plusieurs Acadiens désirant une éducation supérieure devaient s'exiler. Robichaud lui-même est allé étudier à l'Université Laval de Québec, après un stage à l'Université Sacré-Coeur de Bathurst¹⁷. De plus, la seule université à recevoir des subventions gouvernementales était l'Université du Nouveau-Brunswick, fréquentée à plus de 90% par des anglophones¹⁸. La nouvelle Université de Moncton sera elle aussi financée par l'État.

Une deuxième recommandation du Rapport Deutsch a une incidence directe sur les enseignants francophones. Il s'agit de l'établissement, au moment jugé opportun, d'une École normale sur le campus de Moncton, et cela dans la perspective de transférer la formation des maîtres aux Universités de Moncton et du Nouveau-Brunswick. Cette proposition demeure lettre morte pour l'instant, mais elle va, plus tard, former la base sur laquelle le gouvernement pourra défendre le projet d'établir une école normale francophone au Nouveau-Brunswick.

Le projet de créer l'Université de Moncton est par contre accueillie avec enthousiasme par le Gouvernement Robichaud et la communauté acadienne. Dès le 1er mars 1963, le député libéral de Moncton, Gilbert Robichaud, dépose à cette fin un projet de loi à la législature. Celui-ci sera entériné le 15 juin 1963, au lendemain de la seconde victoire de Robichaud aux élections

¹⁷ *Ibid.*, p. 8, 10-11.

¹⁸ Le rapport note: «en 1960-1961, l'Université (du Nouveau-Brunswick) comptait environ 7 p. cent des élèves de langue française inscrits à des cours universitaires. Toutefois, si l'on fait le compte de tous les résidents du Nouveau-Brunswick inscrits aux cours à plein temps de l'Université, la proportion des jeunes gens de langue française de la province dépasse rarement 5 p. 100. Dans son mémoire à la Commission, l'Université a déclaré que "depuis longtemps elle se rend compte que ses cadres ne font à peu près aucune place aux citoyens dont la langue maternelle est le français. Ce n'est pas là une question de principe. C'est plutôt qu'une insuffisance constante de ressources financières et le spectre de déficits toujours croissants nous ont empêchés d'assurer le plein épanouissement même d'une université unilingue, et donc encore plus d'une université bilingue...». Voir John J. Deutsch, *Op. cit.*, p. 25-26.

provinciales. Le Parti libéral consolide alors son pouvoir en recueillant 53% des votes, et 20 des 52 sièges à l'Assemblée législative, dont deux dans le Comté de Saint-Jean¹⁹.

3.4 La Commission Laurendeau-Dunton

Au cours de son deuxième mandat, le Gouvernement Robichaud s'emploie à donner plus de place au français dans les écoles publiques. Son discours met avant tout l'accent sur les bienfaits de l'éducation au point de vue économique, celle-ci étant présentée comme une source de richesse indiscutable. Le premier ministre se met aussi à promouvoir les vertus du bilinguisme. Ceci ne veut pas dire que tous les citoyens doivent être bilingues, mais que tous devraient être en mesure de bénéficier des services de l'État dans l'une ou l'autre des deux langues principales de la province. Or, pour faire valoir ces principes auprès de la population, anglophone avant tout, le Gouvernement Robichaud peut recourir aux travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Louis-J. Robichaud et la Commission Laurendeau-Dunton

En effet, le premier ministre Robichaud n'a probablement jamais pensé obtenir un appui aussi précieux à son idéal d'harmonie et de respect mutuel entre les peuples fondateurs du Nouveau-Brunswick que celui provenant de la Commission royale d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme. Nommée en 1963 par le Gouvernement fédéral Libéral de Lester B. Pearson, cette commission lui permet de travailler activement à la reconnaissance du fait français par les anglophones de sa province. Le climat politique et social n'a jamais semblé être aussi propice, et les anglophones, aussi prêts à écouter de façon sympathique les revendications des francophones.

¹⁹ Della Stanley, *Op. cit.*, p. 85, 99 et 253.

Cette ouverture d'esprit, en effet, va amener le Nouveau-Brunswick à devenir une province officiellement bilingue en 1969, la seule à faire suite, en ce sens, aux recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton.

Dans ses mémoires, André Laurendeau fait état de l'esprit qui anime Robichaud lors de leur première rencontre au moment du passage de la Commission Laurendeau-Dunton à Moncton le 10 février 1964:

Au fond, Robichaud (...) me paraît très Acadien, dans tous les sens du mot: Très fidèle, et très prêt aux compromis jugés nécessaires. (...) Sa sympathie pour la Commission est réelle, et il n'a pas craint de l'exprimer dans une déclaration publique et par sa présence à notre conférence de presse. La province ne présentera pas de mémoire: Ce serait sans doute trop délicat; des groupes diront ce que le premier ministre ne saurait affirmer²⁰.

Robichaud sait en effet que l'opinion publique anglophone ne lui est pas gagnée d'avance. Il lui faut mettre des gants blancs, afin de ne pas s'aliéner des anglophones qui craignent que le français prenne trop de place dans la vie politique, sociale et économique du Nouveau-Brunswick. Robichaud se fait donc rassurant: les francophones, insiste-t-il, veulent simplement se sentir à l'aise dans leur province. Il regrette qu'il y ait des anglophones qui ne comprennent pas les aspirations des francophones:

These are the people who shake their heads, and in puzzled tones ask what it is that "these French-speaking Canadians want"... as though with the right kind of hand-out you could ever consolidate fraternity! (...) French-speaking Canadians do not "want" anything. French-speaking Canadians simply desire full opportunity to be - to be ourselves - for the sake of our full and creative participation in the one Canada²¹.

²⁰ André Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Montréal, Vlb éditeur / Le septentrion, 1990, p.61.

²¹ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of Premier Louis J. Robichaud, RS416, General Files, RS416A 1960-1970 A1/11. Robichaud, Louis-J. --- «Talk About A Country - Tu parles d'un pays» --- Discours de Louis J. Robichaud prononcé à Ottawa le 2 juin 1966. --- p. 3.

Robichaud estime que les Acadiens ont toujours été désavantagés par le système scolaire provincial; toutefois, il préfère parler des problèmes qui affligent l'ensemble du système plutôt que de se concentrer sur les seules écoles acadiennes:

Year after year thousands of our children have had their future foreclosed in this way. We have had first-class and second-class citizens in New Brunswick for years - but it has been an educational, not an ethnic, segregation. What I call "an accident of residence" can determine whether a child will lag in reading attainment by as much as three years - for that is precisely the inequality that can occur between a town school, and a rural school that may be only a few miles away. An "accident of residence" will determine whether a child will be taught by teachers as qualified and imaginative as any in the nation --- or by a person teaching on a permit, who may well have failed several high school subjects²².

Par la loi scolaire qui entre en vigueur le 1er janvier 1967, le gouvernement Robichaud reconnaît malgré tout officiellement le français comme langue principale d'enseignement dans les écoles francophones du Nouveau-Brunswick²³. Cette loi n'est pas populaire partout dans la province. Durant la campagne électorale de 1967, le leader du Parti conservateur, Charles Van Horne, tente de gagner à sa cause les communautés anti-francophones en accusant le Gouvernement Robichaud de vouloir accroître le pouvoir politique des francophones au détriment de celui des anglophones. Cependant, le style flamboyant et le ton accusateur de Van Horne ne lui apporte pas l'appui espéré: plusieurs observateurs attribuent la nouvelle victoire de Robichaud aux élections de 1967 à un vote exprimé contre Van Horne²⁴.

Un an plus tard, la Commission Laurendeau-Dunton rend public son deuxième volume se rapportant à l'éducation. Au niveau de l'enseignement dans les écoles publiques, la Commission déclare:

Le droit de tous à l'enseignement public est couramment admis, de nos jours. Le principe d'égalité élargit ce droit: non seulement faut-il garantir à tous les enfants l'enseignement

²² *Ibid.*, p. 9-10.

²³ (1966u). *Schools Act*. 15 Eliz. II (1966), chap. 24. [ge]

²⁴ Della Stanley, *Op. cit.*, p. 172-173 et 253.

par l'école publique, mais aussi assurer que le français et l'anglais seront sur le même pied comme langues d'enseignement²⁵.

La Commission Laurendeau-Dunton se prononce plus précisément en faveur de la dualité linguistique dans le système scolaire public du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre Robichaud, favorable aux recommandations de cette commission, n'attendait que ce moment pour adopter une autre loi linguistique, celle-là ayant une portée beaucoup plus large. En décembre 1968, le gouvernement Robichaud rend en effet le Nouveau-Brunswick officiellement bilingue, en vertu de la *Loi sur les langues officielles*²⁶. Dans un discours à l'Assemblée législative provinciale, le premier ministre Robichaud énonce des principes directeurs qui protégeront les minorités linguistiques dans toutes les régions de la province:

- 1- Dans les écoles où l'anglais est la langue maternelle des élèves, la principale langue d'instruction sera l'anglais et la langue seconde sera le français.
- 2- Dans les écoles où le français est la langue maternelle des élèves, la principale langue d'instruction sera le français et la langue seconde sera l'anglais.
- 3- Dans les écoles où la langue maternelle de certains élèves est l'anglais et celle de certains élèves est le français, les classes seront ainsi disposées pour que la principale langue d'instruction soit dans la langue maternelle des élèves et le français et l'anglais seront respectivement langues secondes conformément au programme des études.
- 4- Les écoles dont il est fait mention à l'article (3) seront qualifiées écoles bilingues.
- 5- Dans les écoles où, de l'avis du ministre, la minorité linguistique est trop petite pour justifier des classes dans la langue maternelle, des dispositions seront prises pour loger les élèves du groupe minoritaire ou pour les transporter dans une localité où ils peuvent s'inscrire dans une école bilingue ou dans une école où la principale langue d'instruction est leur langue maternelle²⁷.

Pour la première fois, le système scolaire public néo-brunswickois reconnaît aux Acadiens le droit de recevoir une éducation principalement dans leur langue maternelle. De plus,

²⁵ *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, volume 2: l'éducation, Ottawa, 23 mai 1968, p. 10.

²⁶ *Loi sur les langues officielles*, L.N.-B. 1969.

²⁷ Louis-J. Robichaud, c.p., c.r., Premier ministre, *Déclaration sur l'égalité des possibilités linguistiques*, Fredericton, Imprimeur de la Reine, 4 décembre 1968, p. 9-10.

le gouvernement étend ce principe à tous les niveaux, puisque le secteur de l'éducation professionnelle et technique est également touché par cette loi. Enfin, c'est le gouvernement provincial qui assumera la responsabilité de répondre aux besoins des deux groupes ethnolinguistiques.

3.5 Les enseignants acadiens et la Commission Laurendeau-Dunton

Les quelques groupes qui présentent des mémoires à la Commission Laurendeau-Dunton, lors de son passage au Nouveau-Brunswick en 1964 sont tous francophones. Le mémoire de l'Association Acadienne d'Éducation reflète fidèlement leur position. L'A.A.E. soulève d'abord le problème des programmes d'études en français dans la province: ceux-ci sont «de simples répliques des programmes anglais et ne répondent pas à l'esprit et aux aspirations du Canada français». L'A.A.E. réclame un enseignement de qualité dans les écoles acadiennes, sans que la population francophone «n'ait à s'imposer une contribution spéciale, en plus de verser des taxes scolaires pour des écoles que ses enfants ne fréquentent pas²⁸». L'École normale de Fredericton, la seule de la province, n'est pas bilingue. Elle est d'esprit anglais. Les services qu'on y offre sont en anglais. L'atmosphère qui y règne ne permet pas l'épanouissement des enseignants francophones. Des efforts sont faits mais ne suffisent pas. Des seize professeurs francophones présents sur un total de 47, six n'ont aucun contact avec les étudiants francophones, car ils enseignent le français comme langue seconde aux étudiants anglophones. De plus, les enseignants acadiens reçoivent une bonne partie de leur formation en anglais, même pour des matières qu'ils doivent ensuite enseigner à des élèves acadiens en français²⁹.

²⁸ Université de Moncton, Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association Acadienne d'Éducation, 29, Historique, 29.13 - 10, Association Acadienne d'Éducation. -- *Bilinguisme et Biculturalisme, mémoire présenté à la Commission Royale d'Enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*. -- Caraquet. -- 1964. -- p. i.

²⁹ *Ibid.*, p.9-10.

Enfin, l'A.A.E. réclame un sous-ministre francophone responsable des comtés à majorité francophone. Sous la responsabilité de ce dernier se trouverait:

Un directeur du curriculum, un directeur éducatif et un surintendant régional ou l'équivalent. Il serait bien compris que les directeurs francophones seraient responsables directement au sous-ministre français, lequel recevrait ses directives du Ministère et auquel il serait directement responsable³⁰.

L'Association Acadienne d'Éducation est donc bien consciente à l'époque de l'importance de la reconnaissance législative du français dans la province. Dans une telle éventualité, la population acadienne n'aura plus à faire des revendications, «elle pourra exiger³¹».

La Commission Laurendeau-Dunton accueille aussi l'A.I.A., qui lui soumet un mémoire très revendicateur. L'exaspération transparaît de ce document, dont la rédaction n'a pas été réalisée à la légère. Selon le frère Armand Brun, futur président de la New Brunswick Teachers' Association, ce mémoire marque en effet une étape cruciale dans l'évolution de la pensée des enseignants francophones:

Their objective was to change the curriculum to provide for a better and entirely French programme, to strive to establish a French language and culture in the province. (...) They also presented a well researched and adequately documented brief to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism³².

Ainsi, l'A.I.A. dénonce vigoureusement le caractère assimilateur du système scolaire public. Elle se porte à la défense des intérêts des enseignants acadiens et de la jeunesse acadienne, et réclame l'amélioration de l'enseignement en milieu francophone. L'A.I.A. commence son plaidoyer en dénonçant l'attitude indifférente, voire antipathique, de la New Brunswick Teachers' Association, légitimant du même coup son existence et son militantisme³³.

³⁰ *Ibid.*, p.10-11.

³¹ *Ibid.*, p.14.

³² Armand Brun, Frère, «Presidential Adress», dans *Educational Review*, Vol. 83, No. 4 (mai 1969), p. 118-121.

³³ Association des Instituteurs Acadiens, *Bilinguisme et Biculturalisme*, mémoire présenté à la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, Campbellton, 1964, p.vii.

Elle élargit ensuite son champ de tir. Elle considère en effet que la Confédération canadienne a manqué à son devoir de protéger les minorités francophones hors Québec, l'assimilation en faisant foi. L'A.I.A. propose donc un amendement à l'article 93 de l'A.A.N.B.,

de façon à garantir nommément, expressément et explicitement le droit de chaque minorité française à des écoles françaises, l'école française étant définie comme une école où la langue d'enseignement est le français et où le plus grand nombre des manuels sont en français³⁴.

Selon l'association, la survivance acadienne est largement due au fait que le peuple est longtemps demeuré analphabète. Le taux élevé de décrochage des Acadiens a maintenu la majorité à l'écart de l'école «anglicisatrice». Pourtant, souligne l'A.I.A.,

c'était payer très cher, horriblement cher, l'avantage de la survivance. En 1964, une telle mortalité scolaire serait impensable et conduirait à la mendicité. (...) En parlant de survivance, il faut se rappeler que ce n'est pas encore l'épanouissement normal d'une population. Il s'agit surtout du fait d'avoir échappé à la mort³⁵.

L'A.I.A. s'en prend ensuite au gouvernement provincial qui a renoncé à ses responsabilités envers l'éducation des Acadiens en confiant le financement des écoles aux municipalités. Comme les régions acadiennes sont peu industrialisées et que la valeur totale de la propriété y est inférieure à celle du reste de la province, les contribuables doivent assumer un fardeau fiscal plus lourd que les anglophones. Il en résulte l'embauche fréquente d'instituteurs peu ou non qualifiés qui doivent se contenter de pauvres salaires, sans oublier le départ de certains des meilleurs enseignants acadiens³⁶.

L'A.I.A. se soucie également de la formation des enseignants francophones à l'École normale de Fredericton. En effet, les francophones fréquentant cette institution sont encore très loin de recevoir leur formation dans leur langue (tableau 6).

³⁴ *Ibid.*, p.18.

³⁵ *Ibid.*, p.17.

³⁶ *Ibid.*, p.27.

Tableau 6: Langue d'enseignement des matières des cours primaire et secondaire bilingues au Teachers' College de Fredericton, 1964.

Cours primaire				Cours secondaire			
<i>1re année</i>		<i>2e année</i>		<i>1re année</i>		<i>2e année</i>	
Education 100	Français	Education 211	Français	English 100	Anglais	English 200	Anglais
Art 100	Anglais	Education 212	Français	French 100	Français	French 200	Anglais
Musique 110	Anglais	Géographie 200	Français	Education 100	Anglais	Education 200	Anglais
English 110	Anglais	Histoire 200	Français	Mathematics 100	Anglais	History 2020	Français
Education 110	Anglais	Littérature française	Français	Physics 100	Anglais	Classics 1000	Anglais
Français 120	Anglais	Grammaire française	Français	Practice Teaching	Français	Chemistry 1010	Anglais
Hygiène 100	Anglais	Education physique	Anglais			Education Psychology & Guidance	Anglais
Education Physique	Anglais	Anglais	Anglais			Practice Teaching	Français
Mathématiques 110	Anglais	Education 220	Anglais				
Sciences naturelles	Anglais	Education 230	Français				
Enseignement pratique	Anglais						

Source: Association des Instituteurs Acadiens, *Bilinguisme et Biculturalisme*, mémoire présenté à la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, Campbellton, 1964, p. 28-29.

La situation est particulièrement pénible pour les étudiants francophones qui désirent enseigner au secondaire. L'examen d'entrée et les cours sont dispensés par l'Université du Nouveau-Brunswick. L'examen ne peut être fait qu'en anglais. Or, les résultats sont désastreux pour les quelques francophones osant relever le défi. En 1963-1964, sur les sept francophones qui ont suivi ces cours, quatre ont subi un échec³⁷. La solution est claire: il faut une école normale française.

L'A.I.A. réclame enfin un ministère de l'éducation bilingue. Malgré la nomination récente d'un sous-ministre francophone, le ministère demeure composé de fonctionnaires anglophones. Le problème demeure donc entier:

³⁷ *Ibid.*, p.29.

Il demeure anormal et peu pratique de confier la solution de problèmes tel que la programmation et le choix de textes français à des fonctionnaires qui n'ont jamais enseigné une heure [*sic*] dans nos écoles et qui ignorent la langue française et nos besoins³⁸.

En somme, ce que réclame l'A.I.A. est l'instauration d'un système scolaire dualiste, c'est-à-dire offrant deux programmes distincts dont l'un pour les écoles acadiennes, et l'autre pour les écoles anglophones.

L'action du Gouvernement Robichaud

Les principales recommandations de l'Association Acadienne d'Éducation et de l'Association des Instituteurs Acadiens lors du passage de la Commission Laurendeau-Dunton au Nouveau-Brunswick ne laissent pas le Gouvernement Robichaud indifférent. Ce dernier a déjà nommé, en mai 1964, le docteur en pédagogie Gérard DeGrâce comme premier sous-ministre francophone de l'éducation. L'A.A.E. et l'A.I.A. accueillent cette décision comme une première étape vers l'établissement d'un ministère de l'éducation bilingue³⁹. Les deux organisations félicitent chacune le premier ministre pour son initiative. L'A.I.A. ajoute: «Ceci nous montre votre grande compréhension des problèmes actuels, et nous osons croire que bientôt nous aurons deux autres agréables surprises - l'École normale française et un Directeur de l'enseignement français⁴⁰».

³⁸ *Ibid.*, p.30.

³⁹ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416, Royal Commission on Municipal Financing, RS 416 1964 file 221, Association Acadienne d'Éducation. -- Lettre de l'A.A.E. au Premier ministre Robichaud. -- Caraquet, N.-B. -- 7 mai 1964.

⁴⁰ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416, Royal Commission on Municipal Financing, RS 416 1964 file 221, Association Acadienne d'Éducation. -- Lettre de l'A.I.A. au Premier ministre Robichaud. -- Campbellton, N.-B. -- 11 mai 1964.

Le 16 janvier 1965, le Gouvernement Robichaud fait part de son intention de construire une École normale sur le campus de l'Université de Moncton. *L'Évangéline* se réjouit de cette décision:

L'annonce de l'École Normale bilingue est une douce consolation pour toutes les organisations qui n'ont cessé depuis un quart de siècle de réclamer cette école normale. L'Association Acadienne d'Éducation, bien consciente de son rôle dans l'amélioration des standards d'éducation pour la population française s'est toujours montrée vaillante sur la ligne d'attaque en réclamant une part égale pour ceux qu'elle représentait. Le journal *L'Évangéline* a été fier de prêter son appui et réclamer vigoureusement cette École Normale. Il y aussi la Société Nationale des Acadiens, l'A.I.A., les collèges classiques et toutes les autres organisations qui se sont mises à blanc pour soutenir ce projet⁴¹.

En 1967, l'Université de Moncton accueille l'École normale «bilingue». Cette épithète bilingue démontre jusqu'à quel point le Gouvernement Robichaud reste prudent. En fait, tout comme l'Université de Moncton, l'École Normale ne sera en réalité jamais bilingue. Malgré tout, la fondation d'une école normale francophone semble être reçue favorablement par l'ensemble des enseignants de la province. En 1962, la N.B.T.A. avait d'ailleurs adopté une résolution favorisant l'établissement d'une telle institution⁴².

De son côté, le Gouvernement Robichaud dispose d'une marge de manoeuvre qui lui apparaît de plus en plus mince. Il ne veut pas s'aliéner l'électorat anglophone et faire avorter son projet d'instaurer le bilinguisme officiellement au Nouveau-Brunswick. Aussi met-il en veilleuse les autres revendications acadiennes en matière linguistiques, de peur de faire avorter son projet. Par ailleurs, l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* provoque de vives réactions au sein de

⁴¹ Bernard Poirier, «Bravo M. Robichaud», *L'Évangéline*, 17 février 1965, éditorial, p. 4.

⁴² Cependant il y eut une opposition de la part de délégués anglophones de Moncton, Fredericton, Carleton et Albert. Voir «La N.B.T.A. favorise l'école normale distincte pour la formation du personnel enseignant de langue française», *L'Évangéline*, 27 avril 1962, p. 1.

la communauté anglophone. Par exemple, la *Canadian Loyalist Association* fait parvenir une lettre incisive au premier ministre Robichaud:

The Canadian Loyalist Association wish [*sic*] to congratulate you on the masterful manner in which you have deceived the people of New Brunswick and Canada by leading them to believe that New Brunswick has two official languages. Your senseless, degenerate and ruinous Official Language Act is one of the worst evils anyone ever tried to perpetuate on the citizens of this province⁴³.

La vitesse avec laquelle les réformes du Gouvernement Robichaud sont adoptées soulève aussi l'antagonisme d'une partie non négligeable de l'électorat anglophone. Le bilinguisme officiel est peut-être un pas en avant pour l'Acadie, mais plusieurs anglophones la voit comme un obstacle à la bonne entente entre les deux groupes ethno-linguistiques. Bref, le bilinguisme leur paraît imposé.

Conclusion

Au cours des années 1960, les Acadiens voient finalement se concrétiser plusieurs de leurs revendications traditionnelles en matière éducative. Ainsi, le Gouvernement Robichaud leur offre une université de langue française, l'Université de Moncton, et une école normale française. De plus, il nomme un sous-ministère francophone de l'éducation. Enfin, il fait du Nouveau-Brunswick une province bilingue, la seule à suivre les recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton.

C'est devant cette commission que les enseignants acadiens expriment clairement pour la première fois, par l'entremise de l'A.I.A., leurs frustrations face à un système scolaire qui défavorise les Acadiens tant sur le plan linguistique que sur le plan financier. Dans ce dernier cas, le Gouvernement Robichaud décide d'étudier les problèmes soulevés par les enseignants

⁴³ R. E. Garland et L.G. Machum, *Promises, Promises: An Almanach of New Brunswick Elections, 1870-1980*, Saint John, University of New Brunswick at Saint John, , 1979, p.43.

acadiens en instituant une commission d'enquête sur les finances et la taxation municipales, la Commission Byrne.

CHAPITRE QUATRE

LA COMMISSION BYRNE ET LE PROGRAMME «CHANCES ÉGALES POUR TOUS»

Le Rapport de la Commission Byrne jette les assises sur lesquelles le Gouvernement Robichaud pourra baser son programme «Chances égales pour tous» et procéder, plus particulièrement, à une réforme du système scolaire public visant à éliminer, autant que possible, les disparités flagrantes que son fonctionnement a engendrées.

4.1 La Commission Byrne

Le 8 mars 1962, le Gouvernement Robichaud nomme une commission royale d'enquête chargée d'étudier le fonctionnement des gouvernements municipaux et la possibilité d'augmenter leurs revenus. Le besoin d'étudier les structures des gouvernements locaux est urgent: les municipalités de comtés, responsables des soins de santé, du bien-être social et de l'éducation en milieu rural, offrent des services qui varient grandement d'un endroit à l'autre. Le gouvernement provincial se contente de verser des octrois aux municipalités, qui peuvent lever elles-mêmes des impôts pour suppléer à leurs revenus¹.

Composition de la Commission Byrne

Composée de cinq membres, la Commission Byrne est présidée par Edward Byrne, avocat de Bathurst reconnu pour sa pensée sociale progressiste; de plus, il a la réputation d'être sympathique aux Acadiens². Un membre de la Commission, le docteur en sciences sociales

¹ Philippe Doucet et Robert Tremblay, «Aperçu de la vie politique au Nouveau-Brunswick: 1960-1986», *Égalité*, No. 19 (automne 1986), p. 37.

² Georges Cyr, *Le programme "Chance égale pour tous" et la réforme du système de gouvernement municipal au Nouveau-Brunswick*, thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1977. p. 61. Les autres commissaires sont: Arthur Andrews, originaire de l'État du Maine, homme d'affaire de St. Stephen, comté de Charlotte; le Docteur Alexandre J. Boudreau, un Néo-Ecossais ayant déjà été professeur à l'Université Laval et consultant pour des agences des Nations

Alexandre Boudreau, se rend en Suède étudier le système administratif de ce pays social-démocrate, en particulier la prise en charge par l'État de l'enseignement primaire et des services sociaux³.

Revendications des municipalités

La Commission Byrne tient des audiences publiques à travers la province entre les 18 septembre 1962 et 14 juin 1963. Les principaux intervenants sont des membres des commissions scolaires, des élus municipaux et des universitaires. En résumé, les Acadiens dénoncent le système scolaire en vigueur et réclament une réforme totale. La position des anglophones est moins catégorique; elle va d'un simple désir de remaniement du système des subventions à une réforme complète pour régler les problèmes des municipalités. Malgré tout, les uns et les autres dénoncent le régime actuel de financement des écoles, lequel ruine les municipalités. On croit que le gouvernement provincial doit agir rapidement pour remédier à la situation, sans quoi la plupart des municipalités ne survivront pas à la crise qu'elles vivent.

Le cas des comtés francophones de Gloucester et Restigouche retiennent l'attention de la Commission. La Municipalité et la Commission scolaire de Gloucester présentent un mémoire conjoint en novembre 1962. Les deux groupes affirment que le financement des écoles est le problème majeur de cette municipalité de comté. La question des salaires des enseignants est particulièrement préoccupante. Dans son rapport annuel, le Surintendant aux écoles, L.A. Doucet,

Unies en France, au Pakistan, au Cambodge et en Indochine; Uldéric Nadeau, de Baker Brook, commerçant, préfet et ancien commissaire scolaire du comté de Madawaska; et Charles N. Wilson, né à Hopewell Cape, homme d'affaire de Saint Jean. Les commissaires sont appuyés par une équipe d'assistants de haut calibre. A.Milton Moore, professeur d'économie à l'Université de la Colombie-Britannique, est en charge de cette équipe. Les autres membres sont: John F. Graham, chef du Département d'économie et de sociologie à l'Université Dalhousie; Philippe H. White, diplômé de l'Université de Londres, en Grande-Bretagne, et spécialiste de l'évaluation des propriétés à l'Université de Colombie-Britannique; et James F. O'Sullivan de Saint-Jean, le secrétaire de la Commission, membre du Conseil économique du Canada. Voir New Brunswick. *Royal Commission on Finance and Municipal Taxation.*, *Op. cit.*, p. xv.

³ Della M. M. Stanley, *Louis Robichaud: A Decade of Power*, Halifax, Nimbus Publishing, 1984, p. 127.

note que le nombre de permis temporaires a augmenté à cause de l'incapacité du comté à se payer des enseignants qualifiés. L'exode des enseignants acadiens est un autre problème; il est commun à l'ensemble des comtés, mais particulièrement aigu dans Gloucester. La Municipalité et la Commission scolaire de Gloucester dénoncent cette situation et proposent toutes deux la rémunération des enseignants par l'État:

In the teaching profession for instance we are unable to keep our teachers in Gloucester because we cannot afford to give them adequate pay. Some of our schools are closed because the district cannot afford to pay supplementary rates in order to pay high wages to school teachers. Gloucester cannot compete in this field with other areas of this Province. If all the teachers were to be paid by the Province on a scale based on qualifications all this would be eliminated⁴.

Le comté favorise ainsi une échelle salariale uniforme à la grandeur de la province. De son côté, Doucet propose que l'échelle salariale tienne compte des années d'expérience accumulées en dehors de la province afin que les enseignants diplômés puissent revenir dans le comté⁵. Bref, à quoi bon améliorer la formation des enseignants si on ne leur verse pas des salaires décents?

We have now increased the teacher's course at the Provincial Normal School in Fredericton to two years and this may be a step to a four year course. We may ask ourselves why this is being done. With the present system we will have better qualified teachers and no money to pay them. Consequently, these teachers will seek higher wages somewhere else. In other words, we in this province are paying for higher education and other provinces such as Quebec and Ontario are benefiting through our generosity or lack of vision⁶.

⁴ Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of the Byrne Commission. RS 179, Brief No 7, Joint Brief by Municipality of Gloucester and Gloucester County School Finance Board, RS 179/12/10 file 72, The Municipality of Gloucester and Gloucester County School Finance Board. --- «To the New Brunswick Royal Commission on Finance and Municipal Taxation»--- p. 5

⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁶ *Ibid.*, p. 6.

Dans le Comté de Restigouche, les disparités sont criantes. Il s'agit d'un cas particulier, le Conseil de comté étant le seul à refuser les fusions de districts scolaires autorisées depuis 1943 par la *Rural Schools Assistance Act*. Le résultat est que plusieurs écoles n'ont qu'une salle de classe et fonctionnent sur un système d'alternance, à cause d'une pénurie grave d'enseignants. En dehors des villes de Campbellton et de Dalhousie, 43.4% des enseignants du comté ont un permis temporaire. Or, selon le secrétaire-trésorier du district scolaire de Saint-Quentin, Louis A. LeBel, les salaires de ces enseignants non qualifiés varient grandement, certains recevant même plus que des enseignants très qualifiés⁷. Par ailleurs, le cas du comté de Restigouche illustre clairement les écarts considérables qui sont reliés au mode de distribution des subventions provinciales. Alors que les comtés reçoivent en moyenne 68\$ par élève, Restigouche ne reçoit que 26\$. Au sein du comté, Saint Quentin ne reçoit que 13.90\$ par élève. Les commissaires d'écoles de Saint Quentin pressent la Commission Byrne: les payeurs de taxes sont conscients de ces inégalités criantes et réclament des correctifs⁸.

Il reste que l'ensemble des municipalités francophones et des municipalités anglophones unissent leur voix pour réclamer une plus grande prise en charge du financement de l'éducation par le gouvernement provincial. L'ampleur des problèmes est telle que tous se tournent vers l'État en guise de solution.

⁷ Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of the Byrne Commission. RS 179, Public Hearings of the Commission at Campbellton, Feb. 12-13, 1963: Summary of Proceedings, memoranda and correspondences, RS 179/11/3 file 60, Proceedings of the Commission. --- «35. St. Quentin Consolidated School District (3 p m, Feb 12, 1963)». --- p. 1.

⁸ Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of the Byrne Commission. RS 179, Brief No. 35, St. Quentin Consolidated School District, RS 179/14/16 file 100, St. Quentin Consolidated School District. -- «To The Chairman and Members of the Royal Commission on Finance of the Byrne Commission». -- p. 2

Les associations d'enseignants devant la Commission Byrne

Le 10 juin 1963, la New Brunswick Teachers' Association soumet à la Commission un mémoire conjointement avec la New Brunswick School Trustees' Association (N.B.S.T.A.). Les deux organisations déclarent que la province, qui est responsable de l'éducation selon l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, doit s'assurer que le financement de l'éducation s'effectue sur une base équitable en tenant compte des ressources des régions. Elles proposent leur propre plan de financement, *The Foundation Program*. La province établirait un montant fixe par élève et devrait s'assurer que toutes les municipalités puissent l'atteindre par la levée d'impôts. Celles qui en seraient incapables, en particulier dans les régions non industrialisées où l'évaluation foncière est plus faible, recevraient une subvention compensatoire de la province. Or, les deux groupes défendent en même temps la décentralisation administrative du système scolaire, qui leur apparaît fondamentale dans une société démocratique. Ceci implique que les régions désireuses d'offrir des services scolaires supérieurs à la norme provinciale et dépenser plus que le montant fixé par la province auraient le loisir de le faire⁹.

Évidemment, la question du financement scolaire implique celle des salaires des enseignants. La N.B.T.A. et la N.B.S.T.A. proposent dans ce cas-ci un autre système égalisateur, la *Foundation Scale for Teachers' Salaries* (tableau 7). Il s'agit d'une échelle salariale basée sur les qualifications. Le gouvernement assumerait la responsabilité de garantir un salaire minimum à tous les enseignants; toutefois, les commissions scolaires auraient le droit d'offrir des suppléments. En réalité, ce système permettrait aux régions les plus riches d'attirer les meilleurs

⁹ Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of the Byrne Commission. RS 179, Brief No. 63, Joint Submission by the New Brunswick School Trustees' Association and the New Brunswick Teachers' Association, RS 179/17/4 file 128, The New Brunswick School Trustees' Association & The New Brunswick Teachers' Association. -- «Proposed Educational Finance Plan for New Brunswick». p.7-9.

enseignants, tout en garantissant aux enseignants des régions moins favorisées des conditions salariales décentes.

Tableau 7: Échelle salariale recommandée par la New Brunswick Teachers' Association et la New Brunswick School Trustees' Association à la Commission Byrne.

	<i>Teachers' Licence</i>	Certificat I	Certificat II	Certificat III	Certificat IV	Certificat V	Certificat VI ^a
Minimum	2 100 \$	2 600 \$	3 100 \$	3 600 \$	4 100 \$	4 600 \$	5 100 \$
<i>Augmentations^b</i>	<i>8.X 150 \$</i>	<i>8.X 150 \$</i>	<i>9.X 200 \$</i>	<i>9.X 200 \$</i>	<i>10.X 250 \$</i>	<i>11.X 250 \$</i>	<i>11.X 250 \$</i>
Maximum	3 300 \$	3 800 \$	4 900 \$	5 400 \$	6 600 \$	7 350 \$	7 850 \$
Salaire moyen (1963-1964)	2 850 \$	3 415 \$	4 000 \$	4 680 \$	5 050 \$	5 750 \$	----

^a Le certificat VI a été défini durant l'année scolaire 1963-64. Un enseignant ayant un tel certificat doit avoir fait une année au *Teachers' College* et avoir une minimum de deux années universitaires supplémentaires après avoir un baccalauréat.

^b Il s'agit de majorations salariales annuelles jusqu'à un maximum de fois établi.

La New Brunswick Teachers' Association et la New Brunswick School Trustees' Association ne s'attardent pas aux problèmes spécifiques des écoles acadiennes et de leurs enseignants, ce qui amène ces derniers à soumettre leur point de vue par l'entremise de l'A.I.A. Celle-ci se présente devant la Commission Byrne le 11 juin 1963. Elle effectue, en effet, une différenciation très nette entre les conditions des écoles francophones et celles des écoles anglophones. Ce faisant, l'A.I.A. revendique le statut d'une association autonome, estimant être l'association la plus apte à défendre les intérêts particuliers des Acadiens:

Whereas conditions of both French-speaking teachers and children are so drastically different - economically, pedagogically, and culturally - it is our deep conviction that a separate and autonomous association can better show proper concern for, and exert more vigorous efforts towards the improvements of the sad lot of a large section of our population¹⁰.

¹⁰ Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick. Records of the Byrne Commission. RS 179, Brief No. 65, L'Association des Instituteurs Acadiens, RS 179/18/2 file 130, Association des Instituteurs Acadiens. --- «Brief to the Royal Commission on Municipal Finance and Taxation in New Brunswick». --- p. 1.

L'A.I.A., qui saisit toute l'importance du mode de financement des écoles publiques, place de grands espoirs dans la Commission Byrne: «We are particularly interested in the work of this commission. Indeed, no other groups in the Province are most to entertain greater hope in your future recommendations¹¹». D'entrée de jeu, l'A.I.A. déplore le taux de décrochage élevé dans les régions acadiennes. Son comité de recherche a effectué un sondage auprès de 80% des enseignants francophones de la province pour l'année scolaire 1961-1962. Il en ressort que les enfants décrochent dès les premières années du cours primaire. Les causes sont multiples: «Our ill-adapted bilingualism, the lack of qualified teachers, of adequate facilities, of diversified options surely rank among the most important ones¹²».

En ce qui a trait aux enseignants, les problèmes relevés par la Commission Mackenzie en 1955 se sont accentués depuis. En 1961, des 425 enseignants avec des permis temporaires d'enseignement au Nouveau-Brunswick, 83% se retrouvent dans les comtés de Gloucester, Kent, Madawaska et Northumberland. L'exode des enseignants acadiens demeure un autre sérieux problème. Dans le comté de Gloucester, plus d'une centaine ont quitté la province au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, l'enseignement attire de moins en moins les jeunes francophones:

In our bilingual schools less and less of our High School Graduates show interest in teaching for two obvious reasons: the salaries are lower than in other careers, and the teachers' training conditions are not too appealing. Our young people prefer educational institutions where they can feel more at home, in a proper cultural atmosphere. We believe the teacher shortage in our Province remains a most acute and challenging problem for drastic action from the Government¹³.

¹¹ *Ibid.*, p. 2.

¹² *Ibid.*, p. 3. Le taux de décrochage pour les enfants inscrits en sixième année est de 5%, en septième année, 8%, en neuvième année, 17%, et en dixième année 13%.

¹³ *Ibid.*, p.5.

L'A.I.A. rappelle que nombre d'élèves acadiens, plutôt que de poursuivre leurs études secondaires dans les écoles publiques, décident de fréquenter des institutions privées, où la qualité de l'enseignement en français y nettement supérieure. Cependant, ces collèges payants sont réservés à une élite et ne produisent pas des enseignants pour l'école publique. Concernant le financement du système scolaire public, l'A.I.A. partage la position de la N.B.T.A. Elle appuie aussi le *Foundation Program*. Mais elle va plus loin en demandant que le gouvernement provincial assume entièrement les coûts de construction des nouvelles écoles, de l'équipement pédagogique et du transport par autobus. De plus, la province devrait rembourser les dettes des districts scolaires. Seulement à ces conditions le gouvernement pourra-t-il mettre les municipalités sur un pied d'égalité¹⁴. Mais c'est surtout au niveau de la structure des districts scolaires que l'A.I.A. innove le plus. Elle soutient que des normes devraient être imposées par le gouvernement provincial. Par exemple, il devrait y avoir un minimum de 2,000 enfants de l'âge de 1 à 16 ans dans chaque district. L'école centrale devrait, de son côté, avoir un rayon d'environ une douzaine de kilomètres, ceci, dans le but de favoriser les regroupements culturels¹⁵.

L'A.I.A. veut également une transformation du rôle des enseignants au sein du Ministère de l'Éducation. Concrètement, elle désire que les enseignants soient présents dans les appareils de décision du gouvernement à titre d'experts afin de réduire les pressions et l'influence politiques qui ont toujours défavorisé la communauté acadienne. D'autre part, elle propose la création d'une nouvelle commission d'éducation placée sous l'autorité du ministère de l'Éducation; celle-ci comprendrait huit éducateurs hors pairs, dont quatre francophones et quatre anglophones nommés par le ministre de l'Éducation, et de trois membres permanents dont deux ministres.

¹⁴ *Ibid.*, p.8-10.

¹⁵ *Ibid.*, p.12-13.

Cette commission aurait pour mandat d'approuver les budgets et les règlements scolaires, de délimiter les districts scolaires, d'accorder les subventions aux écoles et entériner les nominations au Ministère de l'Éducation, ainsi que de superviser l'élaboration du curriculum et des manuels scolaires¹⁶.

L'A.I.A. insiste toujours sur la nécessité d'assurer aux francophones une représentation adéquate au sein du Ministère de l'Éducation:

In all the history of New Brunswick, there has never been a single director of services in the Department of Education who had taught one hour in the bilingual schools (...) We think there is more than a coincidental element between the backward educational conditions of certain areas in the Provinces and the fact we are emphasizing now. The implementation of your own recommendations may depend in some measure upon the information and concern of the staff of the Department. In such circumstances we believe the Minister of Education cannot be properly advised on important educational matters¹⁷.

Même si le mandat de la Commission Byrne est d'étudier les structures du gouvernement municipal, et de là, le financement de l'éducation, l'A.I.A. ressent tout de même le besoin de soulever les problèmes d'ordre pédagogique qui affligent les écoles acadiennes:

We must confess our difficulty to refrain from getting into pedagogical considerations which would have helped paint a truer picture of the situation of schools. Unless we are given the proper schools, the proper curriculum, the proper teacher training institution, all the current talk on biculturalism will continue to sound as so much lip service aimed at producing the desired political effect¹⁸.

Au bout du compte, les principales recommandations de la N.B.T.A. et de l'A.I.A. prolongent celles qu'elles ont soumises à la Commission Mackenzie en 1954; les deux associations continuent en effet de revendiquer un nouveau mode de distribution des subventions

¹⁶ *Ibid.*, p. 18.

¹⁷ *Ibid.*, p. 16.

¹⁸ *Ibid.*, p. 19.

provinciales: l'A.I.A. met davantage l'accent sur les problèmes particuliers des écoles et des enseignants acadiens.

4.2 Le Rapport Byrne

Le rapport de la Commission Byrne est rendu public le 4 février 1965. Long de mille pages, le rapport recommande un vaste programme de réformes touchant l'administration de la justice et des services de santé, d'éducation et de bien-être social. En bref, la Commission Byrne croit que cette administration doit relever de l'État, qui en assurera l'uniformisation à travers le Nouveau-Brunswick. Ce programme propose également l'abolition des municipalités de comté et met clairement en péril les pouvoirs des gouvernement locaux.

L'éducation occupe une place prépondérante dans le Rapport Byrne. Elle est perçue comme instrument de promotion sociale et de développement économique. Dans une perspective d'équité sociale, le Rapport propose l'uniformisation des services éducatifs afin d'éliminer les disparités régionales tellement décriées¹⁹. Le gouvernement provincial assumerait complètement la responsabilité fiscale et administrative du système scolaire public. Ceci, à l'aide d'une nouvelle Commission provinciale des écoles publiques. Celle-ci serait formée de représentants du monde universitaire - non pas du monde de l'instruction publique, comme les enseignants par exemple, - dont huit choisis par les universités et quatre par le gouvernement. La Commission administrerait les écoles primaires et secondaires publiques et établirait, pour les enseignants, une échelle

¹⁹ À l'époque de la Commission Byrne, il est généralement admis que l'éducation d'un peuple amène le développement des connaissances et le progrès dans la technologie, ce qui crée de nouvelles perspectives d'emplois et la prospérité. Les mêmes idées se retrouvent dans le Rapport Parent au Québec. Voir Province de Québec, *Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Tome III: L'administration de l'enseignement, Québec, Imprimerie Pierre Des Marais, 1966, p. 13.

salariale basée sur leurs qualifications. La Commission Byrne propose enfin l'absorption des dettes contractées par les commissions scolaires actuelles.

La question des salaires des enseignants occupe une place de premier plan dans la Rapport Byrne. Celui-ci souligne la faiblesse des traitements au Nouveau-Brunswick, ce qui détourne carrément les jeunes de l'enseignement (tableau 8)²⁰.

Tableau 8: Moyenne salariale des enseignants du Nouveau-Brunswick et des autres provinces, sauf le Québec, selon l'équivalence des certifications, année scolaire 1961-1962.

	Certificat I - II	Certificats III-IV (Déteneurs de diplômes universitaires)
Nouvelle-Ecosse	3.021 \$	4.966 \$
Nouveau-Brunswick	3.347 \$	5.085 \$
Ile-du-Prince-Édouard	3.540 \$	4.423 \$
Terre-Neuve	3.602 \$	4.483 \$
Manitoba	3.831 \$	6.149 \$
Saskatchewan	3.905 \$	6.614 \$
Alberta	4.493 \$	6.534 \$
Colombie-Britannique	4.796 \$	6.634 \$
Ontario	5.073 \$	7.388 \$
<i>Moyenne canadienne</i>	<i>4.608 \$</i>	<i>6.637 \$</i>

Source: New Brunswick. Royal Commission on Finance and Municipal Taxation. *Report of the New Brunswick Royal Commission on Finance and Municipal Taxation*, Tableau 4:3 Mean Salaries for Teachers with Qualifications Corresponding to New Brunswick Certificates, 1961-1962. Fredericton, The Commission, p. 80

À la suite de la N.B.T.A. et de la N.B.S.T.A., dont il reprend des arguments, le Rapport Byrne considère que la province doit assumer une plus grande responsabilité dans le financement de l'instruction publique²¹. Mais il fait plus largement écho aux propos de l'A.I.A. Il soulève en effet la grande disparité qui règne entre les régions rurales et urbaines, et entre les régions francophones et anglophones. C'est dans le nord de la province, une région à grande majorité francophone, où la situation est la plus pénible. L'un des commissaires, Alexandre Boudreau, souligne:

²⁰ *Ibid.*, p. 79.

²¹ *Ibid.*, p. 78.

Nous avons trouvé qu'au Nouveau-Brunswick, dans l'hiver 1963, dans une grande région de la province, nous avons encore 481 institutrices enseignant avec des licences locales, jeunes filles de 16 ans avec une 9^{ième} année et aucune préparation à l'éducation. Plus de 60 pour cent de la population scolaire dans ces districts quitte l'école entre la 6^{ième} et la 9^{ième} année²².

À la suite de l'A.I.A., la Commission souligne l'état lamentable des écoles dans les régions francophones:

As was pointed out in the brief and testimony of l'Association des Instituteurs Acadiens, 83 per cent of the teachers with local permits in the term ended in June 30, 1961, were in the counties of Gloucester, Kent, Restigouche, Madawaska, and Northumberland (...) There seems to be a particularly acute teacher shortage in the French language schools, largely because of the particularly low salaries in many of these districts. The low salaries in turn are largely due to low fiscal capacity stemming from economic retardation²³.

Bref, contrairement à la Commission Mackenzie, la Commission Byrne n'hésite pas à invoquer tout haut la situation alarmante qui sévit dans les régions acadiennes. Elle souhaite que la province multiplie les efforts afin d'offrir une meilleure éducation aux francophones, notamment par le biais d'une centralisation administrative: «The failure to take adequate account of sectional interests is one of the sources of greatest dissatisfaction with the present system²⁴». Or, cette recommandation du Rapport Byrne n'a pas fait l'unanimité parmi les commissaires. En effet, les commissaires acadiens Boudreau et Nadeau auraient préféré que l'on recommande l'établissement d'un double système scolaire, anglophone et francophone, ce à quoi Byrne s'est opposé, croyant plutôt aux bienfaits d'un seul système bilingue. Face à ce refus, les deux commissaires acadiens auraient même hésité à signer le rapport²⁵.

²² «Le Dr Alexandre Boudreau commente le rapport Byrne», *Le Madawaska*, 10 septembre 1964, p.1; 16.

²³ New Brunswick. Royal Commission on Finance and Municipal Taxation. *Op. cit.*, p. 126-127.

²⁴ New Brunswick. Royal Commission on Finance and Municipal Taxation., *Op. cit.*, p. 127.

²⁵ Della M.M. Stanley, *Op. cit.*, p. 129.

Dans son rapport final, la Commission Byrne propose des changements d'envergure dans le domaine de l'éducation. Le premier est la centralisation du financement et de l'administration du système scolaire public au niveau provincial. Elle recommande à cette fin aussi la consolidation des quelques 400 districts scolaires existants en soixante districts de façon à assurer aux élèves francophones et anglophones une éducation secondaire dans leur langue partout dans la province:

Of the 422 school districts existing in September of 1962, 275 offered no high school work. The absence of large school districts frustrates parents' wishes that satisfactory instruction be given in French and English in mixed districts²⁶.

La Commission Byrne propose l'établissement de commissions scolaires dans chacun des nouveaux districts dont le mandat serait limité à engager le personnel enseignant et à assurer un lien avec la communauté et à entretenir les rapports parents-maîtres. Enfin, il y aurait pour les enseignants une échelle salariale uniforme à travers la province. Ainsi, les districts scolaires seraient dégagés de tout problème budgétaire²⁷.

4.3 Les réactions au Rapport Byrne

La position de la N.B.T.A.

La New Brunswick Teachers' Association réagit immédiatement et de façon très vigoureuse contre le Rapport Byrne. Le 19 février 1965, dans un mémoire soumis au Conseil des ministres du Gouvernement Robichaud, elle s'oppose carrément à l'uniformisation des salaires par le biais d'une échelle provinciale: «The Report would lead us to believe that these things are necessary for the provision of a uniform standard of education in the province, or as it is

²⁶ New Brunswick. Royal Commission on Finance and Municipal Taxation., *Op. cit.*, p. 20.

²⁷ *Ibid.*, p.20.

sometimes called, a uniform high standard, but we feel that the key word is uniform²⁸». À son avis, il faut insister plutôt sur une meilleure formation des enseignants. Dans ce sens, la décision récente de porter à deux ans la durée du séjour minimum au *Teachers' College* est un pas dans la bonne direction.

La position de la N.B.T.A. reçoit des appuis dans sa revue officielle, *Educational Review*. Le doyen du département d'Éducation de l'Université du Nouveau-Brunswick, R. J. Love, s'oppose aussi au Rapport Byrne. Il se dresse surtout contre la création d'une Commission des écoles publiques; il affirme qu'au Nouveau-Brunswick la population est attachée à une forme plus directe de démocratie et qu'une telle structure bureaucratique est indésirable. Mais c'est au projet d'une échelle salariale uniforme que le professeur Love s'oppose le plus. Selon lui, l'uniformité va paralyser l'initiative locale:

The establishment of a single salary scale is most objectionable, and would without doubt penalize the areas where living costs are high: it would place too much reliance on teacher qualifications and certificates and make it difficult for areas that wish to provide a "lighthouse" programme [un programme de pointe]. We would have deadly uniformity at a foundation programme level²⁹.

Un enseignant, Vincent Comeau, exprime ensuite l'opinion que partagent bon nombre de ses confrères anglophones à propos de l'uniformité des salaires:

Should [the recommendations of the Byrne Commission] come to be, education in the province will be condemned to stagnation for a long period of time. (...) Teaching as a profession will be dealt a severe blow, what with the regimentation of teachers and uniform programmes throughout the province. It will no longer be a challenge to teach because of the limitations imposed by the implementation of this report. (...) Excessive control will not provide equal opportunity because "equal opportunity" has never meant "equal treatment". Individual differences are a fact of life, with teachers as well as everyone else, and uniformity will produce nothing but mediocrity.³⁰

²⁸ New Brunswick Teachers' Association. *Submission of The New Brunswick Teachers' Association to Hon. Louis J. Robichaud, Premier of New Brunswick, and The Members of the Executive Council*, 19 février 1965, p. 3.

²⁹ R.J. Love, «Education and the Byrne Commission», *Educational Review*, Vol. 78, No. 4 (May 1964), p. 14.

³⁰ Vincent Comeau, «The Byrne Report», *Educational Review*, Vol. 79, No. 1, p. 8-9.

Lawrence Dow, président du comité chargé de soumettre un mémoire au Conseil des Ministres, traite même le Rapport Byrne de «bombe à retardement». À la suite de Comeau, il s'oppose à l'uniformisation des salaires. Selon lui, les enseignants quittent les villes pour aller s'installer dans les régions où le coût de la vie est moins élevé: «Since no supplements to teachers' salaries are to be allowed, teachers paid under a uniform scale will attempt to hie off [*sic*] to small villages where rentals and some other costs of living are low³¹». Enfin, Dow s'interroge sur l'avenir de la N.B.T.A. dans un tel contexte: comme les enseignants seront rémunérés par l'État, quel rôle jouera la N.B.T.A.? Ne risque-t-elle pas de disparaître?

What will be the role of the N.B.T.A. if the recommendations are implemented? Teachers apparently will receive positions by appointment, [as] much of civil service employees do at present. Will teachers employed be automatically dues-paying members of the N.B.T.A. as is presently the case? Certainly in the matter of salary revision we must be united, and it would seem that our present N.B.T.A. set up must largely be maintained³².

Pourtant, il ne faut pas croire que le point de vue des dirigeants de la N.B.T.A. soit partagé par l'ensemble des enseignants anglophones. Au contraire, des voix dissidentes se font entendre. Un enseignant de Red Bank, Charles Hubbard, écrit directement à Charles McElman, l'assistant du premier ministre Robichaud, pour exprimer son appui au principe d'une échelle salariale uniforme. Ceci préviendrait, selon lui, les abus qui sont commis dans certaines régions. Il cite en exemple le cas d'une commission scolaire locale qui, après avoir fixé sa propre échelle salariale, accorde jusqu'à 800\$ de plus à certains enseignants. Hubbard explique ensuite les raisons derrière l'opposition de la N.B.T.A. à l'uniformité salariale:

As a teacher (...) I would like to inform you that all teachers are not in agreement with all the N.B.T.A. criticisms which were undoubtedly prepared by the Executive which is drawn largely from the cities and towns. I certainly hope that Mr. Robichaud will find it

³¹ Lawrence F. Dow, «Teachers and the Byrne Report: Case History and Comment», *Educational Review*, Vol 79, No. 1, p. 32.

³² *Ibid.*, p.35.

politically feasible to make the necessary changes in our educational system so as to improve it and at the same time make the tax burden for this large expenditure more equitable³³.

En d'autres termes, les dirigeants de la N.B.T.A., qui sont issus des cités et des villes où les enseignants sont les mieux payés, auraient le plus à perdre advenant l'établissement d'une échelle salariale provinciale.

La position des enseignants acadiens

Contrairement à la N.B.T.A., l'A.I.A. est ravie des recommandations soumises par la Commission Byrne. Une échelle salariale uniforme permettra d'instaurer un régime de justice sociale dans le monde de l'éducation. D'autre part, si l'A.I.A. accepte le principe de l'État-employeur, elle s'attend à ce que le droit de grève soit accordé aux enseignants et que la N.B.T.A. devienne un véritable syndicat³⁴. Les Acadiens sont donc prêts à faire front commun avec leurs confrères anglophones au sein d'une association chargée de négocier avec l'État les conditions de travail du personnel enseignant.

Aussi, la réaction négative de la N.B.T.A. face à l'uniformisation des salaires étonne-t-elle les enseignants francophones. Comment peut-elle refuser un nouveau rôle qui lui donnera une force revendicatrice de premier plan? Pour le Frère Médéric, un ancien président de l'A.I.A., la N.B.T.A. aurait grand intérêt à négocier avec une seule autorité, l'État. Cela lui permettrait de mieux desservir tous ses membres, ce qu'elle est incapable de faire dans le régime actuel:

La première [objection] que j'ai entendue consiste dans le fait que l'uniformité pourra constituer un gel des salaires. Je m'empresse de demander: la N.B.T.A. se croit-elle impuissante à opérer le dégel? (...) Ce n'est pas surtout en descendant dans l'arène locale que la N.B.T.A. a le mieux servi ses membres. Plusieurs de ses interventions au niveau

³³ Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick, Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416, Education, N.B. Teachers' Association, RS 416 1965 file 78, Charles Hubbard. --- Lettre de Charles Hubbard à Charles McElman. --- 1er mars 1965.

³⁴ «L'A.I.A. demande qu'une enquête soit instituée sur l'enseignement au N.-B.», *L'Évangéline*, 21 avril 1965, p1.

local se sont soldées par des échecs cuisants qui ont même laissé un goût d'amertume et un commencement de désunion. Qu'on se rappelle Edmundston, Oromocto et le cas des institutrices qui avaient accepté un salaire inférieur au minimum provincial³⁵.

Selon le frère Médéric, soutenir qu'une échelle salariale uniforme ne tiendra pas compte du coût de la vie d'une région est un faux argument. En fait, le raisonnement est dangereux car il passe outre les revendications des nombreux enseignants, dont les francophones en grande majorité, qui reçoivent des salaires dérisoires. Le frère Médéric lance cette mise en garde aux dirigeants de la N.B.T.A.:

Je comprends que l'attitude de la N.B.T.A. en face du Rapport Byrne soit difficile, épineuse. L'association est au service de tous ses membres, les moins bien partagés comme les autres. Elle doit éviter de prendre des positions qui lui aliéneraient l'esprit de quelques milliers d'instituteurs³⁶.

Ainsi, au lendemain de la publication du Rapport Byrne, la N.B.T.A. et l'A.I.A. se heurtent sur une question fondamentale: celle de la centralisation versus la décentralisation dans l'administration du système scolaire public. Alors que la N.B.T.A. défend le principe de décentralisation au nom de la liberté d'action et d'une saine concurrence, l'A.I.A. accepte celui de l'État-employeur et sa contrepartie: le syndicalisme enseignant.

4.4 Le Gouvernement Robichaud et la Commission Byrne

Le Gouvernement Robichaud reçoit le Rapport Byrne le 4 novembre 1963. Lors du discours du trône le 19 février 1964, le Lieutenant Gouverneur annonce que le Gouvernement Libéral désire adopter des lois inspirées du rapport, après avoir fait une étude de ses recommandations³⁷.

³⁵ Frère Médéric, «Aux grands maux, les grands remèdes», *Educational Review*, Vol. 79, No. 1, p. 12-13

³⁶ *Ibid.*, p. 16

³⁷ «La session provinciale s'est ouverte mardi», *Le Madawaska*, 20 février 1964, p. 1-2

Le Gouvernement Robichaud veut prendre le temps de réfléchir sur les orientations qu'il va prendre. Selon le politicologue Georges Cyr, le fait que la Commission Byrne présente son rapport comme un «Package Deal» inquiète ce dernier. Deux options s'offrent à lui: intervenir en respectant l'esprit global du rapport, ou bien trouver un autre moyen pour sortir les municipalités de leur marasme financier. La première option risque de lui aliéner la population des régions qui devront contribuer à relever les régions pauvres. La deuxième option obligera le gouvernement à justifier la tenue d'une Commission royale d'enquête qui a duré deux années, et à répondre aux accusations de fuir ses responsabilités³⁸. Le Gouvernement Robichaud décide donc d'attendre jusqu'à la prochaine session parlementaire avant d'annoncer une réforme quelconque. Ceci lui donnera le temps de tâter le pouls des différents intervenants, et d'adapter son programme de réforme en conséquence.

La crise scolaire du comté de Gloucester

À la même époque, une crise scolaire se développe dans le comté de Gloucester, qui pousse le Ministre de l'Éducation à se prononcer en faveur ou non d'une réforme scolaire basée sur le Rapport Byrne. Ce comté est au bord de la faillite, et les commissions scolaires n'ont plus les moyens de se payer de bons enseignants. C'est l'impasse.

De fait, la situation précaire de quelques districts scolaires poussent vingt-quatre enseignants non qualifiés de Petit-Rocher et Robertville à déclarer la grève lors de la rentrée du 5 janvier 1965, affectant ainsi 700 élèves environ. Ces derniers, qui ne sont munis que de permis temporaires, demandent une augmentation salariale de 20\$ par mois à compter du 1er janvier 1965, en plus d'une augmentation annuelle de 100\$ pour chaque année d'expérience, jusqu'à un

³⁸ Georges Cyr, *op. cit.*, p. 80-84.

maximum de 600\$. Leur salaire de base est alors de 70\$ par mois. La commission scolaire leur a consenti une augmentation de 15\$ seulement, ce qui a entraîné le déclenchement de la grève. Au Gloucester, 182 des 710 enseignants ont des permis temporaires d'enseignement³⁹.

Le 6 janvier 1965, six autres enseignants entrent en grève à Sheila. Le lendemain, cependant, trois de ces enseignants reprennent le travail. Jean-Marie Doucet, le porte-parole des grévistes, reproche à la N.B.T.A. son manque d'appui. Il sait que la N.B.T.A. ne reconnaît pas les enseignants munis de permis temporaires, mais il croit que plusieurs d'entre eux, dont les grévistes, ne peuvent pas se payer une éducation au *Teachers' College*. Il ajoute: «D'autres manquent les examens du ministère de l'Éducation, qui sont nécessaires pour entrer à l'école normale⁴⁰». Les enseignants francophones de cette région sont unilingues, en effet, alors que le test d'entrée à l'École normale de Fredericton se déroule en anglais.

Le 11 janvier, les grévistes retournent au travail avec une augmentation de salaire de 30\$. Mais voilà que le 20 mars 1965, les enseignants qualifiés (i.e. ceux qui sont munis de diplômes) du comté de Gloucester menacent de démissionner en bloc. Déçus par le refus de la Commission des finances du comté de Gloucester de leur accorder une augmentation de salaire, et dans l'éventualité du rejet par le Gouvernement Robichaud des principales recommandations du Rapport Byrne, plus de 80% des 516 enseignants qualifiés s'engagent par écrit à quitter leur poste si les autorités municipales ne renégocient pas leur contrat⁴¹.

³⁹ «700 étudiants demeurent en vacance: 24 instituteurs sont demeurés chez-eux dans Gloucester hier; Demandes d'augmentation de salaires», *L'Évangéline*, 5 janvier 1965, p. 5.

⁴⁰ «M. Doucet critique la N.B.T.A.; Les trois professeurs en grève à Haut-Sheila ont repris le travail; ... Manque d'appui», *L'Évangéline*, 8 janvier 1965, p. 3.

⁴¹ «Sans quoi ils démissionnent: Les professeurs de Gloucester négocient de nouveaux salaires», *L'Évangéline*, 20 mars 1965, p. 3.

Le président du cercle pédagogique de la N.B.T.A. du comté de Gloucester, Rhéal Haché, envoie une lettre au premier ministre Robichaud. Il veut que le gouvernement provincial s'implique dans les négociations, sachant fort bien que les autorités du comté de Gloucester n'ont pas les ressources pour accorder les hausses de salaires réclamées. Le groupe d'enseignants qualifiés exige en effet une augmentation de 600\$⁴². Le 25 mars 1965, Henry Irwin, le Ministre de l'éducation, annonce une restructuration complète du système scolaire public. Selon le plan, les écoles à une classe seront abandonnés, et des grandes écoles secondaires remplaceront celles existantes en conformité avec la composition ethnolinguistique de nouveaux districts consolidés, comme le proposait le Rapport Byrne. De plus, Irwin annonce la construction d'une école normale à l'intention des enseignants de langue française sur le campus de l'Université de Moncton dans la perspective d'augmenter les effectifs enseignants dans la région acadienne⁴³. Durant la même semaine, les enseignants qualifiés du comté de Gloucester étudient une nouvelle échelle salariale proposée par la commission scolaire⁴⁴. Le 30 mars 1965, le ministre Irwin répond à Rhéal Haché. Il lui demande de patienter; la situation de Gloucester n'est pas unique, souligne-t-il, et la Commission Byrne va donner bientôt des résultats: «C'est à cause de cette situation (...) que le gouvernement a institué la commission d'enquête dont les recommandations feront l'objet d'une session de l'assemblée législative dès cet automne⁴⁵». Bref, le Ministre s'engage à passer à l'action:

Surtout à cause de la possibilité que les recommandations du Rapport Byrne apportent un soutien au problème même que vous soulevez, il me semble que vous devriez reconsidérer

⁴² Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick, Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416, Education, N.B. Teachers' Association, RS 416 1965 file 78, Rhéal Haché. --- Lettre de Rhéal Haché à Louis Robichaud. --- 22 mars 1965.

⁴³ Voir «Irwin annonce une réorganisation complète de l'éducation au Nouveau-Brunswick», *L'Évangéline*, 26 mars 1965, p. 1.; «Urgente nécessité d'augmenter le nombre d'instituteurs», *L'Évangéline*, 26 mars 1965, p. 1.

⁴⁴ «Les instituteurs de Gloucester ont étudié la nouvelle échelle», *L'Évangéline*, 26 mars 1965, p. 3.

⁴⁵ Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick, Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416, Education, N.B. Teachers' Association, RS 416 1965 file 78. Irwin, Henry. --- Lettre de Henry Irwin à Rhéal Haché. --- 30 mars 1965.

votre décision [d'aller en grève] et ne pas lui donner suite juste au moment où le gouvernement fait tout en son pouvoir pour améliorer un état de chose que nous déplorons tous. Les observations que vous venez de lire établissent, il me semble, que vous avez mon appui.⁴⁶

Bref, la crise scolaire dans Gloucester fait valoir plus que jamais la nécessité de réformer le système scolaire public dans le sens proposé par le Rapport Byrne.

Le Livre Blanc et le programme «Chances égales pour tous»

De fait, le 4 mars 1965, le premier ministre Robichaud a déjà présenté son Livre Blanc sur les responsabilités du Gouvernement provincial. Ce texte annonce le programme «Chances égales pour tous» qui vise la réorganisation complète du système municipal, du système de santé et du système éducatif. Le but principal du Gouvernement provincial est d'offrir à tous les mêmes opportunités sociales, économiques et culturelles:

The principle [suggested by the Byrne Commission] calls for an acceptance of minimum standards of service and opportunity for all citizens, regardless of the financial resources of the locality in which they live. (...) The Government of New Brunswick is prepared to accept this principle⁴⁷.

Du côté de l'éducation, le Gouvernement déplore les disparités qui règnent dans plusieurs régions. Même s'il évite toujours d'isoler les régions acadiennes, les statistiques contenues dans le Livre Blanc parlent d'elles-mêmes. Le tableau 9 indique le montant par élève investi par le gouvernement provincial dans chacun des comtés de la province. Dans le même tableau, nous avons inclut la moyenne de revenu *per capita* et le pourcentage de francophones qui résident dans ces mêmes comtés. La région la plus mal en point sur le plan économique et au niveau éducatif est celle du nord de la province, qui forme un front allant du Nord-Ouest à l'Est. Les disparités

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Nouveau-Brunswick, *White Paper on the Responsibilities of Government*, Fredericton, Imprimeur de la Reine, 4 mars 1965, p. 20-21.

sont aussi visibles entre les villes et les régions rurales. Le Livre Blanc note que les dépenses gouvernementales par élève dans le comté de Gloucester se chiffrent à 144\$, 126\$ en excluant la ville de Bathurst, où le montant dépensé par élève se monte à 303\$. Or, la population d'origine britannique dans la ville de Bathurst représente 47.2% de l'ensemble, mais seulement 13.7% de la population du comté de Gloucester⁴⁸.

Tableau 9: Population d'origine française, dépenses des gouvernements provincial et municipal par élève, familles à revenu annuel inférieur à 1,000 \$, du Nouveau-Brunswick, 1961 et 1962.

	% de la population d'origine française (1961) ^a	Dépenses des gouvernements provincial et municipal par élève (1962) ^b	% de familles ayant un revenu annuel inférieur à 1,000 \$ (1961) ^c
Madawaska	93.8%	191\$	7.1%
Gloucester	85.2%	144\$	15.0%
Kent	82.0%	147\$	12.2%
Restigouche	68.3%	144\$	9.4%
Westmorland	43.7%	212\$	4.9%
Victoria	42.3%	253\$	10.2%
Northumberland	31.4%	167\$	10.9%
Sunbury	17.3%	251\$	4.5%
Saint John	13.8%	312\$	3.6%
Queens	8.5%	234\$	9.0%
Charlotte	6.4%	210\$	6.5%
York	6.3%	238\$	5.0%
Kings	3.6%	228\$	6.7%
Carleton	3.5%	231\$	9.4%
Albert	3.0%	205\$	4.2%

^a Bureau fédéral de la statistique. *Recensement du Canada, 1961, Série SP, Population groupes ethniques, comtés et subdivisions*, Catalogue 92-526, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1961, p. 15-18.

^b Nouveau-Brunswick. *White Paper on the Responsibilities of Government*, Fredericton, Imprimeur de la Reine, 4 mars 1965, p. 10.

^c *Ibid.*, p. 11.

Même si le premier ministre ne traite pas directement des francophones dans son Livre Blanc, une ouverture face aux revendications acadiennes se glisse dans son texte:

⁴⁸ *Ibid.*, p. 10.

The actions and policies of government must aim towards the objective of guaranteeing acceptable minimum standards of social, economic, and cultural opportunities for the individual, the community, or any sector of our society⁴⁹.

Le 7 novembre, le premier ministre Robichaud s'adresse à la population du Nouveau-Brunswick, par le biais de la télévision; le message est éloquent. À l'aide de photographies qui font le tour du pays, le premier ministre s'attaque surtout aux pénibles conditions dans lesquelles plusieurs enfants reçoivent leur éducation:

A continuation of our existing municipal structure will compound the disparities so vividly illustrated by the photos on the screen to my left. They show the conditions existing in far too many of our heavily taxed rural areas: Children attending one-room schools nearly 100 years old; children stocking fires to keep their one classroom warm in winter; children drawing water from a container filled at a well nearly a mile away; children at eight grades trying to gain from one over-worked teacher the knowledge necessary for their economic survival in a world that rejects the untrained. Contrast this to a modern educational complex in a consolidated school district only a few miles away. These are the disparities which this government has rejected in favor of a Program for Equality of Opportunity⁵⁰.

Le 9 novembre 1966, une session spéciale débute à l'assemblée législative et le 16 novembre, le premier ministre présente son programme «Chances égales pour tous». La province va assumer la responsabilité de l'instruction publique, des services sociaux, des soins de santé et du financement des hôpitaux. Les gouvernements municipaux seront responsables des services reliés à la propriété privée, comme les services d'électricité, de protection civile, des systèmes d'aqueducs et d'égouts, etc. Le programme entrera en vigueur le 1er janvier 1967.

Du côté de l'éducation, le gouvernement, à la suite de la Commission Byrne, propose de centraliser l'administration du système scolaire. Il n'y aura plus d'administrateurs scolaires au niveau des municipalités de comté. La majorité des nouveaux commissaires d'écoles seront élus,

⁴⁹ *Ibid.*, p. 18.

⁵⁰ Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick, Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416, Speeches, RS 416a 1960-1970 a4/22. Robichaud, Louis-J. --- Discours télévisé. --- 7 novembre 1964.

plutôt que nommés par les autorités municipales. Enfin, le salaire des enseignants sera uniforme à travers la province⁵¹.

Le Ministre Irwin et le projet de loi 137

Le 26 novembre 1965, le Ministre Irwin précise de son côté les intentions du gouvernement en ce qui a trait à l'éducation. Le projet de loi 137 fait appel à une réforme globale du système scolaire public. Cette loi, qu'il affirme être le «coeur du programme "Chances égales pour tous"⁵²», sera une refonte de toutes les lois scolaires existantes. La province assumera alors entièrement le coût de l'éducation et le nombre de districts scolaires sera réduit à 34. Les commissions scolaires, formées d'une majorité d'élus, seront maintenant responsables de l'administration du budget au niveau local. De plus, le gouvernement provincial déterminera le programme d'études aux niveaux élémentaire et secondaire, les commissions scolaires ne pouvant le modifier qu'à certaines conditions. En ce qui a trait aux salaires des enseignants, le gouvernement a l'intention d'établir une échelle salariale basée sur celle en vigueur dans la ville de Saint-Jean, qui est de loin la plus avantageuse. Enfin, il veut implanter un réseau d'écoles polyvalentes publiques qui auront un minimum de 600 élèves pour les trois niveaux supérieurs.

Mais c'est surtout un petit passage du discours de Irwin qui laisse entrevoir des possibilités nouvelles pour la communauté acadienne:

The re-organization of school districts takes into consideration the first language of the majority of people in the district. Where a small language minority exists in any district, pupils of that minority will attend school in the nearest district suitable to their language needs⁵³.

⁵¹ Bert Burgoyne, «New Brunswick: Out go county councils», *Globe & Mail*, 20 novembre 1965, p.8.

⁵² Archives Provinciales du Nouveau-Brunswick, Records of the Byrne Commission, RS 179, Department of Education, RS179/21/10 file 170. Irwin, Henry. --- Speech of the Minister, the Hon. Henry Irwin, in regard to the Schools Act introduced into the Legislature Nov. 26 1965 --- p. 26.

⁵³ *Ibid.*, p. 10.

En d'autres termes, le gouvernement veut rendre l'école française accessible à tous les Acadiens.

Conclusion

Les travaux de la Commission Byrne mettent en relief une attitude qui se retrouve chez les enseignants acadiens. Selon eux, le système scolaire public est discriminatoire non seulement sur le plan linguistique, mais aussi par son mode de financement: les enseignants acadiens évoluent en effet dans les régions les plus pauvres de la province, où le fardeau fiscal empêche les contribuables de les payer adéquatement. La situation est telle que les commissions scolaires ont systématiquement recours à des enseignants non qualifiés. Aussi, l'A.I.A. se désole-t-elle de voir la N.B.T.A. fermer les yeux sur les problèmes spécifiques des enseignants acadiens.

Par ailleurs, la N.B.T.A. et l'A.I.A. se heurtent sur la double question de la centralisation du système scolaire public et de l'uniformisation des salaires. Or, le Gouvernement Robichaud décide d'introduire ces réformes proposées par la Commission Byrne. Il en résulte une tension accrue entre les deux associations et une redéfinition de leur rôle et de leur mandat.

CHAPITRE CINQ

VERS DE NOUVEAUX RAPPORTS ENTRE LES ENSEIGNANTS ACADIENS, LES ENSEIGNANTS ANGLOPHONES ET L'ÉTAT, 1966-1970

Les quelques mois qui suivent la présentation du programme «Chances égales pour tous» sont fort mouvementés. Nous l'avons vu: la réforme scolaire proposée par le Gouvernement Robichaud divise les enseignants. Alors qu'au sein de la N.B.T.A., la majorité anglophone s'oppose à la centralisation du système scolaire et, en particulier, à une échelle salariale uniforme, la minorité francophone appuie quant à elle le principe d'équité qui sous-tend le programme. Il en résulte une tension telle que les enseignants francophones songent sérieusement à faire de l'A.I.A. leur seule organisation professionnelle.

5.1 Les enseignants et le projet de réforme du Gouvernement Robichaud

La N.B.T.A. a recours à trois stratégies pour faire valoir son opposition au projet de loi 137 du ministre Irwin: un mémoire soumis au gouvernement Robichaud, une campagne de lobbying auprès de ses membres, et une campagne de presse. Le premier geste que pose la N.B.T.A. est la rédaction d'un mémoire à l'intention du gouvernement. Son président, Yvan Albert, invite alors l'exécutif de l'A.I.A. à venir soumettre le point de vue des enseignants acadiens. Six délégués de l'A.I.A. se rendent à cette fin à Fredericton. Ils réalisent, à leur grand étonnement, que la N.B.T.A. veut soumettre son mémoire au nom de tous les enseignants de la province. Comme la N.B.T.A. n'a pas l'intention de convoquer une deuxième réunion, ils doivent négocier à eux seuls, sans l'approbation des membres de l'A.I.A.¹. Un compromis est réalisé sur la

¹ Université de Moncton. Centre d'Études Acadiennes, Fonds de l'Association des Instituteurs Acadiens, 31, Lettre de Yvon Ouellette à Yvan Albert, 31.2-3, Yvon Ouellette. --- 12 février 1966, p.16.

question la plus controversée, celle des salaires, mais celui-ci est dicté par l'exécutif de la N.B.T.A. Les enseignants acadiens ayant repoussé l'idée de permettre aux commissions scolaires d'ajouter un supplément illimité à l'échelle salariale provinciale, on décide que ces dernières pourront ajouter un supplément ne dépassant pas 5% du salaire fixé par la dite échelle.

Le mémoire de la N.B.T.A. est présenté au Gouvernement Robichaud en décembre 1965. Il s'oppose clairement à la centralisation du système scolaire et à l'augmentation des pouvoirs du ministre de l'éducation. La N.B.T.A. est ferme sur la question salariale: elle accepte une échelle salariale uniforme à condition que soit inscrit dans la loi (a) que le gouvernement provincial augmentera sa contribution dans les endroits où le coût de la vie est plus élevé ainsi que dans les régions isolées et (b) que les commissions scolaires pourront ajouter un supplément salarial allant jusqu'à 5% du montant global fixé par le gouvernement provincial².

Le mémoire de la N.B.T.A. défend avant tout la position des enseignants anglophones, ceux des villes surtout. En effet, dans les villes comme Saint-Jean, Moncton et Bathurst, l'échelle salariale uniforme proposée n'aura pas d'effet de levier, puisque les enseignants qui y travaillent sont au départ beaucoup mieux payés que leurs confrères et consœurs employés dans les écoles rurales.

Or, la N.B.T.A. tient à démontrer que son mémoire reflète l'opinion de la majorité de ses membres. À cette fin, elle planifie une tournée dans treize de ses sections régionales en janvier 1966. Au cours de ces rencontres, les enseignants présents sont appelés à se prononcer sur le projet de loi 137. La procédure est la même partout: le secrétaire de la N.B.T.A., A.H. Kingett,

² New Brunswick Teachers' Association. *Submission of the N.B.T.A. to the Law Amendments Committee, Fredericton, New Brunswick Teachers' Association, décembre 1965, p. 2.*

explique les grandes lignes du mémoire de la N.B.T.A. présenté au Gouvernement Robichaud, puis invite l'assemblée à voter pour ou contre le mémoire.

Du 10 au 20 janvier, les enseignants qui votent lors des assemblées spéciales appuient par une majorité de 70.2 % le mémoire de la N.B.T.A. (voir tableau 10). Toutefois, le vote est polarisé entre les francophones et les anglophones. Dans les régions à majorité acadienne, seulement 20.3% des enseignants qui votent appuient sans condition le mémoire, 46.8% y sont totalement opposés, et 33.0% l'appuient avec une réserve majeure: Ils sont d'accord avec l'ensemble du mémoire, mais contre la position de la N.B.T.A. en ce qui a trait à la question salariale. Dans les régions anglophones, 90.4% des enseignants votant supportent le mémoire de la N.B.T.A.

Tableau 10: Résultats des votes concernant le mémoire de la N.B.T.A. enregistrés par les membres au cours des rencontres du mois de janvier 1966, selon les chiffres fournis au journal *L'Évangéline* par les exécutifs des sections régionales de la N.B.T.A.

	Pour le mémoire	Pour le mémoire, mais avec réserve	Contre le mémoire
* Bathurst, <i>Gloucester</i>	50	0	105
* Campbellton, <i>Restigouche</i>	53	0	115
* Caraquet, <i>Gloucester</i>	0	0	125
* Dalhousie, <i>Restigouche</i>	86	0	0
Newcastle, <i>Northumberland</i>	162	0	58
* Bouctouche, <i>Kent</i>	5	0	103
Florenceville, <i>Carleton</i>	254	0	1
Saint-Jean, <i>Saint-Jean</i>	800	0	0
Moncton, <i>Westmorland</i>	367	0	158
Fredericton, <i>York</i>	422	0	10
St. Andrews, <i>Charlotte</i>	140	0	0
* Saint Léonard, <i>Madawaska</i>	0	116	0
* Edmundston, <i>Madawaska</i>	0	200	0
Total	2339 (70.2%)	316 (9.5%)	675 (20.3%)

* Région à majorité acadienne.

Source: «Les instituteurs (N.B.T.A.) modifient leur mémoire», *L'Évangéline*, 22 janvier 1966, p.3.

Aussi, les résultats du vote sont-ils rapidement contestés. Un enseignant acadien de Dalhousie écrit directement au premier ministre Robichaud pour lui faire connaître son interprétation des faits. Selon lui, plus de 153 des 200 enseignants présents à l'assemblée spéciale de Dalhousie sont pour le projet de loi 137, alors que les chiffres fournis par la N.B.T.A. indiquent que les 86 enseignants présents ont voté en faveur de son mémoire. Pour lui, ce qui s'est produit relève de la conspiration:

Une semaine après une assemblée à laquelle ceux qui étaient opposés à votre programme [«Chances égales pour tous»] étaient les seuls invités, eut lieu à Dalhousie. Ce petit groupe faussa le vérité en publiant dans les journaux que les professeurs du comté de Restigouche supportaient le "bref" [sic] de la N.B.T.A. Les membres de notre exécutif provincial expriment leurs opinions à eux [sic] qui ne reflètent certainement pas l'opinion générale des enseignants du N.B. À l'école Notre-Dame de Dalhousie, 2/3 des professeurs sont d'expression française et 1/3 d'expression anglaise. 80% des membres de notre personnel supportent votre programme dans son entier. Et en disant ceci je ne fausse pas la vérité comme le font vos adversaires³.

Or, si on peut conclure à une forte opposition des francophones au mémoire de la N.B.T.A., des signes de mécontentement se manifestent aussi du côté des anglophones. Un observateur anglophone de Sussex dénonce un vice de procédure dans la conduite des assemblées:

I would like to ask the N.B.T.A. officials whether or not all of the people who voted on the teachers' brief were in fact teachers. It would appear from where I stood that anyone could have voted in this meeting. To my knowledge, the teachers were not asked to show credentials for admission to a meeting that was publicized in the papers so that virtually everyone in the province was aware of the time and place⁴.

³ Fredericton. Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416, Municipal Affairs, Program of Equal Opportunity, RS416 1966 file 196. Gionet, Raymond. --- «Lettre de Raymond Gionet à Louis Robichaud». --- 5 février 1966.

⁴ «Did Only Teachers Vote At Meeting?», *The Evening Times-Globe*, 21 janvier 1966.

En fait, selon un enseignant francophone de Saint-Léonard, au Madawaska, l'opposition qui règne n'est pas tant entre les enseignants anglophones et leurs homologues francophones, mais entre ceux de régions urbaines et ceux des régions rurales:

We don't know why our association should object to students of Milltown and Kedgwick or of elsewhere receiving the same educational as those of Saint John... We don't know why our association, influenced by a few teachers or by a certain "independant group" of two or three mayors, inveighs against centralization, communism, and dictatorship... (...) Now why can't a uniform provincial salary scale be acceptable? Some teachers decry parliamentary favoritism, and yet they wish to be favored by a special salary schedule. Once and for all these people should forget their "ego" and think of others for a change, as should become every loyal and sincere member of the N.B.T.A.⁵

Dans le comté de Northumberland, deux enseignants anglophones expriment ainsi ouvertement leur désaccord dans le *Moncton Times*. Ils déclarent que la N.B.T.A. a trahi les enseignants qualifiés moins bien payés en faveur des enseignants urbains mieux rémunérés. Ils soulignent qu'un bon nombre d'enseignants habitant les régions rurales doivent conduire plus de 12 kilomètres tous les matins, et habitent à plus de 60 kilomètres de l'hôpital ou de la banque les plus près, ce qui entraînent des dépenses importantes. Pour les enseignants urbains, le coût de la vie n'est donc pas beaucoup plus élevé. Selon eux, prétendre que l'uniformisation portera un coup dur aux enseignants des villes relève de l'hypocrisie:

It is all very well for the teachers of the province to defend that stand taken by the N.B.T.A. which removes the effectiveness of the legislation. These teachers are not being paid a salary which barely manages to meet the provincial minimum⁶.

Ces deux enseignants vont jusqu'à mettre en doute l'utilité de la N.B.T.A. dans les régions rurales:

For the past three years we have systematically approached the finance board in an effort to supplement our subsistence salaries, but each time have received a flat refusal. We

⁵ «How Would Rest of Teachers Vote?», *Telegraph-Journal*, 11 mars 1966.

⁶ «Public Opinion», *Moncton Times*, 3 février 1966.

have repeatedly asked for assistance from our so called union, the N.B.T.A., but each time have met with the silence of the tomb⁷.

C'est donc avec optimisme que ces enseignants accueillent le projet de loi 137. Il en est de même d'un enseignant anglophone de Chatham, qui, dans le *Moncton-Transcript*, ne ménage pas la N.B.T.A. :

The N.B.T.A. people in Fredericton are supposed to work for the betterment of N.B. Teachers. There is no doubt that the Robichaud Plan will really raise the standards of education in N.B. It has been reported that if the new plan went into effect tomorrow that the salaries of the teachers would go up \$3 million.

Thus the N.B.T.A. must think that the N.B. teachers are quite "stupid". We know that by the way in which an official of the N.B.T.A. conducted the series of meetings throughout the province on the new Schools Act. He thought that he was going to brainwash the teachers of N.B. Did he ever get a surprise!⁸

Dans les journaux anglophones, l'opinion publique semble appuyer les démarches de la N.B.T.A. C'est le cas aussi de la *School Board Trustees' of Saint John*, qui fait publier dans plusieurs journaux un article dans lequel elle dénonce l'excès de pouvoir que veut se conférer le Ministre de l'Éducation. Les commissaires affirment que le ministre pourra prescrire un programme d'études exclusivement en anglais ou en français et imposer son point de vue sur des questions d'ordre religieux, politique ou économique. Or, le programme d'études actuel n'est pas entièrement mauvais, loin de là. C'est pourquoi ils se demandent: «Why jeopardize a desirable program for the sake of a few dictatorial clauses?⁹».

Par ailleurs, si l'on se fie aux journaux de la province, y compris *L'Évangéline*, peu d'enseignants acadiens semblent s'opposer publiquement au mémoire de la N.B.T.A. Mais, comme l'a démontré la tournée de l'association, celle-ci n'a pas vraiment l'intention de tenir

⁷ *Ibid.*

⁸ «Public Opinion», *Moncton Transcript*, 24 février 1966.

⁹ «Schools Act Would Give Dangerous Powers To The Minister of Education», *The Evening Times-Globe*, 19 janvier 1966.

compte de leur opinion. Un grand nombre d'enseignants acadiens décident plutôt d'écrire directement au premier ministre Robichaud pour appuyer la réforme scolaire proposée. Plusieurs lettres ne contiennent que ces mots «Je suis en faveur du projet de loi 137», alors que d'autres prient le premier ministre de ne pas reculer. Ils craignent que la province ne tienne compte que de l'opinion de la N.B.T.A., qui peut légalement parler au nom de tous les enseignants. Un enseignant de Ste-Rose résume bien leur point de vue:

Lors des assemblées organisées par [la N.B.T.A.] pour sonder les opinions de ses membres (après avoir eu présenté le mémoire en notre nom!), il fut clairement démontré que les instituteurs français n'étaient pas du tout d'accord avec ce mémoire. De fait, ils le rejetèrent presque à l'unanimité dans les centres français où ces assemblées eurent lieu.

Comme les instituteurs anglophones sont en majorité dans la province, [la N.B.T.A.] ne donnera (...) que les résultats de ceux-là. Quand la N.B.T.A. vous soumet ce mémoire, nous vous demandons de considérer le fait que nos opinions sont exclus [*sic*], et vous prions de vous souvenir de tous ces instituteurs français qui se tournent aujourd'hui vers vous avec espoir. Si vous nous abandonnez, à qui irons-nous?

(...) Mon intention n'est pas de faire du patriotisme, mais c'est un fait que, règle générale, ce sont les Acadiens de la province qui ont subi les désavantages du système actuel au profit des anglophones. Vous subissez présentement de fortes pressions de part et d'autre; les plus fortes proviennent de ceux qui ont les moyens et les organismes leur permettant de parler plus fort sur les journaux. Mais les autres (...) vous supportent en mettant toute leur confiance dans leur premier ministre¹⁰.

Le volume de la correspondance adressée au premier ministre est tel que nous pouvons croire à une action concertée des membres de l'A.I.A. Or, l'A.I.A. tarde à prendre publiquement position contre le mémoire. Un tel silence indigné l'éditorialiste de *L'Évangéline*, Bernard Poirier:

L'Association des Instituteurs Acadiens n'a pas cru bon d'expliquer la prise de position de ses membres sur le mémoire du N.B.T.A., laissant l'impression au grand public que les membres français n'ont pas d'épine dorsale. (...) [L'A.I.A.] aurait dû faire une analyse

¹⁰ Fredericton. Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416, Municipal Affairs, Program of Equal Opportunity, RS416 1966 file 195. Robichaud, André. --- «Lettre de André Robichaud à Louis J. Robichaud». --- 18 janvier 1966.

critique du mémoire suggéré par le N.B.T.A. et faire une contre proposition en suggérant des amendements bien définis¹¹.

La réaction de l'A.I.A. ne se fait pas attendre. Le lendemain, *L'Évangéline* publie un communiqué qui expose la position officielle de l'A.I.A. Le président, Yvon Ouellette, est on ne peut plus clair: «L'A.I.A. appuie le plan Robichaud et regrette la position prise par les dirigeants de la N.B.T.A.¹²».

À la mi-février 1966, Ouellette écrit au président de la N.B.T.A., Yvan Albert, au sujet des relations entre cette dernière et l'A.I.A. Ouellette rappelle que l'A.I.A. n'a pas eu l'opportunité de soumettre le mémoire de la N.B.T.A. à l'approbation de ses membres. Comme ce dernier ne tient pas compte des aspirations des enseignants francophones, l'A.I.A. ne peut appuyer publiquement la N.B.T.A.:

It is our unanimous thinking that, after the N.B.T.A. secretary's written statement and impromptu comments at the meetings, no A.I.A. executive member could have supported it. While it would have been easy to agree on many of the suggested changes, the secretary's strong language created such an impression that voting for the submission amounted to voting against the whole of Bill 137. The A.I.A. had long been on record as supporting the main recommendations of the Byrne Report, and it would have been most illogical for its members to go along with the secretary, particularly with his charges against the Minister of Education¹³.

Les deux organisations sont maintenant à couteaux tirés. En fait, Yvon Ouellette croit que la séparation complète de la N.B.T.A. et de l'A.I.A. constitue la seule alternative:

You have not amended your submission and the net result for us is that the A.I.A. has been prevented from making its own submission to the Law Amendments Committee as was originally intended. (...) Unfortunately, the present situation seems beyond repair, and the A.I.A. executive members feel there is but one logical solution: a formal parting of ways. (...) We have already taken steps to have the problem studied by our entire

¹¹ Poirier, Bernard. «L'apathie des instituteurs», éditorial, *L'Évangéline*, 9 février 1966, p.4.

¹² «L'A.I.A. appuie le plan Robichaud et regrette la position prise par les dirigeants de la N.B.T.A.», *L'Évangéline*, 10 février 1966, p.1.

¹³ Université de Moncton. Centre d'Études Acadiennes, Fonds de l'Association des Instituteurs Acadiens, 31, Lettre de Yvon Ouellette à Yvan Albert, 31.2-3. Ouellette, Yvon. --- 12 février 1966. --- p. 15-16.

membership in the coming weeks. (...) We are sorry that so much has been destroyed in so short a time¹⁴.

Yvan Albert se trouve dans une position délicate. Francophone et sympathique à la cause acadienne¹⁵, il s'efforce de rendre la N.B.T.A. bilingue. Sous sa présidence, la N.B.T.A. introduit en 1966 un système de traduction simultanée en français et en anglais afin de permettre à tous de parler dans la langue de leur choix. L'organisation a aussi adopté une résolution demandant au Ministère de l'éducation de publier ses documents dans les deux langues¹⁶. Mais, à titre de président de la N.B.T.A., Albert doit défendre avant tout le point de vue de la majorité anglophone. C'est dans ce sens qu'il soumet, le 19 février 1966, un nouveau mémoire au Gouvernement Robichaud. La N.B.T.A. accepte maintenant que l'État assume la responsabilité de la rémunération des enseignants. Cependant, elle s'oppose toujours à l'uniformisation des salaires et insiste pour que les districts scolaires aient le loisir d'offrir des suppléments. Bref, la N.B.T.A. continue de défendre le principe de la décentralisation:

We can not agree (...) that any good purpose would be served by preventing school districts from supplementing these salaries as they wished, and we can not agree with the Commissioners [of the Byrne Commission] that there is anything more 'undignified' in negotiating with local school boards that there would be in negotiating with a provincial authority. N.B.T.A. salary policy definitely states that a province-wide salary schedule is not desirable¹⁷.

Le même jour, Albert écrit à l'exécutif de l'A.I.A. pour lui rappeler que les enseignants francophones doivent se rallier à la N.B.T.A., à qui il revient de représenter tous les enseignants

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Entre autres, il fut le président-fondateur du cercle de l'A.I.A. de Victoria en 1961. Voir Université de Moncton, Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Historique, A.I.A. 31.2-10, A.E.F.N.B. --- «Les buts de l'A.E.F.N.B.», --- p.3.

¹⁶ «On utilisera un système de traduction simultanée», *L'Évangéline*, 23 avril 1965, p.3. Ces initiatives sont applaudies par l'éditorialiste de *L'Évangéline* qui y voit la possibilité pour les enseignants anglophones d'apprécier les bénéfices du bilinguisme. Voir Bernard Poirier, «L'A.I.A. donne le bon exemple», *L'Évangéline*, 26 avril 1965, p.4.

¹⁷ N.B.T.A., *Submission of the New Brunswick Teachers' Association to Hon. Louis J. Robichaud, Premier of New Brunswick, and the Members of the Executive Council*, Fredericton, N.B.T.A., 19 février 1966, p.4.

du Nouveau-Brunswick: «We must emphasize here that being A.I.A. members does not excuse teachers of being bound by N.B.T.A. policies (...)»¹⁸. Devant cette attitude intransigeante, l'exécutif provincial de l'A.I.A. et l'exécutif de chacun de ses chapitres se rencontrent le 26 février et décident d'orienter leurs efforts vers l'autonomie associative des enseignants francophones¹⁹. Cette confrontation entre la N.B.T.A. et l'A.I.A. soulève l'inquiétude du Gouvernement Robichaud. Le 1er avril 1966, les deux associations sont convoquées en effet par Henry Irwin, qui souhaite réconcilier les deux groupes. Irwin estime que le progrès de l'éducation au Nouveau-Brunswick nécessite des rapports harmonieux entre les deux groupes. Cependant, rien ne ressort de ces discussions, si ce n'est que la tension augmente entre les deux associations²⁰.

5.2 Le Gouvernement Robichaud et le projet de loi 22

Au début du mois d'avril 1966, le Gouvernement Robichaud procède à un remaniement ministériel. Il renvoie le ministre Irwin, et le remplace par le procureur général de la province, W.W. Meldrum. Irwin est l'un des plus ardents défenseurs du programme «Chances égales»; il a parcouru la province pour expliquer le projet de réforme scolaire de son gouvernement. Au même titre que le premier ministre Robichaud, il ressent la pression de ceux qui s'opposent fortement au projet dans la presse anglophone²¹. Toutefois, c'est la vie personnelle du ministre

¹⁸ Université de Moncton. Centre d'Études Acadiennes, Fonds de l'Association des Instituteurs Acadiens, 31, Lettre de Yvan Albert à l'exécutif de l'A.I.A., 31.2-3. Albert, Yvan. --- 19 février 1966. --- p. 25.

¹⁹ Université de Moncton. Centre d'Études Acadiennes, Fonds de l'Association des Instituteurs Acadiens, 31, Historique, 31.2-10. --- p.15.

²⁰ Université de Moncton. Centre d'Études Acadiennes, Fonds de l'Association des Instituteurs Acadiens, 31, Lettre de Henry G. Irwin à A. Godin, 31.2-3, Irwin, Henry. --- 29 mars 1966.

²¹ L'éditeur du *Daily Gleaner*, Michael Wardel est l'une des personnes qui attaque le plus sévèrement le Gouvernement Robichaud. Il publie un article virulent dans *The Atlantic Advocate*. Voir Michael Wardel, «Responsible Self-Government: Battle Map of New Brunswick, 1966», *The Atlantic Advocate*, 28 février 1966, p. 14-16. Son quotidien, le *Daily Gleaner* va jusqu'à publier dans sa page éditoriale une liste d'étapes à suivre, toutes concernant la centralisation scolaire, pour établir une dictature. Voir «The 41 steps to dictatorship», *Daily Gleaner*, 24 janvier 1966.

qui semble être à l'origine de sa démission. C'est ce qu'il explique dans une lettre au premier ministre, qui en fait la lecture à l'Assemblée législative. Par ailleurs, Irwin continue d'appuyer l'action du Gouvernement Robichaud en matière d'éducation:

You are making history and many other provinces will follow the course set by you in provincial-municipal relationship. I have great admiration for your courage and fortitude, particularly in face of the personal abuse and misrepresentation you have suffered from segments of our provincial press²².

L'arrivée de Weldum Meldrum au ministère de l'Éducation est bien accueillie par les Acadiens. Bernard Poirier, éditorialiste de *L'Évangéline* écrit:

La largesse d'esprit de M. Meldrum tout comme sa franchise permettent d'espérer qu'il donnera au ministère de l'Éducation une orientation aussi large que ses vues sur le fait français et que les problèmes qui assaillent le domaine de l'éducation trouveront en lui un sens du fair-play et de dévouement²³.

Le choix de Meldrum révèle le souci qu'a le premier ministre Robichaud d'élever au poste de ministre de l'éducation quelqu'un qui souhaite cultiver la bonne entente entre francophones et anglophones. Par ailleurs, Meldrum procède au remaniement du projet de loi 137 afin de rassurer les municipalités qui craignent de perdre tout pouvoir en matière d'éducation. Le projet de loi 22 est un compromis qui propose en effet d'établir un partenariat entre le gouvernement provincial et les commissions scolaires. Il s'agit d'établir un partage des pouvoirs, selon lequel: «The department should primarily be concerned with the learning aspect of education, the school board with the administrative aspect²⁴». Toutefois, le gouvernement provincial sera le seul à percevoir les impôts scolaires et à en distribuer le produit. De plus, le

²² «I Regret I Will No Longer Be Part Of This Wonderful Team...', Irwin Makes It Official --- Quit Seat», *Telegraph-Journal*, 13 avril 1966, p.5.

²³ Bernard Poirier. «Deuxième départ!», *L'Évangéline*, éditorial, 7 avril 1966, p.4.

²⁴ «Meldrum Unveils Modified Schools Act: No details Until May 16», *Telegraph Journal*, 20 avril 1966, p.1

ministre Meldrum souscrit fermement au principe d'une échelle salariale uniforme, basée sur les compétences. Il précise que les enseignants seront consultés au moment de son établissement²⁵.

Selon la presse anglophone, le nouveau projet de loi scolaire offre des concessions importantes aux partisans de la décentralisation. Le *Daily Gleaner* proclame ainsi que l'opposition de la population au projet centralisateur et «dictatorial» du Gouvernement Robichaud l'a obligé à reculer. Il s'agit d'un recul partiel, toutefois, puisque les pouvoirs des autorités locales ont été réduits et que le gouvernement dirigera le système scolaire par son pouvoir de contrôler les revenus, ce qui constitue, en définitive, le seul vrai pouvoir en matière d'éducation:

[The Minister of Education] will not have such sweeping personal powers under the new version of the Act and will share them to a greater extent with the government as a whole. But that does not alter the basic error of the Act, a dangerous shift of responsibility for education away from local districts and into the keeping of the province, with the municipalities altogether eliminated from the school picture²⁶.

De leur côté, les associations d'enseignants réagissent rapidement au projet de loi 22. La N.B.T.A. continue de s'opposer à l'échelle salariale uniforme, tandis que l'A.I.A. l'appuie. La situation est devenue intolérable pour la N.B.T.A. Elle sollicite alors l'appui de la *Canadian Teachers' Federation* pour empêcher le gouvernement du Nouveau-Brunswick d'introduire une telle mesure²⁷.

Pour leur part, une centaine de délégués se rendent à la réunion annuelle de l'A.I.A. le 12 avril 1966. Les participants décident d'aller de l'avant vers l'autonomie de leur association par une écrasante majorité de 81 à 11²⁸. Le lendemain, chargée d'une mission bien précise, une délégation de l'A.I.A. se rend à la réunion annuelle de la N.B.T.A.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ «The Schools Act», *Daily Gleaner*, 20 avril 1966.

²⁷ «6,200 N.B. teachers in pay row», *Toronto Daily Star*, 11 mai 1966.

²⁸ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Historique, A.I.A. 31.2-10, A.I.A. --- «Les buts de l'A.E.F.N.B.»--- p.16.

Celle-ci se déroule les 13 et 14 avril. Devant les 275 délégués présents, Yvan Albert, dans ce qui s'avère être la première allocution d'un président prononcé en français, ne cache pas les différends qui existent entre les exécutifs des deux associations. Il tient à ce que la N.B.T.A. règle ses problèmes internes: il propose une restructuration complète de l'organisation et la création d'une commission chargée d'étudier les moyens d'améliorer les rapports entre les deux groupes ethniques. Bref, il considère que la séparation serait néfaste²⁹. Le lendemain, l'assemblée adopte une résolution, nettement inspirée du discours du président sortant:

Que le conseil d'administration forme un comité ou, de préférence, nomme une commission indépendante, chargée de réviser les structures actuelles de l'Association, en vue de suggérer les changements nécessaires, tenant compte des intérêts communs et particuliers des enseignants des deux groupes ethniques de la province³⁰.

Au début de mai, après avoir consulté ses membres à l'aide d'un questionnaire, la N.B.T.A. soumet un mémoire au Comité d'amendements des lois³¹. Son opposition porte toujours sur la question de l'échelle salariale. Les arguments de la N.B.T.A. demeurent les mêmes: l'échelle risque d'être établie pour des motifs politiques; elle tendra à égaliser les salaires par le bas; le système actuel incite les enseignants à se dépasser et stimule l'intérêt local pour l'éducation; enfin, une échelle salariale provinciale soutire aux commissions scolaires des droits acquis. Bref, la N.B.T.A. croit qu'un enseignant voulant améliorer sa situation financière n'a d'autre choix que de quitter la province³².

²⁹ «Grave Concern Expressed: Will Evolution Split Teachers?», *Telegraph-Journal*, 14 avril 1966, p.2.

³⁰ «L'Assemblée annuelle de la N.B.T.A. s'est terminée sur une note de tension», *L'Évangéline*, 15 avril 1966, p.1.

³¹ Le gouvernement Robichaud crée le *Law Amendments Committee - Le Comité d'amendements des lois* dès l'ouverture de la session de novembre 1965 afin d'accélérer le processus d'adoption des lois, présentées dans le cadre du programme «Chances égales pour tous». De plus, procédure permet à la population et aux groupes intéressés d'exprimer leur point de vue et de suggérer des amendements avant que les réformes ne soient introduites définitivement. Voir Georges Cyr, *Le programme "Chance égale pour tous" et la réforme du système de gouvernement municipal au Nouveau-Brunswick*, Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1977, p.101-102.

³² New Brunswick Teachers' Association, *Submission of the New Brunswick Teachers' Association to the Law Amendments Committee on Bill 22*, 2 mai 1966, 4 p.

L'A.I.A. réagit en présentant son propre mémoire au Comité d'amendements des lois un peu plus d'une semaine après celui de la N.B.T.A., dont elle a pris connaissance. Cette fois-ci, elle tient à présenter directement l'opinion des enseignants francophones. Fidèle à elle-même, et consciente qu'elle jette de la poudre sur le feu, l'A.I.A. accorde son appui au nouveau projet de loi scolaire; elle insiste sur les bienfaits d'une échelle salariale uniforme³³ et sur la centralisation des pouvoirs éducatifs entre les mains de l'État:

Nous avons la conviction que le salaire uniforme est une condition essentielle à l'égalité des chances. Nous osons croire qu'au cours des prochaines années il en résultera une meilleure distribution du personnel enseignant qualifié à travers toute la province. Du reste, lorsque le gouvernement assumera le coût entier de l'éducation, toute différence de salaire ne résultant pas de l'expérience et des qualifications deviendra une forme d'odieuse discrimination³⁴.

L'A.I.A. trouve invraisemblable que la N.B.T.A. ne veuille devenir le porte-parole syndical de tous les enseignants de la province. Selon elle, les organisations provinciales d'enseignants doivent assumer la responsabilité de défendre les intérêts de tous leurs membres, ce que ne semblent pas vouloir la N.B.T.A. Aussi l'A.I.A. demande-t-elle au gouvernement que la loi scolaire reconnaisse formellement aux enseignants le droit de négocier les salaires, et que l'A.I.A. soit représentée sur un comité provincial de négociation. Contrairement à la N.B.T.A., l'A.I.A. est donc favorable au syndicalisme.

Le nouveau président de la N.B.T.A., M.E. Cameron, n'a pas apprécié l'intervention de l'A.I.A. La N.B.T.A. possède toujours le mandat de représenter tous les enseignants de la province. Aussi Cameron demande-t-il aux membres de se prononcer sur l'avenir des deux organisations par l'entremise d'un sondage d'opinion par la poste. Cette initiative vexé le

³³ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Historique, A.I.A. 31.2-10, A.I.A. --- «Les buts de l'A.E.F.N.B.»--- p.15.

³⁴ «Mémoire de l'A.I.A. au comité de révision des lois», *La Petite Feuille*, vol. 5, n° 6 (mai 1966), p.1.

président de l'A.I.A. Yvon Ouellette signale à Cameron que le sort, voire l'abolition, d'une association ne peut être décidé par une autre. Il défend l'action de l'A.I.A., qui représente véritablement les intérêts des enseignants francophones:

Si nous avons présenté un mémoire au gouvernement sur le projet de loi 22, c'est que nous étions mandatés par nos membres et que les suggestions faites étaient, nous croyons, de nature à améliorer le statut de nos membres.

Nous croyons avoir la compétence voulue pour faire des représentations au Département d'Éducation [*sic*] et au gouvernement. Nous ne pouvons pas accepter votre interprétation à l'effet que notre association passe par la N.B.T.A. pour faire de telles représentations³⁵.

La première réaction officielle du ministre Meldrum aux représentations des associations d'enseignants donne aussi raison à l'A.I.A. Le gouvernement tient à implanter une échelle salariale uniforme basée sur les compétences. Aux dires de Meldrum: «The government wants teachers' salaries to be fair and accurate throughout the province. They should be based on the teachers' ability to teach, not on the community's ability to pay³⁶». La N.B.T.A. lui semble défendre les intérêts des membres les plus privilégiés de la profession enseignante:

[The argument for supplementary salaries] strikes me as an attempt to protect the relative position of 25 per cent of teachers and allowing the remaining 75 per cent to be second-class citizens because they don't live in rich areas³⁷.

5.3 Le Rapport Frankel

La réforme scolaire du Gouvernement Robichaud entre en vigueur le 1er janvier 1967. Le gouvernement entreprend aussitôt de négocier une entente collective avec les enseignants. C'est à la N.B.T.A. que revient la tâche de représenter ces derniers. Les négociations ont lieu les 14, 27 et 28

³⁵ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-4, Ouellette, Yvon. --- Lettre de Yvon Ouellette à M.E. Cameron. --- 14 juin 1966. --- p.16.

³⁶ «Higher salaries won't chase teachers away», *Telegraph Journal*, 13 mai 1966, p.3.

³⁷ *Ibid.*

juillet et se finalisent le 10 août 1966. L'entente conclue favorise grandement les enseignants, mais cela est surtout attribuable à la bonne volonté du gouvernement.

En effet, comme il l'a annoncé déjà, le gouvernement compte établir une échelle salariale comparable à celle alors en vigueur dans la ville de Saint-Jean, de loin la plus avantageuse au Nouveau-Brunswick. Lorsque le ministre Meldrum propose ce nouvel arrangement, la N.B.T.A. n'hésite pas à l'accepter, à sa grande surprise:

In preliminary discussions within the department it seemed that we would have to go to 5,400\$ starting salary for Certificates IV, 6,000\$ for Certificate V, and 6,600\$ for Certificate VI. The maximums respectively which we thought probable were 8,100\$, 9,000\$ and 9,700\$. The 5,200\$, 5,700\$ and 6,300\$ minimum figures were suggested by the N.B.T.A. as in fact were the maximums³⁸.

Évidemment, cette première négociation entre la province et la N.B.T.A. est une étape de transition. Le 30 mai 1967, la Commission royale d'enquête sur les relations employeurs-employés dans les services publics du Nouveau-Brunswick (Commission Frankel) publie ses recommandations concernant le nouveau rôle d'employeur que doit assumer l'État. Elle propose l'adoption d'une loi établissant les droits des employés de l'État lors des négociations collectives, y compris celui de recourir à la grève, et la création d'un tribunal d'arbitrage³⁹. En ce qui a trait aux enseignants, la Commission recommande l'établissement d'un syndicat unique, qui ne sera pas nécessairement la N.B.T.A.:

La reconnaissance statutaire d'un groupe particulier s'opposerait au principe de la liberté des employés de choisir leurs représentants syndicaux. Ce point revêt une importance spéciale si l'on considère que l'adhésion à la [N.B.T.A.] est obligatoire pour l'obtention du statut professionnel et constitue une condition de l'engagement. (...) Les cadres professionnels qui désirent jouir de droits syndicaux doivent s'organiser en «syndicats» qui sont distincts de leurs organismes professionnels⁴⁰.

³⁸ Fredericton. Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Records of Premier Louis J. Robichaud, RS 416, Education, Program of Equal Opportunity, RS416 1966 file 84. --- N.B. Teachers' Association.

³⁹ Della Stanley, *Louis Robichaud, A Decade of Power*, Halifax, Nimbus, p.195-196.

⁴⁰ Nouveau-Brunswick, Commission royale d'enquête sur les relations employeurs-employés dans les services publics du Nouveau-Brunswick (Commission Frankel). *Rapport*. Fredericton, Imprimeur de la Reine, 1967. 111 p.

Cette précision constitue une victoire pour l'A.I.A. qui veut assurer aux francophones une place de choix lors des futures négociations avec l'État. D'autant plus que le Gouvernement Robichaud adopte rapidement une loi entérinant les recommandations du Rapport Frankel. La *Public Services Labour Relations Act* confère à plus de 30,000 employés de la fonction publique des droits syndicaux, y compris celui de déclencher la grève⁴¹. Toutefois, cette loi n'affecte que ceux qui sont déjà syndiqués. Les autres, dont les enseignants, doivent en faire la demande à la nouvelle Commission des relations de travail⁴².

Cependant, les enseignants du Nouveau-Brunswick ne se prévaudront pas de ces droits avant 1970. La N.B.T.A. a de la difficulté à s'adapter à cette nouvelle réalité. D'abord, le rapport Frankel lui-même fait état d'un problème de taille: les directeurs d'écoles, les principaux et leurs adjoints en font partie, ce qui risque de provoquer des conflits d'intérêts advenant sa transformation en organisation syndicale. Aussi le Rapport Frankel propose-t-il l'établissement «d'une organisation distincte du groupe des enseignants pour leurs activités professionnelles, et une autre organisation représentant ceux qui jouissent de leurs droits syndicaux⁴³». L'autre difficulté est l'acharnement de la N.B.T.A. à ne pas reconnaître l'A.I.A. et le droit des enseignants francophones à être représentés par une organisation séparée.

⁴¹ Della Stanley, *Op. cit.*, p. 196.

⁴² Della Stanley, *Louis Joseph Robichaud: A Political Biography*, Thèse de doctorat, University of New Brunswick, 1980, p. 638-642.

⁴³ Nouveau-Brunswick, Commission royale d'enquête sur les relations employeurs-employés dans les services publics du Nouveau-Brunswick (Commission Frankel). *Op. cit.*, p. 95.

5.4 La Commission Bishop-Albert sur les relations N.B.T.A.-A.I.A.

Afin de régler les problèmes qui la hantent, la N.B.T.A., suivant la recommandation de son ancien président Yvan Albert, établit, le 4 novembre 1966, une commission interne chargée d'étudier les structures de l'association et les rapports entre les membres francophones et les membres anglophones. La Commission Bishop-Albert étudie la question au début du mois de janvier 1967. Yvan Albert est le président sortant de la N.B.T.A. et William J. Bishop en est le 1er vice-président.

Plusieurs des cercles pédagogiques qui constituent les sections régionales de la N.B.T.A. présentent un mémoire à la Commission. Aucun d'entre eux n'est à majorité acadienne. Lorsque nous regardons de plus près les mémoires, nous constatons que les sentiments sont partagés, mais que l'idée d'une association unie et forte prédomine chez les anglophones. Par ailleurs, alors que certains favorisent l'égalité des deux groupes ethnolinguistiques au sein d'une organisation forte et unie, d'autres démontrent de l'impatience face aux aspirations des francophones. Ainsi, le cercle pédagogique du comté de St.-Jean favorise la disparition de l'A.I.A.⁴⁴. Le cercle de Hampton-Upham-Kingston abonde dans le même sens, et désire l'intégration complète des enseignants francophones dans la N.B.T.A.: «If the majority is dominated by the minority, then the N.B.T.A. is weakened (...) The French are making unnecessary demands. If the A.I.A. would co-operate more with the N.B.T.A., more could be accomplished⁴⁵». Enfin, le cercle pédagogique de Chatham (Miramichi) veut que la N.B.T.A. soit unilingue; il voit mal une restructuration qui puisse tenir compte des intérêts de la minorité acadienne autant que de ceux de la majorité anglophone:

⁴⁴ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Mémoires présentés à la Commission Albert-Bishop, A.I.A. 31.5-15 --- p. 21-23.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 20. --- 11 janvier 1967. --- Hampton.

We feel it would be unrealistic and impossible to use both languages when only one is understood by all, and when both sides can communicate in English. To require both languages would presuppose the appointment of only bilingual people to N.B.T.A. positions. (...) The time has come for decision (...) If the French members cannot accept the principle of proportional representation within the N.B.T.A., and be subject to the same restrictions and responsibilities as all other members, then they must be given the choice of belonging to one of two autonomous bodies --- either the N.B.T.A. or the A.I.A. --- but NOT both⁴⁶.

Cependant, d'autres branches anglophones de la N.B.T.A. sont plus conciliantes. Celle du comté d'Albert tient compte des intérêts des deux groupes ethnolinguistiques: «The Albert County branch can understand the feelings of the A.I.A. members regarding French representation. Furthermore, we believe that A.I.A. members are our peers⁴⁷». De même, le cercle pédagogique anglophone de Sackville croit que la N.B.T.A. devrait être réorganisée pour mieux tenir compte des intérêts acadiens; elle propose de fusionner l'A.I.A. avec la N.B.T.A. et d'incorporer son mandat dans la charte d'incorporation de cette dernière⁴⁸. Enfin, le cercle pédagogique bilingue de Moncton, propose de son côté une fédération de la N.B.T.A. et de l'A.I.A., advenant le départ des enseignants francophones. La fédération sera dirigée par un exécutif commun où les deux groupes auront le même nombre de représentants.

Cette proposition rejoint celle des enseignants acadiens. L'exécutif de l'A.I.A. présente un mémoire à la Commission Bishop-Albert le 9 janvier 1967. Le message qui est transmis est clair: les enseignants acadiens ne veulent plus faire partie de la N.B.T.A. Ils veulent maintenant une fédération de deux organisations autonomes. L'A.I.A. compte maintenant au-delà de 2,000 membres. Ceux-ci l'appuient dans ses démarches puisqu'ils ont renouvelé leur cotisation, qui

⁴⁶ *Ibid.*, p. 25. --- 11 janvier 1967. --- Miramichi Branch.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 30. --- 16 janvier 1967. --- Albert County Branch.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 33. --- 18 janvier 1967. --- The Sackville and district branch of the N.B.T.A..

n'est pas obligatoire. En fait, les enseignants devraient obligatoirement faire partie de l'une ou l'autre des deux organisations sans avoir à déboursier une cotisation supplémentaire.

D'autre part, l'A.I.A. ne croit pas que la N.B.T.A. soit autorisée à intervenir dans son champ de compétence:

Nous avons des problèmes linguistiques, culturels, religieux. Nous avons des intérêts spéciaux dans la représentation des nôtres au ministère d'Éducation et dans le fonctionnarisme [*sic*]. Nous avons à entretenir des relations avec des institutions particulières telles l'Université de Moncton, la future école normale, les autres associations françaises comme l'A.A.E., la Société Nationale des Acadiens, l'Association canadienne des Instituteurs de langue française [*sic*] (...) Nous devons voir à ce que tous les programmes scolaires, tant académique que techniques, préparent adéquatement notre population bilingue, soit à poursuivre des études dans des institutions d'enseignement bilingues, soit au monde du travail⁴⁹.

Bref, les enseignants acadiens souhaitent appuyer financièrement une organisation qui serait entièrement francophone, où l'usage de la langue française serait de mise et qui mènerait une action dans les domaines les concernant plus particulièrement⁵⁰.

Le rapport de la Commission Bishop-Albert paraît le 17 février 1967. Les commissaires rejettent l'idée d'une fédération et proposent plutôt de donner une nouvelle structure à la N.B.T.A. qui tiendra compte des intérêts francophones. La première recommandation est donc que «la N.B.T.A. soit la seule et unique association professionnelle représentant tous les enseignants de la province du Nouveau-Brunswick et pouvant négocier en tenant compte des désirs et des

⁴⁹ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Mémoires, A.I.A. 31.5-8, Ouellette, Yvon et Angélie Godin. --- *Mémoire de l'Association des Instituteurs Acadiens à la commission sur la réorganisation de la N.B.T.A.* --- 9 janvier 1967. --- p. 14-15.

⁵⁰ L'idée de fédération n'est pas nouvelle. Elle a déjà été envisagée par la N.B.T.A. et l'A.I.A. lors de la réunion durant laquelle les deux associations ont préparé un mémoire concernant le projet de loi 137 au mois de novembre 1965. Voir *Ibid.*, p. 14.

besoins des deux principaux groupes ethniques⁵¹». Le rapport propose en conséquence l'abolition de l'A.I.A.

Selon les commissaires, une fédération implique un dédoublement des efforts, une plus grande bureaucratisation, de plus grandes dépenses, et la division d'une force enseignante déjà très réduite comparativement aux autres provinces. Selon eux, les problèmes de langue seront aussi présents dans une fédération. Ils ajoutent enfin «que la prolifération d'associations d'enseignants dans la province est de nature à affaiblir les positions de la profession⁵²». Ainsi, la réorganisation de la N.B.T.A. devra «(1) accorder aux francophones le droit de regard dans tous les domaines qui se rapportent spécifiquement à leur groupe ethnique; et (2) maintenir une Association de tous les enseignants du Nouveau-Brunswick, porte-parole de tous ses membres⁵³».

La réaction de l'A.I.A. au rapport de la Commission Bishop-Albert.

Durant les semaines qui suivent le dépôt du Rapport Bishop-Albert, quelques membres de l'exécutif de l'A.I.A. semblent songer à en suivre les recommandations. Un membre de l'A.I.A., qui s'inquiète de leur attitude défaitiste, presse l'A.I.A. de persévérer dans ses efforts vers la séparation, à défaut de la fédération des deux associations, dont les anglophones ne veulent pas:

Si nous devons en arriver à la séparation, séparons-nous. Nous nous imposerons les sacrifices nécessaires. Je suis prêt à servir de secrétaire gratuitement, si c'est du domaine de ma compétence. Et j'en connais parmi vous qui en feriez autant. Messieurs, vous qui dirigez l'Association, je vous en prie, ne reculez pas. Ce serait un pas fatal, une autre victoire pour les Anglais⁵⁴.

⁵¹ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Mémoires, A.I.A. 31.5-17, Commission Bishop-Albert. --- *Rapport de la Commission Albert-Bishop*. --- 17 février 1967. --- p.5.

⁵² *Ibid.*, p.10.

⁵³ *Ibid.*, p. 13.

⁵⁴ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-5, Poirier, Donald. --- Lettre de Donald Poirier à l'AIA. --- 19 mars 1967. --- p.35.

En fait, lors de l'assemblée générale tenue le 28 mars 1967, les délégués de l'A.I.A. rejettent les conclusions du Rapport Bishop-Albert et décident de poursuivre la lutte pour une fédération de deux associations autonomes. Afin de rallier tous les enseignants francophones de la province à sa cause, l'A.I.A. décide de prendre le nom d'Association des Enseignants Francophones du Nouveau-Brunswick (A.E.F.N.B.)⁵⁵. Dans le comté de Madawaska, certains enseignants voient d'un mauvais oeil l'utilisation du terme «acadien»⁵⁶. Le changement de nom porte fruit: les enseignants d'Edmundston décident de joindre les rangs de l'association et d'établir un nouveau cercle pédagogique dans leur ville à la fin de l'année 1967⁵⁷.

Le 29 mars 1967, lors de la réunion annuelle de la N.B.T.A., Paul-Émile Robichaud, délégué officiel de l'A.I.A., fait part des résolutions adoptées la veille par cette dernière. En bref, il réclame l'établissement d'une fédération. Suite à un vif débat sur l'avenir de la N.B.T.A., les délégués sont appelés à voter sur la recommandation du Rapport Bishop-Albert qui préconise une seule association d'enseignants. Cent cinquante-cinq délégués se prononcent alors pour l'abolition de l'A.I.A. et une meilleure intégration des francophones au sein d'une N.B.T.A. représentant tous les enseignants de la province. Quarante-neuf délégués sont contre ce projet, et il y a cinquante-trois absents⁵⁸. Ce vote provoque la colère des membres francophones de la N.B.T.A. Inquiète quant à son avenir, l'A.I.A. entreprend de son côté des démarches pour connaître la légalité de la résolution de la N.B.T.A. On lui explique que son acte d'incorporation, octroyée par la législature provinciale, lui assure une existence propre, même si ses membres

⁵⁵ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Historique, A.I.A. 31.2-10, A.E.F.N.B. --- «Les buts de l'A.E.F.N.B.», --- p. 17-18.

⁵⁶ Maurice Basque, *De Marc Lescarbot à l'A.E.F.N.B., Histoire de la profession enseignante au Nouveau-Brunswick*, Edmundston, Éditions Marévie, 1994, p. 120.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Historique, A.I.A. 31.2-10, A.E.F.N.B. --- «Les buts de l'A.E.F.N.B.», --- p. 18.

doivent absolument faire partie de la N.B.T.A.⁵⁹. Au mois de janvier 1968, l'A.I.A. présente un mémoire au cabinet provincial. Elle demande de prendre officiellement le nom de l'Association des Enseignants Francophones du Nouveau-Brunswick. Elle prie surtout le gouvernement d'amender les actes d'incorporation de la N.B.T.A. et de l'A.I.A. afin d'y inclure la liberté de choix d'association pour les enseignants de la province. L'association estime que le gouvernement n'a pas d'autre choix que de l'appuyer, puisque la crise au sein de la N.B.T.A. a été provoquée par l'appui des enseignants francophones à la nouvelle législation scolaire. Pourtant, les enseignants francophones appuient encore le projet d'une fédération. Les amendements souhaités en faciliteraient en fait l'exécution, vu que la N.B.T.A. soutient que son acte d'incorporation lui confère le droit de représenter tous les enseignants⁶⁰.

Trois jours plus tard le président de l'A.E.F.N.B., Paul-Émile Robichaud, fait part au ministre de l'Éducation de la décision unanime de son conseil d'administration. Celle-ci lui a confié le mandat de réaliser l'autonomie de l'association: «Nous regrettons que les événements aient pris une semblable tournure. Nous réalisons que cela pose de sérieuses difficultés tant pour vous que pour nous⁶¹». L'A.E.F.N.B. estime que seul le ministre peut régler la crise, et qu'il se doit d'accéder aux demandes des enseignants francophones.

Le 3 mai 1968, Meldrum invite le comité conjoint de négociations N.B.T.A.-A.E.F.N.B., qu'il a créé en vue d'un règlement à l'amiable, à le rencontrer. Le président de la N.B.T.A., William Bishop, réitère la position de la N.B.T.A.: il ne doit y avoir qu'une seule association d'enseignants, et ce dans l'intérêt de la profession. De plus, les représentants de la N.B.T.A. vont

⁵⁹ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-6, Savoie, S.J. --- Lettre de S.J. Savoie à A. Godin. --- Étude légale expliquant les pouvoirs de l'A.I.A. et de la N.B.T.A. --- 8 novembre 1967. --- p. 26-27.

⁶⁰ «Une nouvelle politique de salaires à la N.B.T.A.», *L'Évangéline*, 18 avril 1968, p.1.

⁶¹ *Ibid.*

recommander au Bureau de direction de l'organisation d'entreprendre des démarches auprès du gouvernement pour amender la constitution de la N.B.T.A. dans le sens suivant:

The N.B.T.A. Committee appointed to meet with the A.E.F.N.B. Committee is prepared to submit the following recommendations to the Board of Directors of the New Brunswick Teachers' Association:

(...) That the N.B.T.A. petition the Government of New Brunswick to have the Act of Incorporation of the New Brunswick Teachers' Association amended so as to make it consistent with the following policy:

[That]

a) The N.B.T.A. neither aid or hinder any group of twenty-five per cent (25%) or more of its members [which], having a recognizable community of interests, chooses to withdraw and form a separate association.

b) In any such case, the N.B.T.A. request that a poll of the teachers concerned be conducted under the direction of the Minister of Education.

c) No such group shall have access to the assets of the New Brunswick Teachers' Association nor be responsible for the liabilities of the New Brunswick Teachers' Association⁶².

Bref, la N.B.T.A. considère que seul un référendum mené sous la supervision du ministre de l'Éducation peut permettre à un groupe de se séparer; pour ce faire, ce groupe devra cependant recueillir l'appui d'au moins 25% des membres de la N.B.T.A.

De son côté, l'A.E.F.N.B. souhaite que les deux associations jouissent des mêmes droits et que l'actif de la N.B.T.A. soit réparti proportionnellement entre les deux groupes afin de tenir compte de la part fournie par les enseignants francophones. De plus, elle propose la mise sur pied d'un comité conjoint qui couvrira les domaines d'intérêts communs (salaires, pensions, évaluation des certificats, etc.)⁶³ Mais le durcissement de la position de la N.B.T.A. déçoit l'exécutif de l'A.I.A.:

À notre avis, ils reprennent leur attitude des années précédentes à une exception près, peut-être. (...) Le seul point positif que nous pouvons relever dans ces recommandations

⁶² Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-8, Robichaud, Paul-Émile. --- Lettre de P.É. Robichaud à W.W. Meldrum. --- 6 mai 1968. --- p. 2.

⁶³ *Ibid.*, p.1.

est que la N.B.T.A. sent la nécessité de faire amender son acte d'incorporation pour permettre à l'A.E.F.N.B. de réaliser ses légitimes aspirations. Mais il faut bien admettre que cette facilité n'est pas présentée sur un plateau d'argent⁶⁴.

Suivant cette rencontre avec le ministre Meldrum, la N.B.T.A. décide de procéder à un scrutin secret pour connaître l'opinion de ses membres sur le projet d'amendement à la constitution de l'association. Au début du mois d'octobre 1968, elle annonce les résultats. Sur un total de 6,473 votes, 3,783 (58.4%) appuient l'amendement et 2,654 (41.0%) sont contre⁶⁵.

Pendant ce temps, le premier ministre inaugure officiellement les nouveaux locaux de la N.B.T.A. Il est déçu par la tournure des événements et la déchirure interne que subit le corps enseignant. Aussi veut-il que les enseignants des deux groupes linguistiques coopèrent dans un effort de conciliation; il espère que les locaux «abriteront, pour plusieurs années, l'équipe de tous les enseignants de la province... non seulement d'une partie des enseignants mais de tous les enseignants⁶⁶». Le premier ministre Robichaud n'est vraiment pas contre l'autonomie de l'A.E.F.N.B. Mais il veut éviter à tout prix la division entre les enseignants, ce qui donnerait un bien mauvais exemple des relations francophones-anglophones au Nouveau-Brunswick. Il désire que le secrétariat de chacune des deux associations soit dans le même édifice, celui-là même qu'il vient d'inaugurer⁶⁷. Mais il préfère tout de même une seule association d'enseignants.

C'est ce que retient la N.B.T.A. Le référendum prévu par cette dernière a lieu au mois de novembre 1968. Il se déroule sous la supervision du ministre de l'Éducation. Meldrum a tenté de

⁶⁴ *Ibid.*, p.1-2.

⁶⁵ «L'A.E.F.N.B. deviendra autonome si 1,700 enseignants francophones se prononcent dans ce sens», *L'Évangéline*, 7 octobre 1968, p.1.

⁶⁶ «N.B.T.A.: Robichaud s'oppose au retrait des francophones», *L'Évangéline*, 10 octobre 1968, p.1.

⁶⁷ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-8, Robichaud, Paul-Émile. --- Lettre de Paul-Émile Robichaud aux membres de l'A.E.F.N.B. --- 19 octobre, 1968. --- p.34.

régler la question quelques semaines auparavant en demandant aux exécutifs de l'A.E.F.N.B. et de la N.B.T.A. de réfléchir aux domaines possibles de coopération. La N.B.T.A. a rejeté cette proposition: elle préfère demander à ses membres de décider si elle doit, oui ou non, continuer à être la seule association provinciale officielle⁶⁸.

Fait inhabituel, le vote se fait par la poste! Les 7,316 membres de la N.B.T.A. doivent répondre à la question: «Je désire par la présente me retirer de la N.B.T.A., à compter du 31 décembre 1968 afin de devenir membre de l'A.E.F.N.B. à partir du 1er janvier 1969⁶⁹». Les bulletins de vote sont distribués le 18 novembre et doivent être retournés avant le 29 novembre 1968.

La période qui entoure le référendum est empreinte d'anxiété. Le président de la N.B.T.A., le Frère Armand Brun, estime que les enseignants francophones doivent, ou bien rester dans la N.B.T.A., ou bien se séparer complètement. Paul-Émile Robichaud déclare de son côté que le vote a été imposé aux francophones: «L'A.E.F.N.B. n'a jamais voulu le vote qui est en cours (...) C'est un fruit de la soi-disant «bonne entente» dont parle le Frère Armand Brun. Il a été imposé par la majorité anglophone du Conseil d'Administration de la N.B.T.A.⁷⁰». Il reste que le président de l'A.E.F.N.B. prend au sérieux le référendum. Il encourage fortement ses membres à voter:

En votant, vous ne vous prononcez pas contre quelqu'un ni contre une association, vous faites un choix pour vous mêmes et pour les autres. Le geste que pose actuellement l'A.E.F.N.B. s'apparente à celui qui nous a donné l'Université française de Moncton, à celui qui nous a donné l'École Normale française, à celui de la commission B. et B. qui réclame le droit à la reconnaissance des droits linguistiques pour les groupes minoritaires viables.

⁶⁸ «Séparation N.B.T.A.-A.E.F.N.B.?», *L'Évangéline*, 18 novembre 1968, p.1.

⁶⁹ «1,364 personnes seulement ont voté pour: la séparation A.E.F.N.B.-N.B.T.A. n'aura pas lieu», *L'Évangéline*, 3 décembre 1968, p.1.

⁷⁰ «Le président de l'A.E.F.N.B. demande à la N.B.T.A. de s'occuper de ses affaires», *L'Évangéline*, 23 novembre 1968, p.3.

(...) Permettez moi (...) de faire appel à votre fierté française et à votre sens des valeurs. Que le résultat de ce vote soit une preuve aux yeux de tous de l'esprit de solidarité qui anime le corps enseignant francophone⁷¹.

Les résultats sont communiqués officiellement à la presse par le ministre Meldrum le 3 décembre 1968: 1,364 (18.6%) des 7,316 membres de la N.B.T.A. se sont prononcés en faveur de l'autonomie de l'A.E.F.N.B. Les enseignants francophones n'ont donc pas recueilli les 25% requis. Le 11 décembre, Meldrum donne plus de précisions au secrétaire-trésorier de la N.B.T.A.: 1,364 enseignants ont voté pour la séparation; 1,245 bulletins de vote ont été retournés sans commentaires, avec réserve ou ont été mutilés; 94 sont mutilés mais expriment un désir de joindre une association séparée; six ont une marque de duplicata et n'ont pas été vérifiés; dix-neuf ont été dactylographiés, écrits à la main ou expriment la réserve «si deux organisations sont formées»⁷².

La méthode employée par la N.B.T.A. et les résultats annoncés par le ministre de l'Éducation laissent place au doute. Le ministre ne se prononce pas, par exemple, sur le faible taux de participation. Seulement 2,728 bulletins de vote ont été retournés; par ailleurs, le ministre ne fait état que des enseignants qui ont indiqué, selon les normes, c'est-à-dire sans mutiler le bulletin de vote, qu'ils voulaient se séparer de la N.B.T.A. En réalité, 1,458 (53.4%) des 2,728 enseignants qui ont voté favorisent clairement la séparation. Cependant, les enseignants francophones ignorent ces données.

Aussitôt connu, le résultat du référendum est contesté par l'A.E.F.N.B. Paul-Émile Robichaud déclare à la presse que 1,364 enseignants francophones ont voté pour l'indépendance,

⁷¹ «M. Robichaud lance un appel aux enseignants francophones», *L'Évangéline*, 29 novembre 1968, p.5.

⁷² Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-8, Meldrum, W.W. --- Lettre de W.W. Meldrum à A.H. Kingett. --- 11 décembre 1968.

alors que l'A.E.F.N.B. a un membership d'environ 2,000. Le vote, par conséquent, «would seem to be a completely clear case for a separate organization». Du même trait, Robichaud dénonce la clause du 25 %:

It is not up to the N.B.T.A. to set a number for us. The N.B.T.A. is administered by 15 or 16 English-speaking teachers and six or seven French-speaking teachers. They simply have no right to decide for French-speaking teachers what course French-speaking teachers will follow. It is certainly unfair⁷³.

À la fin de décembre, l'A.E.F.N.B. transmet sa position officielle à la N.B.T.A. Les enseignants francophones n'ont jamais accepté la clause du 25% et ont dû participer au vote car ils n'avaient vraiment pas le choix. Les 1,364 enseignants qui votent pour se retirer de la N.B.T.A. représentent plus de 70% de ses quelques 2,000 membres. L'A.E.F.N.B. dénonce enfin la façon dont s'est déroulé le référendum, en particulier le recours au vote par la poste⁷⁴.

5.5 L'intervention du Gouvernement Robichaud

La vive réaction de l'A.E.F.N.B. oblige le ministre Meldrum à intervenir une autre fois. Il insiste pour que cette dernière respecte les résultats du vote. Le 13 décembre 1968, il demande à Paul-Émile Robichaud de patienter et de mieux étudier les résultats car il croit en la «sincérité des milliers de citoyens dont la langue maternelle est le français et qui n'ont pas voté pour la séparation⁷⁵». L'A.E.F.N.B. riposte avec vigueur:

L'inertie du Ministère devant nos réclamations n'est pas justifiable puisque son action n'impliquerait aucune dépense gouvernementale. (...) Vous semblez oublier qu'il y a une loi contraignante, coercitive et paternaliste qui oblige tous les enseignants à appartenir à la N.B.T.A. et que cette loi ne peut être changée que par le gouvernement. (...) M. le

⁷³ «N.B. teachers vote for unity: french group rejects result», *Telegraph Journal*, 3 décembre 1968.

⁷⁴ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-8, Léger, Francis. --- Lettre de Francis Léger à Frère Armand Brun. --- 31 décembre 1968. --- p.42.

⁷⁵ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-8, Meldrum, W.W. --- Lettre de W.W. Meldrum à Paul-Émile Robichaud. --- 13 décembre 1968. --- p.39-40.

ministre, je crois que vous nous proposez un peu trop allègrement d'accepter le résultat d'un scrutin qui a plus ou moins de valeur à cause de la procédure arbitraire qui l'a chaperonné. (...) Après avoir exigé un 25% arbitraire et despotique (ce qui représente presque l'unanimité chez les francophones) la N.B.T.A. utilisa l'intimidation qui était le moyen par excellence de présenter un front commun⁷⁶.

En réponse, Meldrum déclare ne pas croire au bien fondé de deux organisations séparées:

«The bargaining unit under the new Act is the Province and the employer is [the] Treasury Board.

I know of no way in which more than one association can be certified for the workers of one bargaining unit⁷⁷». Bref, l'avènement du syndicalisme enseignant au Nouveau-Brunswick exige le regroupement des enseignants en une association unique. Le ministre manifeste un certain découragement:

It appears at this time that much of my effort has been to little avail and that there is no point in my taking your time further. Your statement that you will not accept anything except separate organizations seems to be terribly final⁷⁸.

L'hésitation du ministre vient de son désir de voir le problème réglé par la N.B.T.A. Son attitude ne reflète pas nécessairement la politique «bonne-ententiste» du Gouvernement Robichaud, qui ne veut surtout pas s'aliéner les enseignants francophones. Afin d'éviter une crise majeure, le premier ministre nomme comme nouveau sous-ministre francophone de l'Éducation, Armand Saint-Onge, un ancien président de l'A.I.A. Le 7 mai 1969, Saint-Onge envoie un message d'appui à l'A.E.F.N.B.:

Je vous encourage à vous préoccuper toujours activement des questions d'éducation car le Ministère a besoin d'une voix qui fait autorité en soulignant les besoins des francophones au Nouveau-Brunswick. Cette voix, il vous appartient de la rendre nette et claire⁷⁹.

⁷⁶ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-9, Robichaud, Paul-Émile. --- Lettre de Paul-Émile Robichaud à W.W. Meldrum. --- 2 janvier 1969. --- p. 1-5.

⁷⁷ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-9, Meldrum, W.W.. --- Lettre de W.W. Meldrum à Paul-Émile Robichaud. --- 23 janvier 1969. --- p.15.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 16.

Vers une fédération de la N.B.T.A. et l'A.E.F.N.B.

Pendant ce temps, la N.B.T.A. semble avoir adouci sa position. À la fin de février 1969, le Conseil d'administration décidait «de recommander à l'assemblée générale de 1969 d'accepter le principe de fédération⁸⁰». Au mois de mars, la N.B.T.A. publie dans sa revue un projet de fédération. L'exécutif de l'A.E.F.N.B. le considère satisfaisant, et lors du Congrès annuel tenu le 8 avril, l'Assemblée générale lui accorde son appui⁸¹. Cependant, l'exécutif de la N.B.T.A. décide de repousser le projet de fédération. Devant la tournure des événements, l'A.E.F.N.B. revient à son projet de séparation complète. Dans une lettre publiée le 2 juin 1969 dans *L'Évangéline*, Paul-Émile Robichaud demande à ses membres de réclamer l'argent qu'ils ont investi dans la N.B.T.A. sous forme de cotisation:

Nous avons trop longtemps sacrifié nos intérêts et nos droits fondamentaux sous prétexte de garder un groupe uni avec le bloc anglais, unité qui ne s'est jamais réalisée faute de structure favorable à l'épanouissement de notre culture. Et c'est toujours sous le fallacieux prétexte de maintenir l'unité chez les enseignants du Nouveau-Brunswick que la N.B.T.A. nous impose l'uniformité et conserve le contrôle de nos finances. Or (...), où il y a uniformité, il n'y a pas de place pour l'épanouissement de deux cultures. Comme eux, nous voulons l'unité. Mais nous ne reviendrons jamais en arrière pour accepter les cadres communs puisque nous avons une association légalement constituée.

Au mois d'octobre 1969, la séparation complète des enseignants francophones de la N.B.T.A. semble imminente. À la réunion du Conseil d'Administration de la N.B.T.A. tenue les 17 et 18 octobre 1969, celui-ci décide à nouveau de rejeter le projet de fédération. Or, une semaine plus tard

⁷⁹ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-9, Saint-Onge, Armand. --- Lettre de Armand Saint-Onge à Angélie Godin. --- 7 mai 1969. --- p.43.

⁸⁰ «À tous les enseignants», *L'Évangéline*, 26 mars 1969, p.4.

⁸¹ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Correspondance, A.I.A. 31.2-9, Godin, Angélie. --- Lettre de Angélie Godin à Frère Armand Brun. --- 8 avril 1969. --- p. 41-42.

se tient à Fredericton un Colloque sur le Leadership organisé par la N.B.T.A. Le conférencier invité, Laurier LaPierre, professeur à l'Université McGill, se prononce sur la question de la séparation de l'association. Ses paroles bouleversent les délégués tant anglophones qu'acadiens. Selon le Frère Armand Brun, ses propos changent profondément la perception qu'a l'exécutif de la N.B.T.A. du conflit A.E.F.N.B.-N.B.T.A.:

[Laurier LaPierre] expliqua et exprima avec émotion son avis d'après son expérience, ses observations des faiblesses évidentes au Québec, ses intérêts en rapport aux prochaines négociations et plus particulièrement, il appuya sur le facteur humain qui est négligé par égard au sens pratique d'essayer de résoudre le problème anglophone-francophone. Les délégués, représentants provinciaux et les groupes ethniques d'enseignants furent touchés par ses avertissements⁸².

Trois jours plus tard, lors d'une réunion spéciale, le président Brun et le secrétaire Kingett recommande au Conseil d'Administration, d'élaborer un projet de fédération. La N.B.T.A. décide de tenir un deuxième référendum en novembre 1969, celui-ci portant sur la création d'une seule organisation comprenant deux sections distinctes, l'une française et l'autre anglaise. Les membres votent alors en faveur de ce projet de fédération par une majorité de 78.6% (92.3% des francophones et 71.2% des anglophones)⁸³. L'A.E.F.N.B. a donc réussi à convaincre la majorité des enseignants que là était la meilleure solution. Satisfaite, elle se dit prête «à continuer [ses] efforts pour favoriser un climat de bonne entente entre les deux groupes ethniques de la province et assurer une action positive qui permettra au groupe francophone de se rattraper en matière d'éducation⁸⁴».

⁸² Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Relations A.I.A. (A.E.F.N.B.)-N.B.T.A., 1965-1969, A.I.A. 31.3-10. Brun, Frère Armand. --- «Rapport du Président, N.B.T.A.». --- 28 octobre 1969. --- p.47.

⁸³ Université de Moncton. Chaire d'Études Acadiennes, Fonds Association des Instituteurs Acadiens, 31, Relations A.I.A. (A.E.F.N.B.)-N.B.T.A., 1965-1969, A.I.A. 31.3-10. N.B.T.A. --- «Minutes, Special Meeting of the Board of Directors». --- 6 décembre 1969. --- p.51.

⁸⁴ «L'A.E.F.N.B. paraît très satisfaite de la création de la nouvelle fédération», *L'Évangéline*, 16 décembre 1969, p.2.

La Fédération des Enseignants du Nouveau-Brunswick (F.E.N.B.) est établie en vertu d'une loi provinciale adoptée en avril 1970. Le *Bill 41* crée trois corporations. La F.E.N.B. regroupe tous les enseignants de la province: elle a pour mandat de négocier les ententes collectives avec l'État et de s'occuper des domaines d'intérêt commun à tous les enseignants, soit les questions salariales, les pensions, les retraites, les conditions de travail, l'octroi des brevets et des certificats, etc.; Les deux autres corporations, la N.B.T.A. et l'A.E.F.N.B., forment des branches de la Fédération. Elles sont des organisations professionnelles autonomes responsables des intérêts respectifs des enseignants francophones et anglophones. Tous les enseignants de la province doivent faire partie de l'une ou l'autre de ces deux organisations. Le conseil d'administration de la Fédération est composé des deux Conseils de la N.B.T.A. et de l'A.E.F.N.B.; son comité de négociation est composé d'un membre du personnel administratif et du président de chaque association. Enfin, les enseignants doivent consentir une cotisation à l'une ou l'autre des deux associations professionnelles. Un fonds est créé par la N.B.T.A. et l'A.E.F.N.B. pour financer les activités de la Fédération⁸⁵.

Comme une majorité d'enseignants veulent faire de la F.E.N.B. leur seul agent négociateur auprès du gouvernement, la Commission des relations de travail reconnaît à ce titre l'organisation le 26 novembre 1970⁸⁶. Après plus de cinq années de débats et de tensions, les enseignants du Nouveau-Brunswick entrent définitivement dans l'ère du syndicalisme.

⁸⁵ «Bill 41», *Nouvelles*, A.E.F.N.B., vol. 1 n° 6 (juin 1970), p. 4.

⁸⁶ Maurice Basque, *Op. cit.*, p. 133.

CONCLUSION

Les années 1960 marquent un point tournant dans l'histoire associative des enseignants acadiens au Nouveau-Brunswick. L'élection d'un premier Acadien, Louis-J. Robichaud, au poste de premier ministre provincial, constitue l'élément déterminant. En effet, Robichaud lance une vaste série de réformes, au coeur duquel se trouve le Programme «Chances égales pour tous» pour mieux intégrer les Acadiens dans la société néo-brunswickoise. Le Programme «Chances égales» touche directement le secteur éducatif, et de là, les enseignants: la reconnaissance du français comme langue officielle dans la province, l'établissement d'une école normale française sur le campus d'une nouvelle université acadienne, l'Université de Moncton, la centralisation scolaire et l'uniformisation des salaires au niveau de la province, voilà autant de mesures qui redéfinissent les paramètres de la profession enseignante au Nouveau-Brunswick.

Les réformes de Robichaud visent à relever le statut de l'ensemble des enseignants, mais en particulier celui des Acadiens, qui sont les moins qualifiés et qui vivent dans les conditions les plus difficiles. Or, les enseignants anglophones, surtout ceux des régions urbaines qui reçoivent les meilleurs salaires et travaillent dans les meilleures écoles, expriment de sérieuses réserves à l'endroit du Programme «Chances égales». Ils véhiculent leur opposition par l'entremise de la N.B.T.A., à la tête de laquelle on les retrouve nombreux. Ainsi voit-on la N.B.T.A. qui, depuis 1942, est la représentante officielle de tous les enseignants du Nouveau-Brunswick, défendre les vertus de la décentralisation scolaire, système qui privilégie l'initiative locale et laisse libre cours à la concurrence.

Toute autre est la position des enseignants acadiens. Ceux-ci favorisent, au contraire, l'intervention directe de l'État dans l'administration du système scolaire public, surtout en ce qui

concerne la rémunération du personnel enseignant. Par ailleurs, les enseignants acadiens associent leurs revendications à la lutte pour les droits linguistiques et socio-économiques de leurs compatriotes. Cette lutte est menée depuis 1936 par l'A.A.E., qui regroupe des enseignants et d'autres éléments de la société acadienne. À partir de 1946, les enseignants acadiens délaissent l'A.A.E. au profit de l'A.I.A., qui fonctionne comme une association professionnelle en plus de s'intéresser à la promotion des droits linguistiques et socio-économiques des Acadiens. L'A.I.A. réclame ainsi le français comme principale langue d'enseignement dans les écoles acadiennes, une école normale française et, surtout, un mode de financement des écoles publiques qui ne pénalise pas les régions acadiennes, où la pauvreté constitue le principal obstacle au progrès de l'éducation.

Les divergences d'opinion entre les enseignants acadiens et la N.B.T.A., déjà perceptibles lors des travaux de la Commission Laurendeau-Dunton et de la Commission Byrne, s'accroissent suite au lancement du Programme «Chances égales». Certes, plusieurs enseignants anglophones, employés la plupart hors des centres urbains, appuient, eux aussi, la centralisation scolaire et l'uniformisation des salaires à l'échelle provinciale. Mais la N.B.T.A. continue de résister à des réformes qui sont maintenant inévitables. De plus, elle redoute l'une des conséquences majeures du Programme «Chances égales», soit l'avènement de l'État-patron et sa contrepartie, la syndicalisation des enseignants du système scolaire public.

En même temps, la N.B.T.A. refuse de reconnaître officiellement les problèmes spécifiques que vivent les écoles acadiennes et leurs enseignants. Une telle attitude pousse l'A.I.A. à prendre un nouveau nom, l'A.E.F.N.B., et à envisager une rupture définitive d'avec la N.B.T.A. Or, le premier ministre Robichaud, bien que sympathique à la cause des Acadiens,

appréhende une telle séparation; ce geste irait à l'encontre de l'idéal de coopération qu'il cherche à promouvoir auprès des deux groupes ethnolinguistiques, dans le cadre de sa politique globale du bilinguisme et du biculturalisme. Par ailleurs, la syndicalisation des enseignants implique la reconnaissance officielle par l'État d'une seule organisation avec laquelle il négociera les convections collectives.

Au bout du compte, on en arrivera à un compromis, soit l'établissement de la F.E.N.B. en 1970. Celle-ci devient responsable des négociations syndicales avec le gouvernement provincial. D'autre part, anglophones et francophones seront représentés également à la table des négociations par l'entremise de leurs associations respectives, la N.B.T.A. et l'A.E.F.N.B., qui forment des entités autonomes au sein de la Fédération.

La création de la F.E.N.B. constitue un compromis qui répond avant tout aux aspirations des enseignants acadiens et aussi à la politique de bilinguisme et de biculturalisme adoptée par le Gouvernement Robichaud. Pour les premiers, l'uniformisation des salaires et la syndicalisation représentent un moyen pour assurer l'égalité de tous et de toutes au sein de la profession. De son côté, le Gouvernement Robichaud, tout en s'assurant de ne négocier qu'avec une seule organisation, peut invoquer l'exemple des enseignants des deux groupes ethnolinguistiques pour démontrer que la coopération est possible et bénéfique à tous. Il est évident, toutefois, que sans la présence d'un premier ministre acadien conciliant, le contexte n'aurait jamais été aussi favorable aux enseignants acadiens.

D'autre part, la création de la F.E.N.B. représente une défaite importante pour le leadership de la N.B.T.A. Ce dernier cède sur des principes fondamentaux reliés à l'administration du système scolaire public et au rôle des associations d'enseignants.

Effectivement, la N.B.T.A. doit accepter la centralisation scolaire entre les mains de l'État et se rallier à l'idée du syndicalisme, qui s'oppose à sa conception du rôle des associations d'enseignants. D'autre part, son influence est considérablement amoindrie. Non seulement perd-elle le contrôle des cotisations des enseignants acadiens, mais elle doit aussi consentir à ce que l'A.E.F.N.B. soit représentée de façon égalitaire au sein de la F.E.N.B. En 1970, la N.B.T.A. a donc perdu son mandat officiel de porte-parole de tous les enseignants qualifiés du Nouveau-Brunswick.

En définitive, les années 1960-1970 marquent le début d'une ère nouvelle pour les enseignants acadiens. Le Gouvernement Robichaud leur offre l'égalité des chances, tant au sein de la profession qu'au sein de la société du Nouveau-Brunswick. Il serait intéressant, dans un deuxième temps, d'évaluer la portée des réformes du Gouvernement Robichaud en ce qui a trait au statut socio-économique des enseignants acadiens.

LISTE DE TABLEAUX

TABEAU 1: Évolution de la population d'origine française, de la population d'origine irlandaise et de la population de religion catholique romaine au Nouveau-Brunswick, 1871 à 1961.	2
TABEAU 2: Langue maternelle et d'usage de la population du Nouveau-Brunswick, 1961.....	8
TABEAU 3: Fréquentation scolaire de la population du Nouveau-Brunswick, 1961.....	9
TABEAU 4: Population scolaire et effectifs enseignants dans la région acadienne et dans la région anglophone, 1940-1941 à 1964-1965.	14
TABEAU 5: Effectifs enseignants provenant de congrégations religieuses catholiques dans les écoles acadiennes publiques des diocèses de Bathurst, Edmundston (à partir de 1950) et Moncton, selon le sexe.	23
TABEAU 6: Langue d'enseignement des matières des cours primaire et secondaire bilingues au Teachers' College de Fredericton, 1964.	59
TABEAU 7: Échelle salariale recommandée par la New Brunswick Teachers' Association et la New Brunswick School Trustees' Association à la Commission Byrne.....	69
TABEAU 8: Moyenne salariale des enseignants du Nouveau-Brunswick et des autres provinces, sauf le Québec, selon l'équivalence des certifications, année scolaire 1961-1962.	74
TABEAU 9: Population d'origine française, dépenses des gouvernements provincial et municipal par élève, familles à revenu annuel inférieur à 1,000 \$, du Nouveau-Brunswick, 1961 et 1962.	85
TABEAU 10: Résultats des votes concernant le mémoire de la N.B.T.A. enregistrés par les membres au cours des rencontres du mois de janvier 1966, selon les chiffres fournis au journal <i>L'Évangéline</i> par les exécutifs des sections régionales de la N.B.T.A.....	91

LISTE DE GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1: Distribution des enseignants et enseignantes des comtés francophones et de la région anglophone selon leur qualification, année scolaire se terminant le 30 juin 1965.	19
GRAPHIQUE 2: Salaires des enseignants et enseignantes des comtés francophones et de la région anglophone du Nouveau-Brunswick selon leur qualification, année scolaire se terminant le 30 juin 1965.	21

LISTE DE CARTES

CARTE 1: Répartition de la population de langue maternelle française dans les municipalités de comté au Nouveau-Brunswick, 1961.....	6
---	----------

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ	ii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES ABBRÉVIATIONS	v
INTRODUCTION	vi
OBJECTIFS DE LA THÈSE	vii
HISTORIOGRAPHIE	viii
MÉTHODOLOGIE	xi
BIBLIOGRAPHIE	xv
1. SOURCES D'ARCHIVES	xv
2. SOURCES PRIMAIRES IMPRIMÉES	xvii
3. SOURCES SECONDAIRES	xx
CHAPITRE 1: LES ÉCOLES ET LES ENSEIGNANTS ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK, 1867-1965	1
1.1 RELIGION, LANGUE ET ÉDUCATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK, 1867-1960	1
1.2 LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC DU NOUVEAU-BRUNSWICK AVANT 1967	9
1.3 LES ENSEIGNANTS ACADIENS	13
CONCLUSION	24
CHAPITRE 2: LES ENSEIGNANTS ACADIENS ET LEURS ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES, 1928-1960	26
2.1 LA NEW BRUNSWICK TEACHERS' ASSOCIATION	26
2.2 L'ASSOCIATION ACADIENNE D'ÉDUCATION	28
2.3 L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS ACADIENS	34
2.4 LA COMMISSION MACKENZIE, 1954-1955	39
CONCLUSION	44
CHAPITRE 3: LE GOUVERNEMENT ROBICHAUD ET LE FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES ACADIENNES	46
3.1 L'ÉLECTION DU GOUVERNEMENT LIBÉRAL DE LOUIS-J. ROBICHAUD EN 1960	46
3.2 UN GOUVERNEMENT TECHNOCRATE	47
3.3 LE RAPPORT DE LA COMMISSION DEUTSCH	50
3.4 LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON	52
3.5 LES ENSEIGNANTS ACADIENS ET LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON	56
CONCLUSION	62
CHAPITRE 4: LA COMMISSION BYRNE ET LE PROGRAMME «CHANCES ÉGALES POUR TOUS»	64
4.1 LA COMMISSION BYRNE	64
4.2 LE RAPPORT BYRNE	73
4.3 LES RÉACTIONS AU RAPPORT BYRNE	76
4.4 LE GOUVERNEMENT ROBICHAUD ET LA COMMISSION BYRNE	80
CONCLUSION	88

CHAPITRE 5: VERS DE NOUVEAUX RAPPORTS ENTRE LES ENSEIGNANTS ACADIENS, LES ENSEIGNANTS ANGLOPHONES ET L'ÉTAT, 1966-1970.....	89
5.1 LES ENSEIGNANTS ET LE PROJET DE RÉFORME DU GOUVERNEMENT ROBICHAUD.....	89
5.2 LE GOUVERNEMENT ROBICHAUD ET LE PROJET DE LOI 22	98
5.3 LE RAPPORT FRANKEL.....	103
5.4 LA COMMISSION BISHOP-ALBERT SUR LES RELATIONS N.B.T.A.-A.I.A.....	106
5.5 L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT ROBICHAUD.....	116
CONCLUSION	121
LISTE DE TABLEAUX	125
LISTE DE GRAPHIQUES.....	126
LISTE DE CARTES.....	127
TABLE DES MATIÈRES.....	128